RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE FATICK

Décembre 2023

2020/2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur général	**Aboubacar Sédikh BEYE**
Directeur Général Adjoint	**Abdou DIOUF**
Conseiller à l'Action Régionale	**Jean Rodrigue MALOU**
Président du Comité de Lecture et de Validation	**El Hadji Omar SENGHOR**
COMITE DE REDACTION	
Cheffe du Service régional	**Fatou Bintou KEBE**
Assistant chargé d'étude	**Serigne Cheikh Mbacké DIOUM**
Agent d'appui	**Fatou FAYE**
COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION	
Direction générale	**El Hadji Omar SENGHOR**
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	**El Hadji Malick GUEYE**
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	**Djiby DIOP**
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	**Ndèye Binta Diémé COLY**
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	**Macoumba DIOUF**
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	**Mambodji FALL**
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	**Oumy DIOP**
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
SERVICE REGIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE DE FATICK
Quartier Fatick 2 Extension Lot n°1376 - BP 51
Téléphone. : (221) 33 949 10 56
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 13

CHAPITRE I : TERRITOIRE 14
I.1 LA REGION DE FATICK DANS LE SENEGAL 15
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 17

CHAPITRE II : POPULATION 19
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 20
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 22
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 24

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 26
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 27
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 29
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 31

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 33

CHAPITRE IV : EMPLOI 34
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 35
IV.2 POPULATION ACTIVE 37
IV.3 POPULATION EN EMPLOI 39
IV.4 ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 41

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 43
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 44
V.2 CHOMAGE 46

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 48

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 49
VI.1 LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 50
VI.2 ACCES A INTERNET 52

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 54
VII.1 EAU 55
VII.2 ASSAINISSEMENT 57

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 59
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 60
VIII.2 SITUATION DES FEMMES 62
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE 64

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 66

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE 67
IX.1 ASSISTANCES ET SECOURS AUX VICTIMES 68
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 70

CHAPITRE X : JUSTICE 72

X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 73
X.2 POPULATION PENALE 74

CHAPITRE XI : SANTE 76
XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 77
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 79

CHAPITRE XII : EDUCATION 81
XII.1 PRESCOLAIRE 82
XII.2 ÉLEMENTAIRE 84
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 86

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 88
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 89
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 91

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 93

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 94
XIV.1 SITUATION DES MARCHES 95
XIV.2 PRIX A LA CONSOMMATION 97

CHAPITRE XV : POSTE - SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE –FINANCES PUBLIQUES LOCALES 98
XV.1 ACTIVITES DES SFD 99
XV.2 ACTIVITES POSTALES 102
XV.3 FINANCES PUBLIQUES LOCALES 104

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 106

CHAPITRE XVI : ENTREPRISES 107
XVI.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 108
XVI.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 110

CHAPITRE XVII : AGRICULTURE 112
XVII.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 113
XVII.2 PRODUCTION 115

CHAPITRE XVIII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 117
XVIII.1 ÉLEVAGE 118
XVIII.2 SYLVICULTURE 120
XVIII.3 PECHE – AQUACULTURE 122

CHAPITRE XIX : ENERGIE - MINES - CARRIERES 124
XIX.1 ÉNERGIE 125

CHAPITRE XX : COMMERCE - SERVICES 127
XX.1 COMMERCE 128
XX.2 TRANSPORT 130
XX.3 TOURISME 132

SECTION G. ANNEXES 134

CHAPITRE XXI : GLOSSAIRES 135

CHAPITRE XXII : INDEX MOTS CLES 144

Sigles et abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la promotion des investissements et grands travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BRH	Brigade Régionale d'Hygiène
BSF	Bourses de Sécurité Familiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centre de Développement Populaire et Sportif
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEC	Carte d'Egalite des Chances
CLAC	Centre de lecture et d'Animation Culturelle
CLP	Comité Local de Pêche
CLPA	Comité Local de Pêche Artisanale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPIS	Centre Principal d'Incendie et de Secours
CPN	Consultation Prénatale
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régionale de Développement
CS	Centre de Santé
CSIS	Centre Secondaire d'Incendie et de Secours
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CUCI	Centre Unique de Collecte de l'Information
DA	Direction de l'Assainissement
DRA	Division Régionale de l'Assainissement
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
EAA	Enquête agricole annuelle
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSC	Enquête Démographie et de Santé Continue
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale de l'Emploi au Sénégal
EP	Eaux Pluviales
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
EU	Eaux Usées
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IA	Inspection Académique
IDEN	Inspection Départementale de l'Enseignement
IEC	Information, Éducation et Communication
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction

NINEA	Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations
OCB	Organisation Communautaire de Base
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation
PEC	Prise En Charge
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNDL	Programme National de Développement Local
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PROGED	Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés
PS	Poste de Santé
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit mobilier
REGEFOR	Recherche et Gestion Forestière
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RNSE	Rapport National sur la Situation de l'Éducation
RNU	Registre National Unique
SA	Société Anonyme
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SARL	Société À Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiées
SASU	Société PAR Actions Simplifiées Unipersonnelle
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SCI	Société Civile Immobilière
SCN	Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies
SDAS	Services Départementaux de l'Action Sociale
SES	Situation Économique et Sociale
SFE	Sage-femme d'État
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRELPA	Service Régional de l'Élevage et des Productions Animales
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SURL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
SVA	Supplémentation en Vitamine A
TAMA	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAP	Taux d'Achèvement Primaire
TBPS	Taux Brut de Prés-scolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation

Liste des tableaux

Tableau I-1 : Superficie, densité et population du Sénégal par région en 2019, 2020 et 2021 16
Tableau I-2 : Situation des localités administratives de Fatick 18
Tableau I-3 : Population, densité et poids démographiques des départements par rapport à la région en 2019, 2020 et 2021 18
Tableau II-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe 21
Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon la circonscription administrative, le milieu de résidence et le sexe 23
Tableau II-3: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile 25
Tableau II-4 : Evolution du taux brut de mortalité, du taux de mortalité infantile (0-1 an) et de l'espèrance de vie de 2017 à 2021 25
Tableau II-5 : Immigration internationale par région d'origine selon la durée 25
Tableau II-6 : Répartition des émigrants internationaux de la région de Fatick par département selon les pays de destination 25
Tableau III-1 : Situation des lotissements et attribution de parcelles et des traitements des demandes d'autorisation par département en 2019, 2020 et 2021 28
Tableau III-2 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 30
Tableau III-3 : Évolution de la production de plants 30
Tableau III-4 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 30
Tableau III-5 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative 30
Tableau III-6 : Cumuls pluviométriques par station 32
Tableau IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge, milieu de résidence, niveau d'instruction et sexe en 2021 36
Tableau IV-2 : Répartition des déclarations d'établissement en 2020 et en 2021 selon l'objet 42
Tableau IV-3 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique 42
Tableau IV-4 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche 42
Tableau IV-5 : Répartition des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe 42
Tableau V-1 : Répartition des aides familiaux selon la tranche d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activités 45
Tableau VI-1 : Répartition des ménages de Fatick selon la source d'accès à l'eau de boisson au niveau régional et par milieu de résidence 51
Tableau VI-2 : Indicateurs de l'accès à la téléphonie et à l'internet par région en 2019 53
Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 56
Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 56
Tableau VII-3 : Évolution du nombre de branchements par circonscription administrative 56
Tableau VII-4 : Évolution des principaux indicateurs d'assainissement en milieu urbain suivant la circonscription administrative 58
Tableau VII-5 : Évolution du taux d'accès à l'assainissement rural selon la circonscription administrative 58
Tableau VIII-1 : Répartition de la population 0 à 14 ans par sexe et par tranche d'âge en 2020 et en 2021 61
Tableau VIII-2 : Taux Spécifique de Scolarité des enfants 61
Tableau VIII-3 : Couverture sanitaire des enfants 61
Tableau VIII-4 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe 61
Tableau VIII-5: Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe par département en 2020 et 2021 65
Tableau IX-1 : Situation des sorties des sapeurs-pompiers de Fatick en 2020 et en 2021 69
Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes en 2021 par les sapeurs-pompiers de Fatick 69
Tableau IX-3 : Situation enrôlement à la Couverture Maladie Universelle en 2021 71

Tableau X-1 : Évolution et répartition des écroués dans les prisons de la région de Fatick selon la classe d'âges et le sexe 75
Tableau X-2 : Répartition des détenus par nationalité et par département 75
Tableau X-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions en 2020 et en 2021 75
Tableau XI-1 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 78
Tableau XI-2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 78
Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées selon le type, par circonscription administrative 78
Tableau XI-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 78
Tableau XI-5 : Situation des principaux indicateurs de santé de la reproduction par district sanitaire 80
Tableau XI-6 : Situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 80
Tableau XI-7 : Évolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène par district sanitaire 80
Tableau XI-8 : Évolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2021 80
Tableau XI-9 : Évolution des indicateurs VIH/sida 80
Tableau XI-10 : Évolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI selon le district de santé 80
Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon le type et par circonscription administrative 83
Tableau XII-2 : Répartition du personnel des établissements prescolaires en 2021 selon le type et la circonscription administrative 83
Tableau XII-3 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 83
Tableau XII-4 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative 85
Tableau XII-5 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 85
Tableau XII-6 : Structure des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 85
Tableau XII-7 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et par circonscription administrative en 2021 87
Tableau XII-8 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le statut et le sexe en 2021 87
Tableau XII-9 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 87
Tableau XII-10 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau 87
Tableau XIII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 90
Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 90
Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles 90
Tableau XIII-4 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative en 2021 92
Tableau XIII-5 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative en 2021 92
Tableau XIII-6 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2021 92
Tableau XIII-7 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative en 2021 92
Tableau XIII-8 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative en 2021 92
Tableau XIV-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département 96
Tableau XIV-2 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative(en tonnes) 96

Tableau XIV-3 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit, par circonscription administrative 97
Tableau XV-1 : Situation du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative en 2020..... 100
Tableau XV-2 : Situation du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire en 2020 100
Tableau XV-3 : Situation des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence en 2020..... 101
Tableau XV-4 : Évolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative 103
Tableau XV-5 : Évolution du montant des transferts d'argent émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)..... 103
Tableau XV-6 : Évolution du montant des transferts d'argent payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)..... 103
Tableau XV-7 : Évolution du trafic postal selon la nature 103
Tableau XV-8 : Situation des recettes des collectivités locales en 2021 (en millions de francs CFA) 105
Tableau XV-9 : Situation des dépenses des collectivités locales en 2021 (en millions de francs CFA) des collectivités locales en 2021 (en millions de francs CFA) 105
Tableau XVI-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016..... 109
Tableau XVI-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA en 2021..... 109
Tableau XVI-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon la forme régime juridique et l'activité 109
Tableau XVII-1 : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2021/2022 . 114
Tableau XVII-2 : Situation et évolution des quantités de semences vendues lors des campagnes agricoles dans la région de Fatick..... 116
Tableau XVII-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Fatick 116
Tableau XVII-4 : Rendements (Kg/Ha) des cultures vivrières, industrielles et maraichères selon la circonscription administrative 116
Tableau XVIII-1 : Évolution de l'effectif du cheptel selon l'espèce et la circonscription administrative 119
Tableau XVIII-2 : Évolution de la production de viande et abats par espèce 119
Tableau XVIII-3 : Situation du mouvement de bétail par espèce en 2020 et en 2021..... 119
Tableau XVIII-4 : Situation des activités de reboisement en 2020 et en 2021 121
Tableau XVIII-5 : Évolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative en 2020 et 2021 121
Tableau XVIII-6 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 123
Tableau XVIII-7 : Nombre de sites et armement selon la circonscription administrative..... 123
Tableau XVIII-8 : Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 123
Tableau XIX-1 : Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 126
Tableau XIX-2 : Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 126
Tableau XX-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département..... 129
Tableau XX-2 : Situation et évolution du réseau routier 131
Tableau XX-3 : Répartition du parc automobile selon l'âge..... 131
Tableau XX-4 : Évolution du nombre de réceptifs, chambres et lits par circonscription administrative 133

Liste des graphiques

Graphique I-1 : Poids démographiques des régions *16*
Graphique II-1 : Evolution du taux d'accroissement annuel de la population *21*
Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2020 et 2021 ..... *21*
Graphique II-3 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge quinquénnaux de 2019 à 2021 ..... *21*
Graphique II-4 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et par sexe en 2020 et 2021 ..... *23*
Graphique II-5 : Taux d'urbanisation par département en 2020 et 2021 ..... *23*
Graphique III-1 : Variation mensuelle de la température (min & max en° C) dans la région de Fatick de 2020 à 2021 ..... *32*
Graphique III-2 : Évolution de la pluviométrie dans la région de Fatick de 2012 à 2021 ..... *32*
Graphique IV-1 : Taux d'activité par sexe *38*
Graphique IV-2 : Taux d'activité par le milieu *38*
Graphique IV-3 : Répartition de la population *38*
Graphique IV-4 : Répartition de la population *38*
Graphique IV-5 : Répartition de la population *38*
Graphique IV-6 : Répartition de la population active selon le niveau d'instruction *38*
Graphique IV-7 : Taux d'emploi par sexe *40*
Graphique IV-8 : Taux d'emploi par milieu de résidence *40*
Graphique IV-9 : Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence *40*
Graphique IV-10 : Répartition de la population active occupée selon le sexe *40*
Graphique IV-11 : Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activités *40*
Graphique IV-12 : Répartition de la population active occupée selon la tranche d'âge *40*
Graphique IV-13 : Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction *40*
Graphique V-1 : Part des aides familiaux dans la population active par sexe *45*
Graphique V-2 : Part des aides familiaux dans la population active par milieu de résidence *45*
Graphique V-3 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence *45*
Graphique V-4 : Répartition des aides familiaux selon le sexe *45*
Graphique V-5 : Taux de chômage par sexe *47*
Graphique V-6 : Taux de chômage selon le milieu de résidence *47*
Graphique V-7 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge *47*
Graphique V-8 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction *47*
Graphique VI-1 : Répartition des ménages de la région de Fatick selon le type du logement occupé (%) *51*
Graphique VI-2 : Répartition des ménages de la région de Fatick selon le statut d'occupation du logement *51*
Graphique VI-3 : Répartition des ménages de Fatick selon le type de combustible utilisé pour la cuisson *51*
Graphique VI-4 : Répartition des ménages selon le type d'accès aux sanitaires *51*
Graphique VIII-1 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi des violences physiques selon la région *63*
Graphique VIII-2 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui on subi des violences sexuelles selon la région de résidence *63*
Graphique VIII-3 : Pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques pendant la grossesse *63*
Graphique IX-1 : Répartition des sorties en 2021 (cas d'accidents) effectuées par les sapeurs-pompiers de Fatick *69*
Graphique IX-2 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2021 ..... *71*
Graphique XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon statut et par circonscription administrative *83*
Graphique XII-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021selon le sexe et par type *83*
Graphique XII-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon le diplôme professionnel, par circonscription administrative *83*

Graphique XII-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut 85
Graphique XII-5 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 85
Graphique XII-6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2021 87
Graphique XII-7 : Evolution des TBS du moyen et du secondaire 87
Graphique XV-1 : Situation de la production de crédits selon l'objet en 2020 101
Graphique XV-2 : Situation de la production de crédits selon le secteur d'activités en 2020 101
Graphique XV-3 : Situation des finances publiques locales en 2021 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA) 105
Graphique XVI-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon la forme et le régime juridique 109
Graphique XVI-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon le sexe du propriétaire 109
Graphique XVIII-1 : Quantité d'œufs produits en 2021 par circonscription administrative 119
Graphique XVIII-2 : Répartition de la production laitière (litres) en 2021 selon circonscription administrative 119
Graphique XVIII-3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination en 2021 123
Graphique XVIII-4 : Répartition des produits transformés selon la destination en 2021 123
Graphique XX-1 : Répartition de chiffre d'affaires des entreprises formelles de Fatick selon le secteur d'activités en 2020 et en 2021 129
Graphique XX-2 : Caractéristiques des entreprises formelles du commerce en 2020 et 2021 dans la région de Fatick (en millions de FCFA) 129
Graphique XX-3 : Composition du parc automobile en 2020 131
Graphique XX-4 : Situation des nouvelles immatriculations en 2020 131
Graphique XX-5 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2020 131
Graphique XX-6 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2021 133

Liste des figures

Figure I-1 : Carte de la région de Fatick dans le Sénégal 16
Figure I-2 : Découpage administrative de la région 18
Figure III-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick 28
Figure III-2 : Occupation du sol : département de Fatick 28
Figure III-3 : Occupation du sol : département de Foundiougne 28
Figure III-4 : Occupation du sol : département de Gossas 28
Figure V-1 : Taux de chômage par région 47
Figure VI-1 : Taux d'accès à internet selon la région en 2019 53
Figure VIII-1 : La violence conjugale : % des femmes selon la région 63

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Fatick dans le Sénégal

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. Après l'indépendance, Fatick était une entité de la région du Sine-Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 6 849 km² contre 7 535 Km² avant le découpage. Elle est ainsi limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie.

L'analyse des statistiques démographiques des régions du Sénégal, laisse voir que les régions de Dakar (23,0%), Thiès (12,9%) et Diourbel (11,1%) totalisent à elles seules 47,0% de la population sénégalaise en 2020 et en 2021. À côté de ces régions, fortement peuplées, s'en suivent les régions de Kaolack (7,1%), Saint-Louis (6,5%), Louga (6,4%), Fatick (5,4%) et Tambacounda (5,2%). Fatick occupe ainsi la 7e place au niveau national avec une population 900 800 habitants en 2020. Cette population, majoritairement composée de femmes (50,3%), a augmenté de 3,5% en 2021 atteignant les 932 629 habitants. Les autres régions représentent donc 22,3% avec chacune une part de moins de 5%.

Au Sénégal, en moyenne, 88 personnes partagent 1 km^2 en 2021 contre 85 en 2020. Les régions les plus densément peuplées sont Dakar (7 259 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2021 contre 7 011 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2020), Diourbel (399 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2021 contre 385 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2020), Thiès (336 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2021 contre 324 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2020), Kaolack (230 $\mathrm{hbts/km}^2$en 2021 contre 222 $\mathrm{hbts/km}^2$ en 2020) et Fatick (136$\mathrm{hbts/km}^2$ en 2021 contre 132$\mathrm{hbts/km}^2$ en 2020). Fatick est ainsi la 5e région la plus dense au Sénégal.

Par ailleurs, l'activité économique de la région reste dominée par l'Agriculture au sens large du terme notamment les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé), les cultures de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et fruitières), l'élevage (pastoral fondé sur la transhumance et sédentaire du terroir villageois) et la pêche. Cette dernière est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, amphibie (composé de 3 grands groupes d'îles) et maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. Les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, ce secteur offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par un vaste réseau hydrographique avec de nombreux cours d'eaux et « bolongs » bordé d'une importante forêt de mangrove, les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. La région possède aussi un important potentiel en production de sel sans oublier la présence massive des « moto taxis ».

Définitions :

- ***Le territoire*** *constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.*
- *La **densité de la population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré. La densité est appréciée comme suit : faible si le nombre d'habitants par km² est inférieur à 100 ; moyenne s'il va de 100 à 200 ; forte s'il est supérieur à 200*

En savoir plus :

- *www.ansd.sn/ressources/publications/indicateurs/Projections-demographiques-2013-2025*
- *Rapport- annuaire population du Sénégal 2020 & 2021*

Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT)

Tableaux et graphiques

Figure I-1 : ***Carte de la région de Fatick dans le Sénégal***

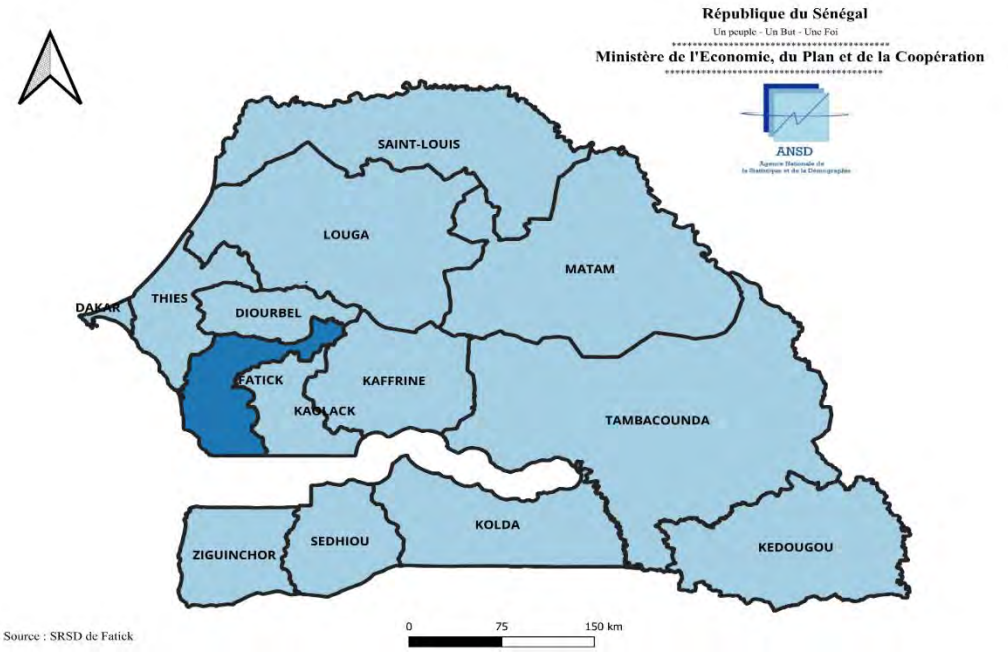

Tableau I-1 : Superficie, densité et *population du Sénégal par région en 2019, 2020 et 2021*

Régions	Superficie	Population				Densité			
		2019	2020	2021	Variation 2020-2021	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Dakar	547	3 732 282	3 834 964	3 970 514	3,5%	6 823	7 011	7 259	3,5%
Diourbel	4 824	1 801 999	1 859 464	1 925 187	3,5%	374	385	399	3,6%
Tambacounda	42 364	841 512	872 151	902 977	3,5%	20	21	21	0,0%
Saint-Louis	19 241	1 063 539	1 091 726	1 130 314	3,5%	55	57	59	3,5%
Thiès	6 670	2 105 711	2 162 815	2 239 262	3,5%	316	324	336	3,7%
Fatick	**6 849**	**870 361**	**900 800**	**932 629**	**3,5%**	**127**	**132**	**136**	**3,0%**
Kaffrine	11 262	703 560	728 943	754 708	3,5%	62	65	67	3,1%
Kaolack	5 357	1 155 433	1 191 562	1 233 679	3,5%	216	222	230	3,6%
Kédougou	16 800	184 276	190 510	197 243	3,5%	11	11	12	9,1%
Kolda	13 771	796 581	821 998	851 053	3,5%	58	60	62	3,3%
Louga	24 847	1 032 644	1 061 601	1 099 124	3,5%	42	43	44	2,3%
Matam	29 445	706 042	732 854	758 757	3,5%	24	25	26	4,0%
Sédhiou	7 341	553 006	572 099	592 320	3,5%	75	78	81	3,8%
Ziguinchor	7 352	662 179	683 955	708 130	3,5%	90	93	96	3,2%
Ensemble	196 670	16 209 125	16 707 462	17 297 918	3,5%	82	85	88	3,5%

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

Graphique I-1 : Poids démographiques des régions

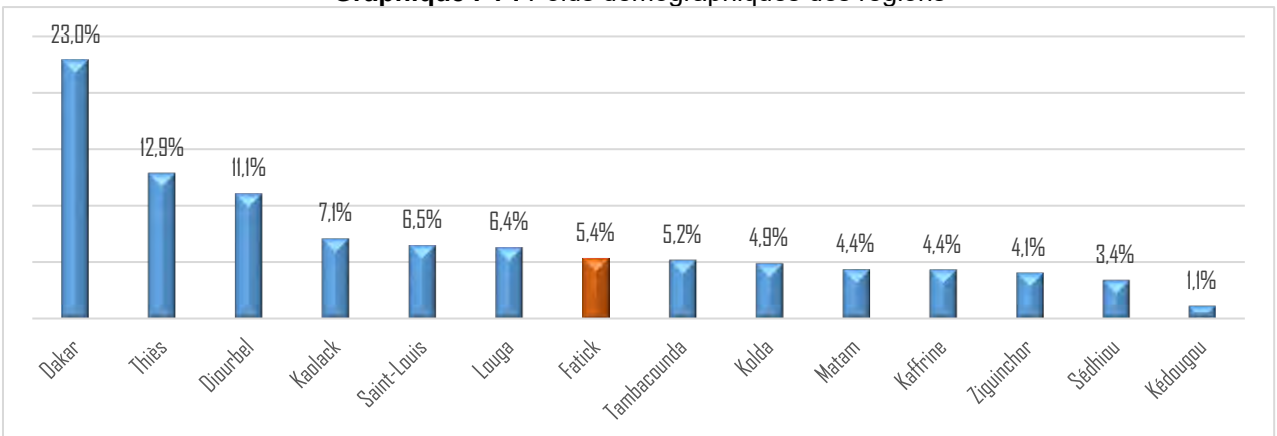

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

I.2 Organisation administrative et territoriale

En 1984, la **région de Fatick** est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 6685 km² contre 7535 Km² avant le découpage. En 2014, avec l'application de l'Acte III de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, elle est composée de trois (03) départements (Fatick, Gossas, Foundiougne), neuf (09) arrondissements et quarante (40) communes.

Le département de Fatick couvre une superficie de 2 646 km² et correspond à une partie de l'ancien royaume du Sine dont la capitale était Diakhao. Il est limité à l'Est par la région de Kaolack, au Sud-Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel au Nord-Est par le département Gossas, au Nord-Ouest par la région de Thiès (Département Mbour), et au Sud par le bras du Saloum qui baigne Foundiougne. Fatick département regroupe quatre (04) arrondissements (Ndiob, Fimela, Niakhar, Tattaguine) et compte, avec le nouveau découpage administratif, 18 collectivités locales dont 17 communes et le département collectivité locale. Les communes urbaines sont Fatick, Diofior et Diakhao.

Le département de Foundiougne, le plus vaste de la région avec une superficie de 2 959 km², se trouve au sud de la région de Fatick. Suivant le découpage administratif, le département compte trois (03) arrondissements (Djilor, Niodior et Toubacouta) et 17 communes. Géographiquement, il est limité au Nord par le département de Fatick, au Sud par la République de Gambie ; à l'Ouest par l'Océan Atlantique et à l'Est par la région de Kaolack.

Le département de Gossas, le moins vaste de la région, couvre une superficie de 1244 km². Il est limité au Nord-Ouest par la région de Diourbel, à l'Est par la région de Kaffrine, au Sud par la région de Kaolack et au Sud-Ouest par le département de Fatick. Il est composé de deux (02) arrondissements (Colobane et Ouadiour) et 06 communes.

Concernant les données démographiques, Fatick est le département le plus peuplé (48%) et le plus dense de la région. La densité de sa population est passée de 158 habitants/ km² en 2020 à 163 habitants/ km² en 2021, soit une augmentation de 3,2%. Il est suivi par le département de Foundiougne qui occupe 39% de la population régionale et on y observe une densité de 120 habitants/ km² en 2021 contre 116 habitants/ km² en 2020.

Définitions :

- ***Région*** *: c'est la circonscription administrative de coordination. Elle est l'échelon territorial de mise en œuvre des politiques nationales de développement économique et social. A la tête de chaque région, on trouve un fonctionnaire de la hiérarchie A, nommé par décret et qui reçoit le titre de* ***Gouverneur****.*
- ***Département*** *: c'est une circonscription administrative intermédiaire entre la région et l'arrondissement. Il est l'échelon charnière de l'application de l'action administrative. Chaque département est administré par un fonctionnaire du corps des administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de* ***Préfet****.*
- ***Arrondissement*** *: c'est la circonscription administrative de base, le niveau d'exécution des politiques gouvernementales. Il est administré par un fonctionnaire du corps des Administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de* ***Sous-préfet***
- ***Commune*** *: Circonscription territoriale dirigée par un* ***maire****, assisté d'un conseil administratif.*

En savoir plus :

- *Ministère de l'intérieur*
- *www.ansd.sn/ressources/publications/indicateurs/Projections-demographiques-2013-2025*
- *Rapport- annuaire population du Sénégal 2021*
- *Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT)*
- *Agence régionale de Développement de Fatick*

Tableaux et graphiques

Figure I-2 : ***Découpage administrative de la région***

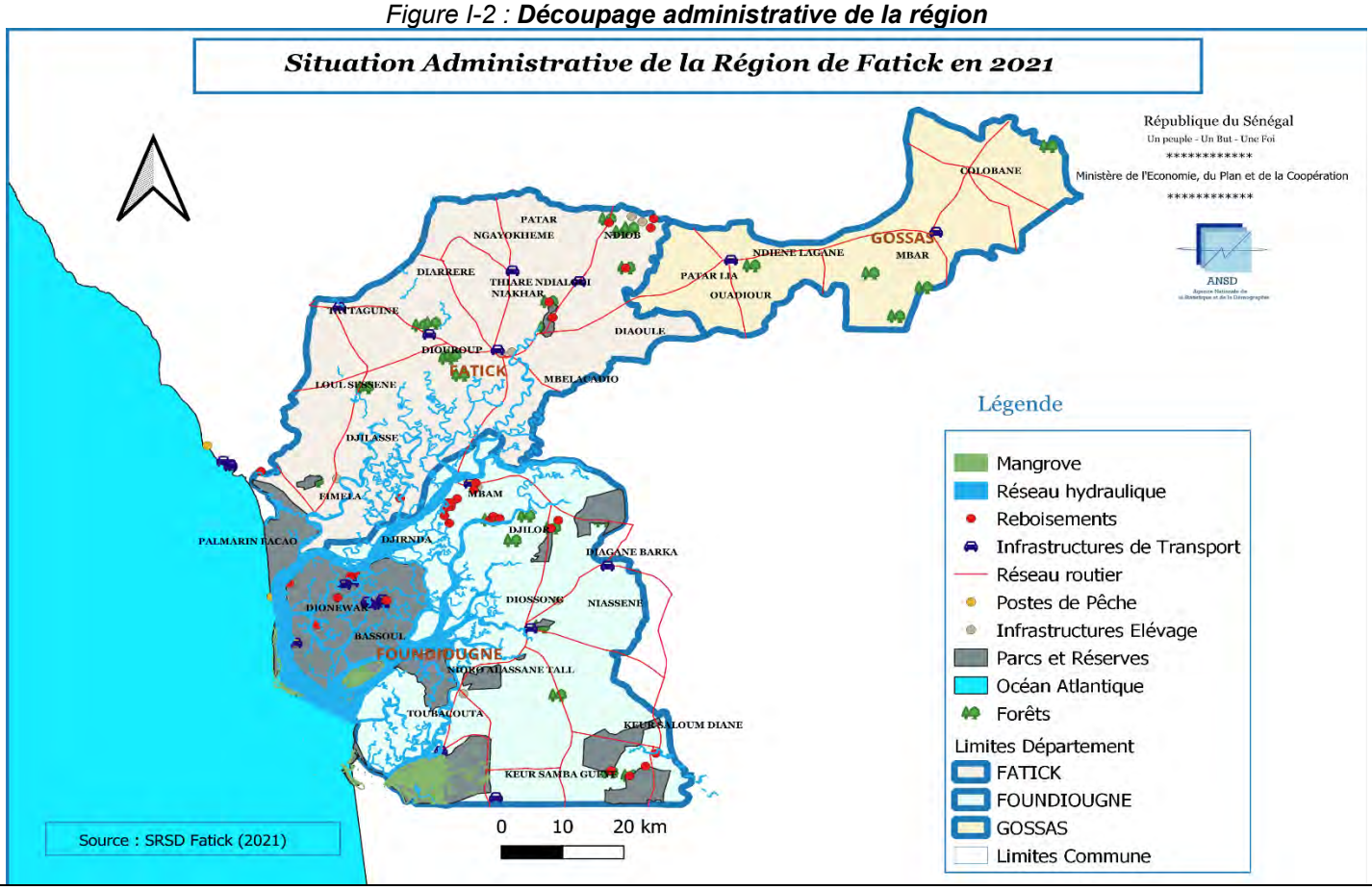

Tableau I-2 : Situation des localités administratives de Fatick

DEPARTEMENTS	COM /ARRT / VILLE	COMMUNES
FATICK	COM. FATICK	Fatick
	AR. FIMELA	Djilasse, Fimela, Loul-Sessene, Palmarin Facao
	COM. DIOFIOR	Diofior
	AR. NDIOB	Diaoule, Diakhao, Mbelacadiao, Ndiob, Thiare Ndialgui
	AR. NIAKHAR	Ngayokheme, Niakhar, Patar
	AR. TATTAGUINE	Diarere, Diouroup, Tattaguine
FOUNDIOUGNE	AR. DJILOR	Diagane Barka, Diossong, Djilor, Mbam, Niassene, Passy, Soum
	AR. NIODIOR	Bassoul, Dionewar, Djirnda
	AR. TOUBACOUTA	Karang Poste, Keur Saloum Diane, Keur Samba Gueye, Nioro Alassane Tall, Toubacouta
	COM. FOUNDIOUGNE	Foundiougne
	COM. SOKONE	Sokone
GOSSAS	AR. COLOBANE	Colobane, Mbar
	AR. OUADIOUR	Ndiene Lagane, Ouadiour, Patar Lia
	COM. GOSSAS	Gossas

Source : ANAT

Tableau I-3 : Population, densité et poids démographiques des départements par rapport à la région en 2019, 2020 et 2021

Département	2019			2020			2021		
	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Poids démographique	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Poids démographique	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Poids démographique
FATICK	413 303	156	48%	427 755	158	48%	442 871	163	48%
FOUNDIOUGNE	340 446	115	39%	352 351	116	39%	364 799	120	39%
GOSSAS	116 612	108	13%	120 694	109	13%	124 959	113	13%
REGION	**870 361**	**130**	**100%**	**900 800**	**132**	**100%**	**932 629**	**136**	**100%**

Source : ANSD, 2021

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

Le taux d'accroissement annuel de la population de Fatick est passé de 3,2% en 2014 à 3,5% en 2019. Il est constant au courant des années 2020 et 2021 (3,5%), période à laquelle la région concentre 5,4% de la population sénégalaise. Cette population est évaluée à 900 800 habitants en 2020 contre 932 629 en 2021, soit un taux d'accroissement annuel de 3,5% supérieur à celui du niveau national (3,4%).

Le profil « pyramidal » de la pyramide des âges de la population de Fatick (base large et sommet fin) montre une population extrêmement jeune et dynamique. L'âge moyen est évalué à 21 ans et l'âge médian à 17 ans.

Suivant la répartition par grand groupe d'âge ; les populations âgées de 15 à 64 ans constitués par les populations en âge actif (15 à 24 ans), en âge d'entrée en activité (25 à 54 ans) et les adultes (55 à 64 ans) représentent à elles seules plus de la moitié de la population régionale en 2020 (51,1%) comme en 2021 (51,3%). La région de Fatick est aussi caractérisée par un pourcentage élevé d'enfants (les moins de 15 ans) avec une part de 45,1% en 2021 contre 45, 2% en 2020. Quant aux personnes âgées, les 65 ans et plus, elles représentent 3,6% en 2020 et en 2021. Par conséquent, il est observé un ratio de dépendance démographique relativement élevé et essentiellement tiré par la population jeune. Dans la région, en 2020 et en 2021, 100 individus potentiellement actifs prennent en charge, en moyenne, 95 individus inactifs. Ce ratio de dépendance démographique est plus élevé chez les hommes (97,7% en 2020 et 96,8% en 2021) que chez les femmes (93,4% en 2020 et 93,2% en 2021).

Par ailleurs, depuis 2013, date du quatrième recensement de la population, les analyses démographiques réalisées dans la région de Fatick révèlent que les femmes sont majoritaires. En effet, elles représentent 50,3% en 2020 et en 2021. Par contre, la région enregistre plus de naissances vivantes hommes que femmes. Cette supériorité s'observe jusqu'à l'âge de 29 ans. À partir de 30 ans, cette tendance s'inverse. Ainsi, le rapport de masculinité diminue progressivement jusqu'à atteindre 75% à l'âge de 80 ans et plus en 2020 et en 2021. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les hommes sont plus exposés à certains phénomènes démographiques tels que la mortalité, l'émigration interne et externe à un certain âge. Ceci montre aussi que dans la région de Fatick la femme a une espérance de vie supérieure à celle de l'homme.

Définitions :

- ***Pyramide des âges :*** *répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.*
- ***Age moyen :*** *Moyenne de l'âge des habitants d'un territoire donné.*
- ***Age médian*** *: Âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux.*
- ***Ratio de dépendance démographique :*** *le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.*
- ***Rapport de masculinité :*** *Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.*

En savoir plus :

- *Projections démographiques de la population de 2013 à 2025 : ANSD*
- *Dictionnaire démographique multilingue*

Tableaux et graphiques

Graphique II-1 : Evolution du taux d'accroissement annuel de la population

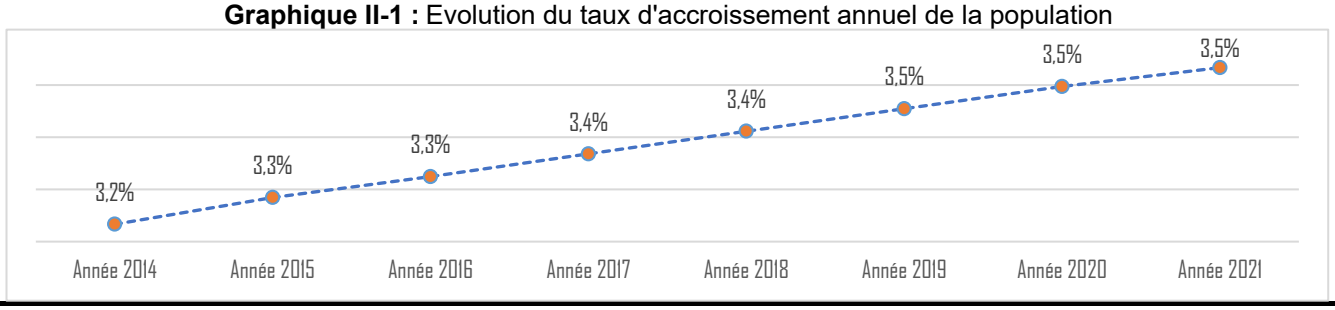

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2020 et 2021

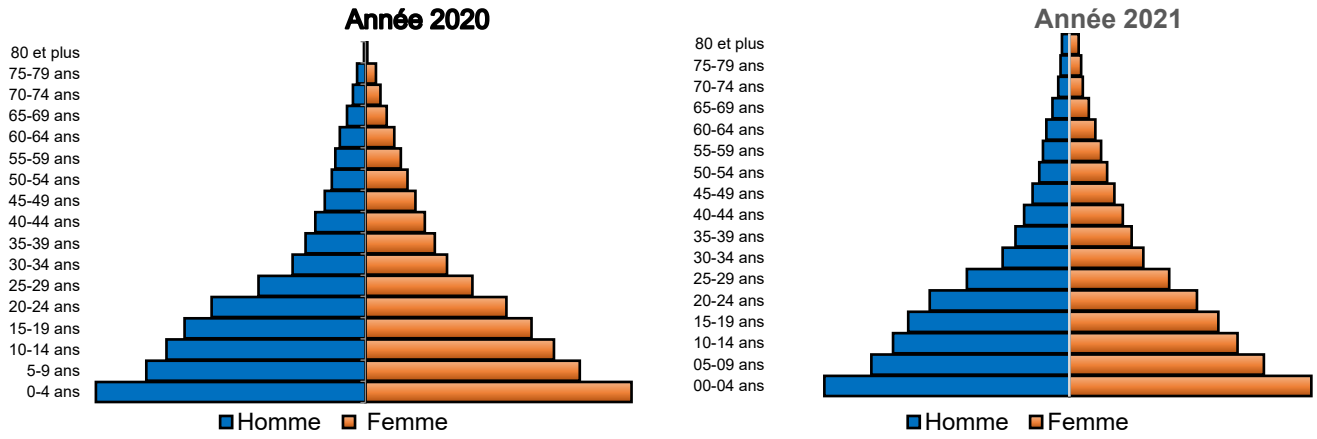

Source : ANSD, 2021

Graphique II-3 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge quinquénnaux de 2019 à 2021

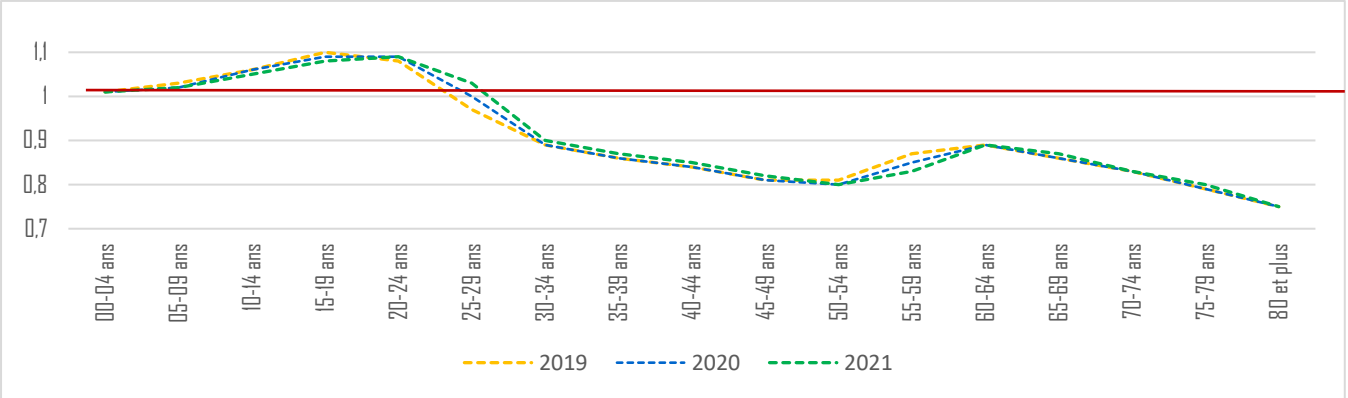

Source : ANSD, 2021

Tableau II-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe

Groupes d'âge	2019			2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	200 514	194 292	394 806	206 393	200 788	407 181	212 793	207 745	420 538
15-64 ans	217 340	226 139	443 479	226 379	234 368	460 747	235 527	242 791	478 318
65 ans et plus	14 403	17 673	32 076	14 788	18 084	32 872	15 224	18 549	33 773
Ensemble	432 257	438 104	870 361	447 560	453 240	900 800	463 544	469 085	932 629
Proportion des moins de 15 ans	46,4%	44,3%	45,4%	46,1%	44,3%	45,2%	45,9%	44,3%	45,1%
Proportion des 15-64 ans	50,3%	51,6%	51,0%	50,6%	51,7%	51,1%	50,8%	51,8%	51,3%
proportion des 65 ans et plus	3,3%	4,0%	3,7%	3,3%	4,0%	3,6%	3,3%	4,0%	3,6%
Ratio de dépendance démographique	98,9%	93,7%	96,3%	97,7%	93,4%	95,5%	96,8%	93,2%	95,0%

Source : ANSD, 2021

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition géographique de la population présente des inégalités selon la circonscription administrative. La capitale administrative de la région, Fatick, est le département le plus peuplé. Elle représente 47,5% de la population régionale avec 442 870 habitants en 2021 contre 428 261 habitants en 2020, soit un accroissement annuel de 3,4%. Elle est suivie du département de Foundiougne qui abrite 39,1% de la population régionale avec 364 802 habitants en 2021 contre 351 976 en 2020, soit une augmentation de 3,6%. Gossas est ainsi le département le moins peuplé (13,4%) et concentre 124 956 habitants en 2021, augmentant de 3,6% par rapport à 2020.

Quant à la répartition selon le sexe, à l'inverse des départements de Fatick et Foundiougne, le département de Gossas concentre plus d'hommes que de femmes en 2020 comme en 2021.

Suivant la zone d'habitation, une forte ruralité a été observée dans la région de Fatick, puisque 84,5% de la population habitent en milieu rurale en 2021 ; autrement dit un taux d'urbanisation à hauteur de 15,5%, en dessous de la moyenne nationale. Cependant, ce taux a augmenté de 0,1% par rapport à 2020. Selon la circonscription administrative, Foundiougne est le département le plus urbanisé avec un taux d'urbanisation de 19,3% en 2020 et en 2021. Il s'ensuit le département de Gossas qui enregistre un taux de 13,3% en 2020 et en 2021. Fatick est donc le département le moins urbanisé. Le taux d'urbanisation y est évalué à 12,9% en 2020 et 13,0% en 2021.

Définitions :

- *Taux d'urbanisation : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.*

En savoir plus :

- *Projections démographiques de la population de 2013 à 2025 : ANSD*
- *https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/*

Tableaux et graphiques

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon la circonscription administrative, le milieu de résidence et le sexe

Circonscription administrative	Année	Milieu de résidence								
		Urbain			Rural			Ensemble		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Fatick	2019	26 085	27 505	53 589	178 715	180 997	359 713	204 800	208 502	413 302
	2020	26 969	28 436	55 405	184 768	188 089	372 857	211 737	216 525	428 261
	2021	27 951	29 472	57 423	191 501	193 947	385 447	219 452	223 419	442 870
Foundiougne	2019	32 085	33 466	65 553	135 183	139 709	274 892	167 268	173 175	340 445
	2020	33 173	34 601	67 774	139 762	144 441	284 202	172 935	179 041	351 976
	2021	34 381	35 861	70 242	144 854	149 705	294 560	179 236	185 567	364 802
Gossas	2019	7 272	8 198	15 470	51 601	49 541	101 142	58 873	57 739	116 612
	2020	7 518	8 476	15 994	53 349	51 219	104 568	60 867	59 695	120 562
	2021	7 792	8 784	16 576	55 293	53 087	108 380	63 085	61 871	124 956
Région	2019	65 442	69 169	134 612	365 499	370 247	735 747	430 941	439 416	870 359
	2020	67 660	71 513	139 172	377 878	383 748	761 627	445 538	455 261	900 800
	2021	70 124	74 117	144 241	391 648	396 739	788 388	461 772	470 857	932 629

Source : ANSD, 2021

Graphique II-4 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et par sexe en 2020 et 2021

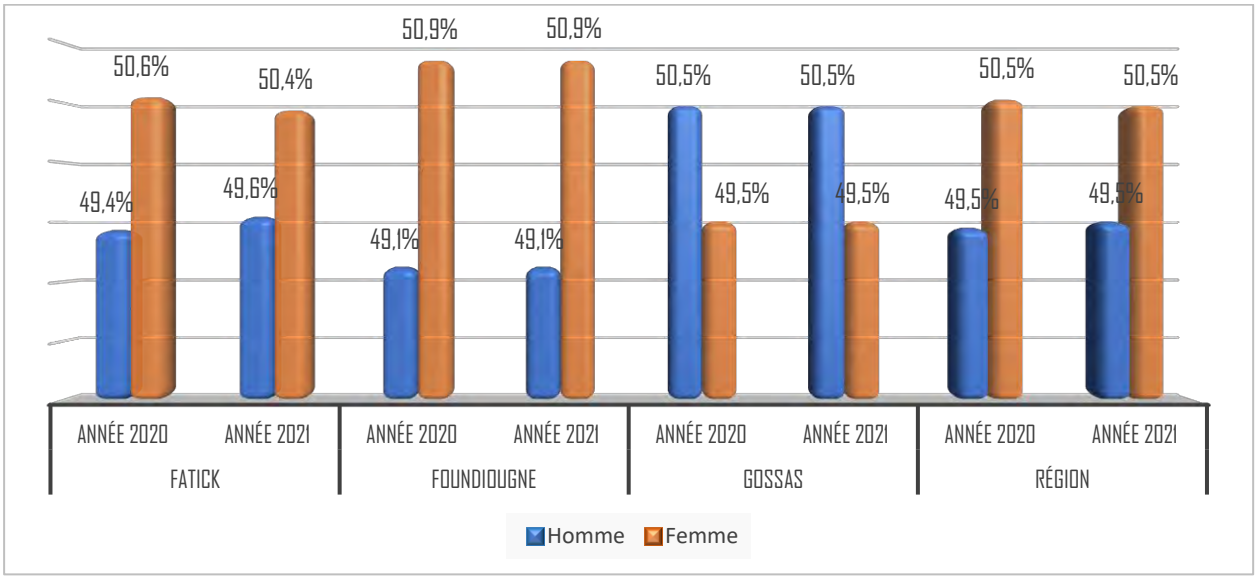

Source : ANSD, 2021

*Graphique II-5 : **Taux d'urbanisation par département en 2020 et 2021***

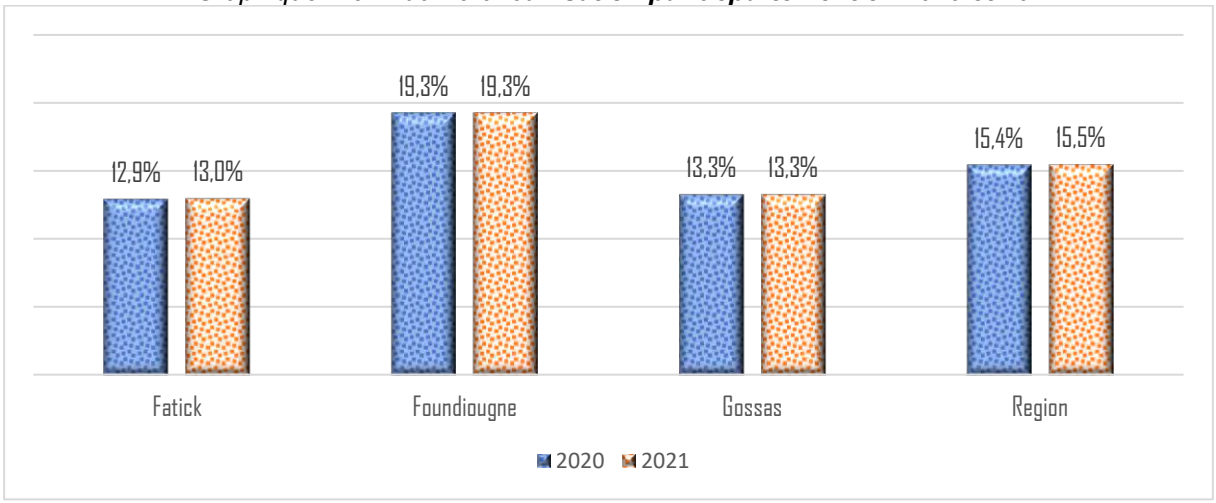

Source : ANSD, 2021

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Fécondité : L'indice synthétique de fécondité est l'un des déterminants proches de la fécondité. Au Sénégal, il est estimé à 4,6 enfants par femme (EDS 2017). Il varie selon le milieu de résidence, passant de 3,4 enfants par femme en milieu urbain à 5,9 enfants par femme en milieu rural. Selon la circonscription administrative, le niveau de fécondité le plus faible est enregistré dans la région de Dakar (en moyenne, 3 enfants par femme). Par contre, les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Kédougou (6,4 enfants par femme), Sédhiou (6,4 enfants par femme) et Kaffrine (6,2 enfants par femme). La région de Fatick se positionne ainsi au juste milieu avec 5,2 enfants par femme. A l'issue des EDSC combinées de 2018-2019, il est observé une baisse du niveau de fécondité dans la région de Fatick, en passant de 5,2 en 2017 à 4,9 enfants par femme en 2019.

Mortalité : Pour apprécier la situation sanitaire de la population de la région de Fatick, il a été collecté lors du RGPHAE de 2013 des données sur les décès des douze derniers mois. L'analyse de cette information permet d'évaluer le niveau global de la mortalité ainsi que la structure par âge des décès. Ainsi, le taux brut de mortalité dans la région de Fatick est de 8 ‰ habitants en 2013 et est estimé à 6,4‰ habitants en 2021, selon les projections démographiques. La région se situe donc à hauteur de la moyenne nationale. En 2013, le quotient de mortalité infanto juvénile de la région de Fatick est de 73,5‰ contre 78,7‰ au niveau national. Cependant, il diminue progressivement au cours des années atteignant une valeur relative estimative de 35,8‰ en 2021. Quel que soit le sexe de l'enfant, la région de Fatick enregistre des niveaux de mortalité infanto juvénile inférieurs à la moyenne nationale. L'analyse de la structure des décès permet de calculer l'espérance de vie sous l'hypothèse d'une mortalité par âge constante au fil du temps. En se basant sur les données de 2013, l'espérance de vie au niveau de la région de Fatick est estimée à 65 ans (plus élevée chez les femmes (66,6 ans) que chez les hommes (63,5 ans)) et à 68 ans en 2021.

Migration : Les informations sur les mouvements migratoires internes et internationales les plus récentes de la région de Fatick sont tirées du RGPHAE de 2013. Sur l'ensemble de la population recensée dans les ménages ordinaires à Fatick (701 241 habitants), 67 539 sont nées hors de la région. De même, sur la population totale des natifs de la région de Fatick, 150 005 résident dans les autres régions au moment du RGPHAE. L'indice de sortie qui en découle est alors de 19,1% contre un indice d'entrée de 9,6%. La région de Fatick enregistre un solde migratoire négatif de -82 466 ce qui montre qu'elle est davantage une zone d'émigration. Il ressort de la répartition des émigrants internationaux par zone de destination que la plupart des émigrants de la région de Fatick partent en Europe (43,5%), en Afrique de l'Ouest (33,4%) et en Afrique du Nord (7,4%). Les autres pays Africains (1,3%) et les pays asiatiques (0,2%) sont moins prisés par ces émigrants.

Définitions :

- *Fécondité : Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (celles âgées de 15 - 49 ans en général), (*apport du RGPHAE 2013) .
- *Fécondité des adolescentes : Pourcentage de femmes de 15-19 ans qui ont donné naissance de leur premier enfant ou qui sont enceintes de leur premier enfant*
- *Indice synthétique de fécondité : Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme (15-49ans) en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes.*
- Mortalité : On étudie sous le nom de mortalité l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.
- Migration : la migration, ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

En savoir plus :

- *Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (RGPHAE 2013, EDS 2017, EDSC Combinée 2018-2019)*
- *Dictionnaire démographique multilingue (DDM)*

Tableau II-3: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile

Évolution de l'ISF			Évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile (dix années avant l'enquête)		
Année Enquête	**Caractéristiques**	**Indice synthétique de fécondité 15-49 ans**	**Année Enquête**	**Caractéristiques**	**Quotient de mortalité infanto-juvénile**
2020-21 MIS	**Total**	**3,9**	**2019 DHS**	**Total**	**48 (CI: 42 – 55)**
2020-21 MIS	Ouest	3,1	2019 DHS	Ouest	31 (CI: 23 – 40)
2020-21 MIS	Centre (>2010)	4,9	2019 DHS	Centre (>2010)	48 (CI: 41 – 56)
2020-21 MIS	Nord (>2010)	3,9	2019 DHS	Nord (>2010)	53 (CI: 41 – 65)
2020-21 MIS	Sud (>2010)	4	2019 DHS	Sud (>2010)	71 (CI: 49 – 93)
2019 DHS	**Total**	**4,7**	**2018 DHS**	**Total**	**58 (CI: 51 – 65)**
2019 DHS	Ouest	4	2018 DHS	Ouest	39 (CI: 25 – 53)
2019 DHS	Centre (>2010)	5,4	2018 DHS	Centre (>2010)	62 (CI: 51 – 73)
2019 DHS	Nord (>2010)	4,7	2018 DHS	Nord (>2010)	54 (CI: 41 – 66)
2019 DHS	Sud (>2010)	5,3	2018 DHS	Sud (>2010)	89 (CI: 77 – 101)
2017 DHS	**Total**	**4,6**	**2017 DHS**	**Total**	**60 (CI: 55 – 64)**
2017 DHS	Dakar	3	2017 DHS	Dakar	34 (CI: 24 – 45)
2017 DHS	Thiès	4,6	2017 DHS	Thiès	55 (CI: 44 – 65)
2017 DHS	Diourbel	5,8	2017 DHS	Diourbel	73 (CI: 60 – 86)
2017 DHS	..Kaffrine	6,2	2017 DHS	..Kaffrine	64 (CI: 51 – 77)
2017 DHS	..Kaolack (2010)	5,2	2017 DHS	..Kaolack (2010)	60 (CI: 47 – 73)
2017 DHS	Louga	5,1	2017 DHS	Louga	64 (CI: 49 – 79)
2017 DHS	Fatick	5,2	2017 DHS	Fatick	51 (CI: 41 – 61)
2017 DHS	Ziguinchor	4,6	2017 DHS	Ziguinchor	55 (CI: 36 – 75)
2017 DHS	..Sédhiou	6,4	2017 DHS	..Sédhiou	78 (CI: 62 – 93)
2017 DHS	..Kolda (2010)	5,5	2017 DHS	..Kolda (2010)	89 (CI: 72 – 107)
2017 DHS	Matam	5,3	2017 DHS	Matam	71 (CI: 49 – 93)
2017 DHS	Saint Louis	4,7	2017 DHS	Saint Louis	51 (CI: 37 – 65)
2017 DHS	..Kédougou	6,4	2017 DHS	..Kédougou	74 (CI: 46 – 103)
2017 DHS	..Tambacounda (2010)	5,8	2017 DHS	..Tambacounda (2010)	80 (CI: 64 – 96)

Source : EDS, MIS, DHS Programme, 2021

Tableau II-4 : Evolution du taux brut de mortalité, du taux de mortalité infantile (0-1 an) et de l'espèrance de vie de 2017 à 2021

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Taux brut de mortalité en ‰	7,2	7	6,8	6,6	6,4
Taux de mortalité infantile (0-1 an) en ‰	41,6	40,1	38,6	37,1	35,8
Espérance de vie (années)	66,5	66,9	67,4	67,8	68,3

Source : RGPHAE de 2013, projections démographiques 2013-2025

Tableau II-5 : Immigration internationale par région d'origine selon la durée

REGION ORIGINE/Nationalité	DUREE D'INSTALLATION		
	DUREE DE VIE	10 ANS	CINQ ANS
Sénégalais	338	333	261
Africains de l'Ouest	123	82	63
Africains du Centre	1	1	0
Africains du Nord	0	0	0
Autres Africains	0	0	0
Américains	0	0	0
Asiatiques	0	0	0
Européens	13	10	6
Orientaux	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	475	426	330

Tableau II-6 : Répartition des émigrants internationaux de la région de Fatick par département selon les pays de destination

Pays destinataire	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total	%
Sénégal	107	106	51	264	6,8
Afrique de l'ouest	299	846	151	1296	33,4
Afrique centre	54	54	17	125	3,2
Afrique du nord	139	140	7	286	7,4
Autres africains	9	38	3	50	1,3
Américains	28	19	10	57	1,5
Asiatiques	0	8	0	8	0,2
Européens	509	1000	181	1690	43,5
Orientaux	71	28	4	103	2,7
Total	1218	2241	424	3883	100

Source : RGPHAE de 2013

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région baigne dans un environnement naturel caractérisé par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahélienne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Les principaux vents qui balaient la région sont : Le Harmattan, chaud et sec, qui souffle sur toute la partie Nord–Est ; l'Alizé maritime présent dans la zone côtière et la Mousson soufflant entre avril et octobre.

Les ressources pédologiques font état de 3 à 4 types de sol qui varient selon les zones écologiques : les sols ferrugineux tropicaux (Dior et Deck), les sols hydro morphes des vallées, les sols halomorphes (sols salins, « tanne ») et les sols des mangroves observés dans les îles et les estuaires.

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss. Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal.

Le couvert végétal est constitué de quatre (04) grandes formations végétales et d'un (01) domaine forestier riche de quatorze (14) forêts classées en 2021. L'essentiel des formations forestières reste concentré dans le département de Foundiougne (11) et un peu au sud du département de Fatick (Fimela et Tattaguine).

Par ailleurs, concernant les lotissements dans la région, une baisse notoire a été observée entre 2020 et 2021 en passant de 12 076 à 4 514 parcelles loties avec un taux d'attribution à hauteur de 10,8%. Les lotissements ont particulièrement touché les localités de Missirah, Toubacouta et Ndouck de la ville de Fatick. Concernant les demandes d'autorisation de construire, 359 demandes ont été déposées en 2021 auprès de la Division régionale de l'Urbanisme, dont 234 ont été approuvées, soit un taux d'acceptation de 65,2 %. Ces demandes étaient au nombre de 285 en 2020, soit une augmentation de 26,0%. Selon les départements, la plupart des demandes ont été enregistrées dans le département de Fatick, avec 237 en 2020 et un peu plus en 2021 (290).

Définitions :

- *L'autorisation de construire ou permis de construire est un document exigé pour les nouvelles constructions. Elle vise à garantir le respect de normes urbanistiques et architecturales.*

En savoir plus :

- *Division Régionale de l'Urbanisme (DRU)*
- *Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)*
- *Direction régionale du Développement rural (DRDR)*
- *CADASTRE*
- *Service régional de l' Aménagement du Territire (SRAT-ANAT)*
- *Inspection régionale des Eaux & Forêt (IREF)*

Tableaux et graphiques

Figure III-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick

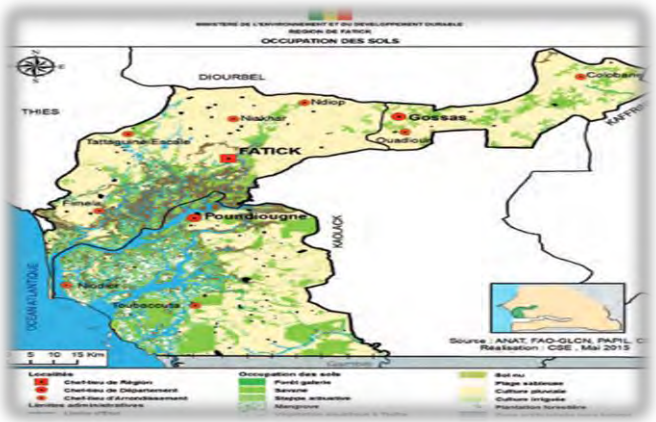

Figure III-2 : Occupation du sol : département de Fatick

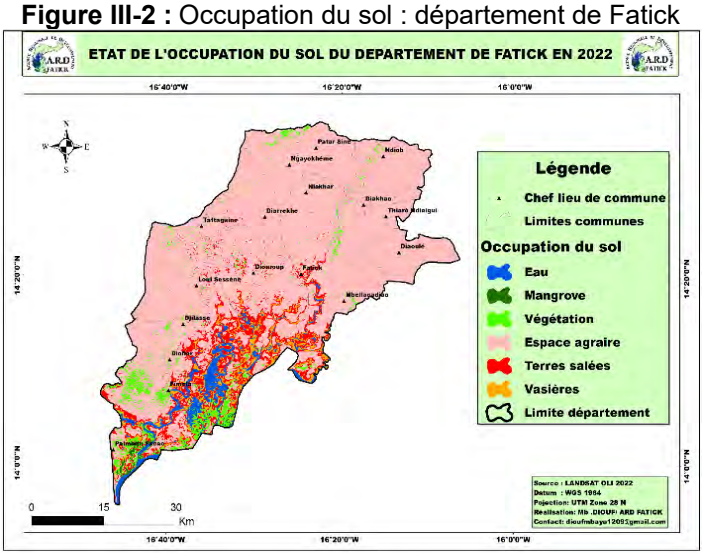

Figure III-3 : Occupation du sol : département de Foundiougne

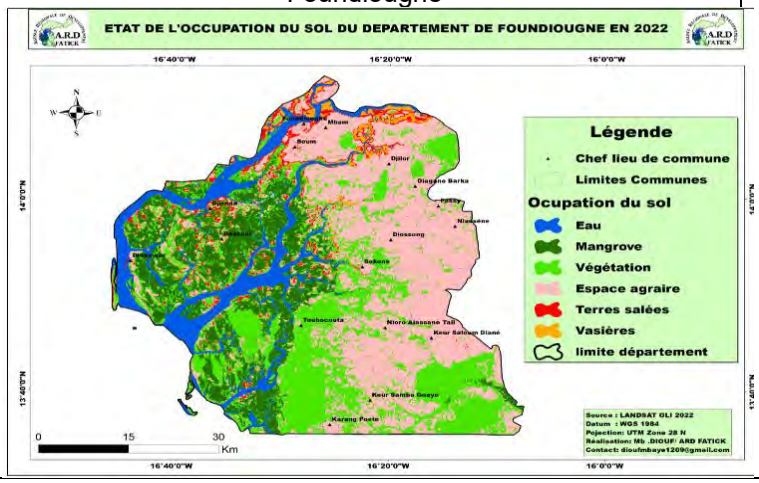

Figure III-4 : Occupation du sol : département de Gossas

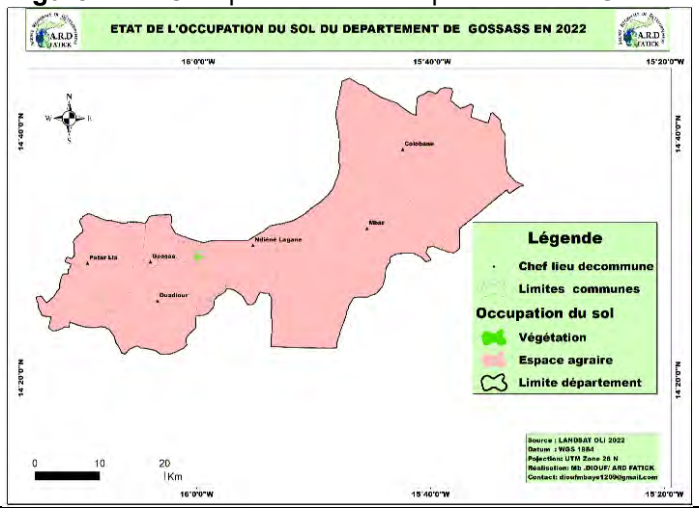

Tableau III-1 : Situation des lotissements et attribution de parcelles et des traitements des demandes d'autorisation par département en 2019, 2020 et 2021

Circonscription administrative	Année	*lotissements et attribution de parcelles*			*Demandes d'autorisation de construire*		
		Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Taux d'attribution	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Taux de délivrance
Foundiougne	2 019	5 968	2 294	38,4%	54	46	85,2%
	2 020	9 035	9 035	100,0%	45	16	35,6%
	2 021	-	-	-	59	21	35,6%
	Variation				31,1%	31,3%	
Gossas	2 019	793	0	0,0%	25	18	72,0%
	2 020	1 640	1 640	100,0%	3	1	33,3%
	2 021	-	-	-	10	4	40,0%
	Variation				233,3%	300,0%	
Fatick	2 019	2 288	0	0,0%	134	114	85,1%
	2 020	1 401	1 401	100,0%	237	177	74,7%
	2 021	860	487	56,6%	290	209	72,1%
	Variation	-541	-914		22,4%	18,1%	
Région	2 019	9 049	2 294	25,4%	213	178	83,6%
	2 020	12 076	12 076	100,0%	285	194	68,1%
	2 021	4514	487	10,8%	359	234	65,2%
	Variation	-7 562	-11 589	-	26,0%	20,6%	

Source : Division Régionale de l'Urbanisme (DRU)

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Patrimoine forestier : Le domaine forestier régional comprend le domaine classé et le domaine protégé. La région de Fatick compte 14 forêts classées occupant une superficie de 87 577 ha, et conférant ainsi à la région un taux de classement de 13,1%. Le département de Foundiougne est le plus préservé avec onze (11) massifs forestiers classés d'une superficie de 84 900 ha. Le département de Fatick ne compte que 2 forêts classées couvrant une superficie de 1 902 ha et celui de Gossas 1 forêt classée de 775 ha.

Reboisement : L'activité de reboisement s'articule autour de la mise en place de pépinières, la production de plants, la plantation et le suivi des réalisations. En 2021, 1 444 pépinières ont été mises en place dans la région contre 750 en 2020 soit une évolution de 92,5%. Il s'agit des pépinières en régie gérées directement par l'administration, des pépinières villageoises /communautaires, scolaires et celles gérées par des privés/individuels ou des ONG. La production de plants est ainsi évaluée à 1 925 786 en 2021, largement supérieure à celle de l'année précédente. L'essentiel de la production vient du département de Foundiougne (83,8%) et les 966 726 plants ont pu être répartis selon les catégories ci-après : les espèces forestières (40,7%), les espèces fruitières (2,7%), les espèces fruitières-forestières (5,3%) et les espèces ornementales (1,7%).

Ressources fauniques : L'importance de la flore et du tapis herbacé surtout dans les forêts classées favorisent la présence très remarquée du gibier à plumes qui profite des grands arbres et de la paille comme un dortoir naturel et un support. Ainsi la région et plus particuliérement le département de Foundiougne, est marquée par la présence de Calaos sp, Francolins, de Tourterelles sp, de Pigeons rôniers, de Pintades, de Gangas etc. Concernant le gibier à poil, il s'agit de l'hyène, le phacochère, le singe rouge, les babouins très prolifiques dans la Forêt classée de Sangako, le chacal, le lièvre, les rongeurs entre autres. Cependant, toute la faune sauvage n'est pas sujette à la chasse licite, toutes les espèces autorisées à cette activité par le code de la chasse en vigueur fait l'objet d'un enregistrement.

Chasse : La région n'a enregistré au cours de cette campagne (2021) que 09 chasseurs contre 104 pour la saison précédente, soit une baisse de 91,34%. Seuls les campements de chasse de « Caïman » et de « Passy Chasse » ont enregistré des chasseurs. Le gibier à plume est la principale ressource faunique exploitée dans la région. Le nombre total de spécimens prélevés est de 664 pour cette campagne contre 6289 pour la campagne précédente, soit une baisse de 89,4%.

Érosion côtière : La région de Fatick est confrontée à d'énormes difficultés suite aux effets du changement climatique. Cette situation de vulnérabilité, est le résultat de la dégradation de ces écosystèmes causée par l'homme et accélérée par l'impact du changement climatique. Ce dernier se manifeste également dans la région par l'augmentation de la température qui a un impact considérable sur les parasitoses, les maladies du bétail et l'évapotranspiration.

Feux de brousse : ils constituent de sérieuses menaces pour les ressources naturelles dans la région. Le Service régional des Eaux et Forêts est chargé de coordonner la lutte contre les feux de brousse. Les comités de lutte organisés au niveau des villages jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les feux de brousse.

En 2021, quarante (40) feux de brousse ont été observés dans la région de Fatick. Le nombre de cas observés passe de 14 en 2020 à 40 en 2021, soit une différence de 26 cas de feux de brousse. L'analyse par circonscription administrative montre que le département de Foundiougne a enregistré 17 cas, Fatick 16 cas et 7 cas pour Gossas.

En savoir plus :

- *Inspection régional des Eaux & Forêt (IREF)*

Tableaux et graphiques

Tableau III-2 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km²)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Foundiougne	2959	11	84900	28,72
Gossas	1080	1	775	0,72
Fatick	2646	2	1902	0,72
Région	**6685**	**14**	**87577**	**13,1**

Source : IREF

Tableau III-3 : Évolution de la production de plants

Type de pépinière		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Régie	pépinières	5	5	0	1	2	100,0	2	2	-	8	9	12,5
	plants	57619	82818	43,7	13320	21701	62,9	36754	99467	170,6	107693	203986	89,4
Villageoises / Communautaires	pépinières	2	1	-50,0	3	2	-33,3	1	5	400,0	6	8	33,3
	plants	6600	5797	-13,9	2484	4830	94,4	7600	23970	215,4	16684	34597	107,4
Privées / Individuelles	pépinières	713	1392	95,2	3	2	-33,3	16	30	87,5	732	1424	94,5
	plants	139036	1521028	994,0	12403	3620	-70,8	115193	155595	35,1	266632	1680243	530,0
Scolaires	pépinières	0	2	0	0	0	0,0	4	1	-75,0	4	3	-25,0
	plants	0	4600	0	0	0	0,0	9100	2360	-74,1	9100	6960	-23,5
Total	pépinières	720	1400	94,4	7	6	-14,3	23	38	13,0	750	1444	92,5
	plants	203255	1614243	694,2	28702	30151	5,0	168647	281392	66,8	400109	1925786	381,3

Source : IREF

Tableau III-4 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %	2020	2021	Variation %
Forestières	160931	560700	248,4%	19582	18115	-7,5%	110005	204948	86,3%	290518	783763	169,8%
Fruitières	495	29713	5902,6%	1877	4503	139,9%	25205	12343	-51,0%	27577	46559	68,8%
Fruitières forestières	39781	52702	32,5%	3066	3770	23,0%	26097	46551	78,4%	68944	103023	49,4%
Ornementales	2048	12068	489,3%	2157	3763	74,5%	7340	17550	139,1%	11545	33381	189,1%
Non déterminé	0	959060	-	0	0	-	0	0	-	0	959060	-
TOTAL (plants)	203255	1614243	694,2%	28702	30151	5,0%	168647	281392	66,8	400604	1925786	380,7%

Source : IREF

Tableau III-5 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2020		2021		Variation	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Foundiougne	1	0,5	17	600,88	1600,0%	120076,0%
Gossas	4	2,7148	7	16,96	75,0%	524,7%
Fatick	9	4,1474	16	25,19	77,8%	507,4%
Région	14	7,5622	**40**	**643,03**	185,7%	8403,2%

Source : IREF

III.3 Conditions climatiques

Le Sénégal se situe à proximité de l'équateur et est l'un des pays les plus ensoleillés du globe : plus de 3 000 heures d'ensoleillement par an. Il est souvent exposé à des températures élevées**.** Dans la région de Fatick, la température varie entre 17,1°C et 39,7°C en 2020 et entre 17,9°C et 39,7°C en 2021. En moyenne, elle est évaluée à 28,6°C en 2020 et un peu plus en 2021 (28,7°C). Les périodes les plus chaudes de l'année sont observées en mois de mars, avril, mai, juin, octobre et novembre et les plus fraiches en décembre, janvier et février. La température en juillet, août et septembre, est atténuée par la saison des pluies. La hausse des températures a des répercussions sur la pluviométrie et sur l'environnement dans son ensemble. Ainsi, en 2021, le cumul de la pluviométrie par station dans la région de Fatick est de 10 441,3 millimètres contre 13 591,9 millimètres en 2020, soit une diminution de 23,2%. Cependant, les précipitations sont plus abondantes dans la zone sud-ouest de Fatick comme Keur Saloum Diané (940 millimètres) et Nioro Alassane Tall (850,7 millimètres) et sont moins abondantes à l'autre extrémité comme Colobane (463,7 millimètres) et Ouadiour (481,5 millimètres). Depuis 2012, la meilleure saison des pluies a été observés en 2013 où 14 743,1 millimètres d'eau ont été relevés. En outre, des cas d'inondations sont notés chaque année dans la région. Ils résultent non seulement d'une forte pluviométrie, mais aussi ils sont accentués par l'absence et/ou l'insuffisance de réseaux d'assainissement et les divers aménagements dans des zones humides ou sur les voies de passage naturel d'eau.

Concernant la qualité de l'air, la région de Fatick notamment la DREEC ne dispose d'aucun laboratoire ni de station pour sa mesure. Il faut noter par ailleurs, parmi les formes de pollutions qui y sont généralement constatées, figurent celles relatives aux fonctionnements des établissements classés ainsi que les déversements d'hydrocarbures suite à des accidents de la circulation.

Par ailleurs, la région de Fatick est confrontée à d'énormes difficultés suite aux effets du changement climatique. L'un des problèmes rencontrés est le recul du trait de côte au niveau de la frange côtière dans la commune de Palmarin. Dans cette zone, des reculs de 1 à 2 mètres par endroit et par an selon l'intensité de la houle ont été observés. Aussi, les villages insulaires, jadis protégés par la mangrove contre l'érosion insulaire due en partie par l'hydrodynamique (marée) subissent, de plein fouet, l'avancée de la mer.

La région est aussi confrontée à la salinisation des terres et des eaux avec des déficits hydriques notés pendant les périodes sèches. Ceci accélère le processus de salinisation qui est beaucoup plus accentué au niveau des vallées (vallées mortes) et aux abords des bras du fleuve du Sine Saloum. Ce phénomène est en partie responsable de la dégradation des terres qui impacte négativement les rendements agricoles et limite les extensions agricoles.

Définitions :

- *Le climat est l'ensemble des conditions météorologiques (température, précipitations, éclairement, pression atmosphérique, vent) qui caractérisent l'atmosphère en un lieu donné.*
- *La température d'un lieu dépend avant tout de sa situation sur la Terre (sa latitude). Elle diminue de l'équateur en allant vers les pôles et varie dans certaines zones en fonction des saisons, de la forme du relief, de l'exposition au soleil, de la couverture végétale, etc.*
- *La pluviométrie est la mesure des volumes de précipitations (la quantité d'eau tombée) en un lieu, pendant un intervalle de temps donné. Elle dépend de la proximité des océans et des mers, de l'altitude et de la végétation.*

En savoir plus :

- *Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM)-Fatick*
- *Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés de Fatick (DREEC)*

Tableaux et graphiques

Graphique III-1 : Variation mensuelle de la température (min & max en° C) dans la région de Fatick de 2020 à 2021

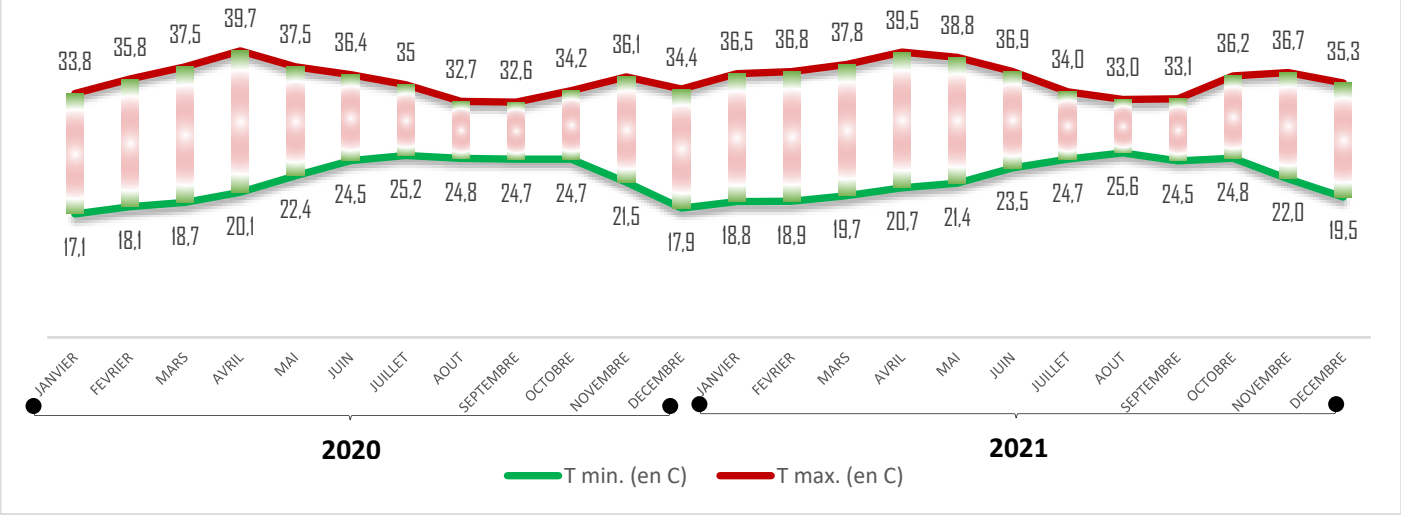

Source : ANACIM-Fatick

Tableau III-6 : Cumuls pluviométriques par station

Zones	2020		2021		*Variation pluviométrique*
	Hmm	Jours	Hmm	Jours	
Fatick	900,8	31	528,4	41	*-41,3%*
Diakhao	647,4	28	491,9	34	*-24,0%*
Tattaguine	500,2	29	489,9	35	*-2,1%*
Niakhar	565,7	25	589,5	35	*4,2%*
Fimela	808,7	28	498,3	42	*-38,4%*
Département Fatick	**3422,8**	-	**2598,0**	-	***-24,1%***
Foundiougne	812,3	37	622,7	37	*-23,3%*
Djilor	808,5	34	484,4	45	*-40,1%*
Passy	1112,0	39	728,0	40	*-34,5%*
Sokone	920,5	42	696,0	40	*-24,4%*
Toubacouta	1070,9	42	759,5	41	*-29,1%*
keur S Gueye	929,2	38	562,0	26	*-39,5%*
Keur S Diane	1019,4	26	940,0	32	*-7,8%*
Nioro A Tall	1013,5	34	850,7	41	*-16,1%*
Niodior	797,8	22	714,2	36	*-10,5%*
Département Foundiougne	**8484,1**	-	**6357,5**	-	***-25,1%***
Gossas	567,5	36	540,6	34	*-4,7%*
Ouadiour	568,0	31	481,5	35	*-15,2%*
Colobane	549,5	23	463,7	30	*-15,6%*
Département Gossas	**1685,0**	-	**1485,8**	-	***-11,8%***
Région	**13591,9**	-	**10441,3**	-	***-23,2%***

Source : ANACIM-Fatick

Graphique III-2 : Évolution de la pluviométrie dans la région de Fatick de 2012 à 2021

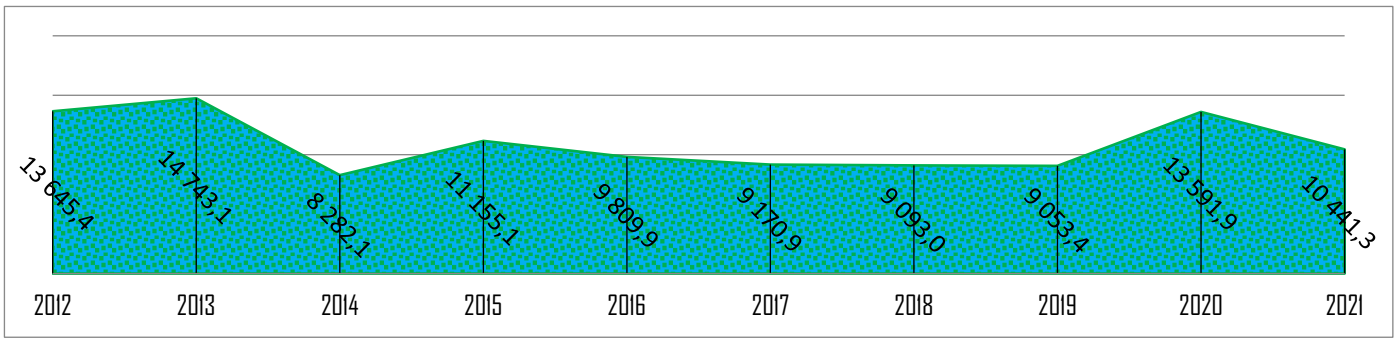

Source : ANACIM-Fatick

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMÂGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

L'analyse de la répartition de la population en âge de travailler dans l'espace et selon les caractéristiques sociodémographiques, au niveau de la région de Fatick, révèle des disparités. En effet, 83,3% des individus en âge de travailler résident en zone rurale. Cette répartition de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence épouse celle de la population de la région en général dans l'espace, laquelle se localise majoritairement dans le milieu rural aussi (84,5%). Une analyse selon le sexe indique que la population en âge de travailler est majoritairement composée de femmes (54,8%). Une répartition de cette catégorie de population dans les différentes tranches d'âge montre que les jeunes (moins de 36 ans) représentent plus de la moitié des individus en âge de travailler dans la région (64,8%). Les individus des tranches d'âge 36-45 ans et 46 et plus représentent respectivement 13,1% et 22,0% de cette population. Cette situation résulte sans nul doute de la situation de la jeunesse. Par ailleurs, la population en âge de travailler de la région est caractérisée par un faible niveau d'instruction. En effet, plus de la moitié de cette population (55,7%) ne sont pas instruites. Les individus qui ont le niveau secondaire représentent près du quart (25,9%) et ceux de niveau primaire tournent autour de 16,7%. On note une faible proportion d'individus en âge de travailler dans la région qui ont le niveau supérieur (1 ,7%).

Définitions :

- ***La population en âge de travailler*** *comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.*

En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES – 2021), ANSD*

Tableaux et graphiques

Tableau IV-1 : *Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge, milieu de résidence, niveau d'instruction et sexe en 2021*

Milieu de résidence	Pourcentage (%)
Urbain	16.7%
Rural	83.3%
Total	**100.0%**
Sexe	
Masculin	45.2%
Féminin	54.8%
Total	**100.0%**
Groupe d'Age	
[15-24ans]	39.5%
[25-35ans]	25.3%
[36-45ans]	13.1%
[46 ans et plus [	22.0%
Total	**100.0%**
Niveau d'instruction	
Aucun niveau	55.7%
Préscolaire/Primaire	16.7%
Secondaire	25.9%
Supérieur	1.7%
Total	**100.0%**

Source : ANSD

IV.2 Population active

La Population active (ou main-d'œuvre) comprend toutes les personnes des deux sexes qui constituent, durant une période de référence spécifiée, la force de travail disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui exercent une activité économique (en emploi) ou qui sont au chômage. Le taux d'activité est généralement utilisé pour mesurer la participation de la main-d'œuvre. Il donne une indication sur la taille de l'offre de main-d'œuvre disponible pour produire des biens et des services.

Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

En 2021, dans la région de Fatick, les données sur la population active révèlent que le taux d'activité était légèrement plus élevé chez la population rurale (63.40%) par rapport à la population urbaine (60.90%), avec une moyenne de 63.00% pour l'ensemble de la région. De plus, les femmes avaient un taux d'activité légèrement supérieur (63.40%) à celui des hommes (60.90%). Ces différences subtiles suggèrent des nuances dans la répartition de l'activité économique et des rôles de genre au sein de la région, mais une analyse plus approfondie serait nécessaire pour comprendre pleinement les facteurs sous-jacents.

Par ailleurs, l'analyse de la population active de la région de Fatick en 2021 révèle une distribution diversifiée par tranche d'âge, avec une prédominance des jeunes de 15 à 24 ans (27.4%) et une part significative de la main-d'œuvre dans la tranche d'âge de 25 à 35 ans (30.5%). Les personnes âgées de 46 ans et plus constituent également une part notable (23.7%).

En ce qui concerne le niveau d'instruction, la majorité de la population active (64.0%) n'a aucun niveau d'éducation formelle, soulignant un besoin potentiel d'amélioration de l'accès à l'éducation et de programmes de formation. Seulement 1.9% de la main-d'œuvre a atteint un niveau d'éducation supérieur, tandis que 17.8% ont complété l'enseignement secondaire. Ces données suggèrent des défis en matière d'éducation et de compétences au sein de la population active de la région, ce qui pourrait avoir des implications sur les opportunités économiques disponibles.

Définitions :

- ***La population active*** *regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On regroupe dans la population active occupée uniquement les personnes déclarant exercer une activité professionnelle rémunérée. La population active inoccupée regroupe les chômeurs. La population active totale (le plus souvent appelée simplement population active) est donc composée de deux sous-ensembles, la* ***population active occupée*** *et la* ***population active inoccupée*** *(****chômeurs****). La population inactive est composée des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et n'en recherchant pas. Population active et population inactive réunies constituent la* ***population totale*** *d'un pays.*

En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES),(ANSD) 2021*
- *https://ses.webclass.fr/notions/population-active/*

Tableaux et graphiques

Graphique IV-1 : Taux d'activité par sexe

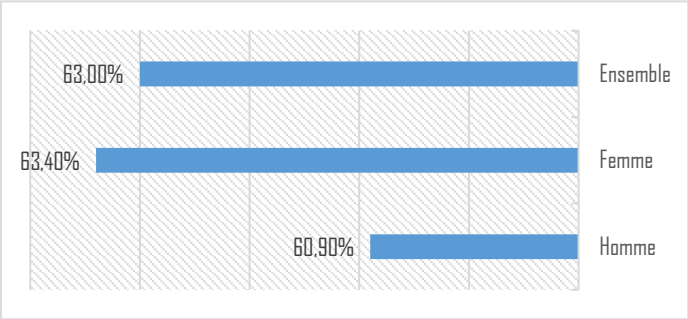

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-2 : Taux d'activité par le milieu de résidence

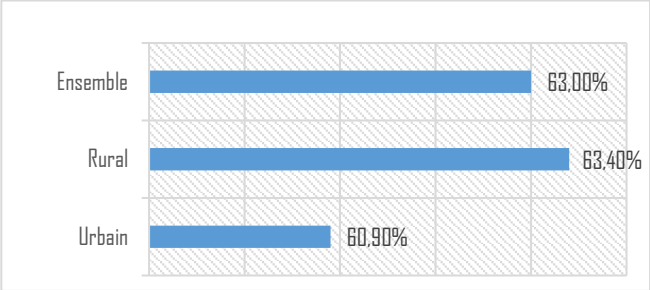

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-3 : Répartition de la population Active selon milieu de résidence

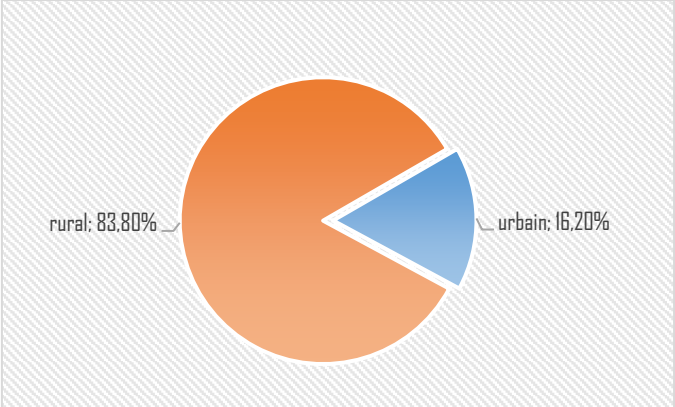

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-4 : Répartition de la population active selon le sexe

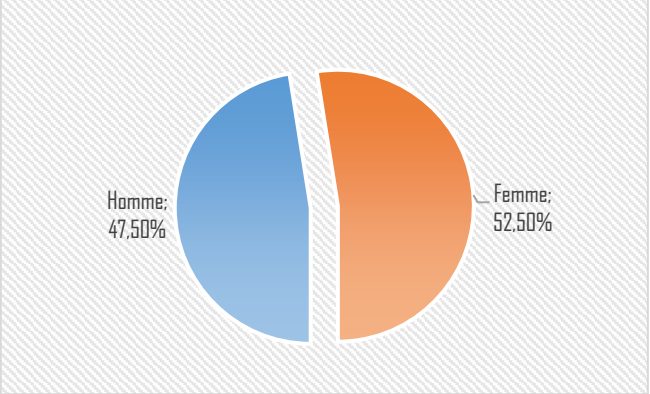

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-5 : Répartition de la population active selon la tranche d'âge

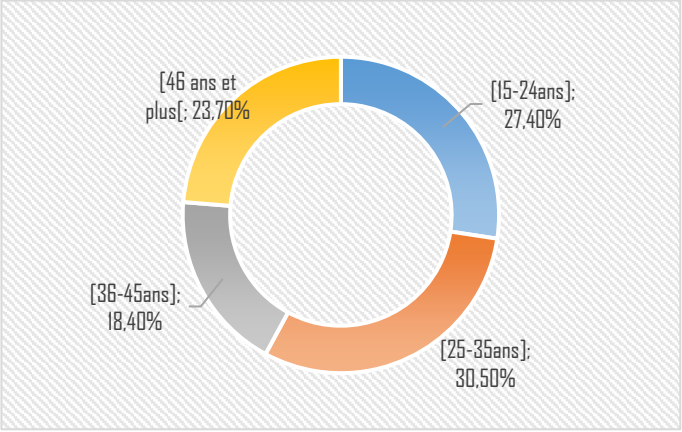

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-6 : Répartition de la population active selon le niveau d'instruction

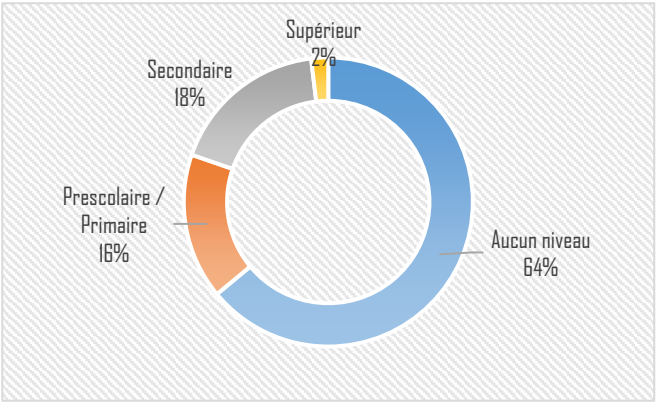

Source : ANSD, ENES 2021

IV.3 Population en emploi

En 2021, la région de Fatick présente une population active occupée qui se divise en différentes catégories en fonction de la nature de leur emploi. Cette classification inclut les travailleurs salariés, les travailleurs non salariés (y compris les indépendants et les employeurs), ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés. Cette distinction est essentielle pour comprendre la dynamique du marché du travail et l'impact sur l'économie régionale. Il est important de noter que ces données révèlent des disparités significatives entre les zones urbaines et rurales, ainsi que des différences de genre, d'âge et de niveau d'instruction au sein de la population active occupée.

En ce qui concerne la répartition selon le milieu de résidence, la zone urbaine concentre une part importante de la population active occupée (48,90%), tandis que les zones rurales en abritent une proportion moindre (35,60%). Cette variation peut avoir des implications sur la structure économique de la région, les opportunités d'emploi disponibles et les besoins en développement économique local.

Par ailleurs, la région présente également des inégalités de genre sur le marché du travail. Les hommes constituent une part légèrement plus importante de la population active occupée (47,10%) par rapport aux femmes (30,30%). Cette disparité peut être le résultat de divers facteurs, notamment des normes culturelles et des opportunités d'emploi inégales. La promotion de l'égalité des sexes sur le marché du travail pourrait jouer un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie et des perspectives économiques des femmes de la région.

Selon l'âge et le niveau d'instruction, les individus âgés de 46 ans et plus représentent la plus grande proportion (30,1%), ce qui indique une main-d'œuvre relativement mature. Toutefois, une préoccupation majeure réside dans le fait que la grande majorité de la population active occupée (63,6%) n'a pas atteint de niveau d'éducation formelle, ce qui souligne la nécessité pressante d'investir dans l'éducation et la formation pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre et stimuler le développement économique de la région.

En outre, l'importance de l'agriculture, du commerce, de la réparation, de l'industrie et des services comme principaux secteurs d'activité démontre la diversité économique de la région, soulignant l'importance de soutenir et de développer ces secteurs pour favoriser une croissance économique équilibrée et durable.

Définitions :

- **La population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi :** il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES),(ANSD) 2021*
- *Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal 2018 / 2019*

Tableaux et graphiques

Graphique IV-7 : Taux d'emploi par sexe

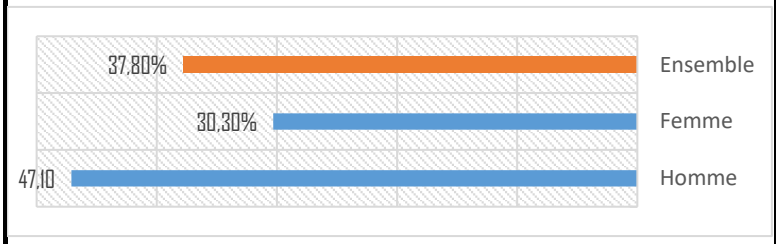

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-8 : Taux d'emploi par milieu de résidence

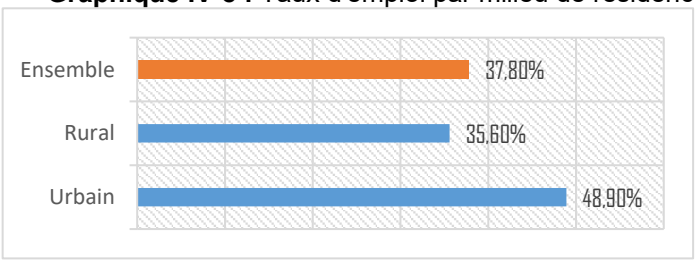

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-9 : Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence

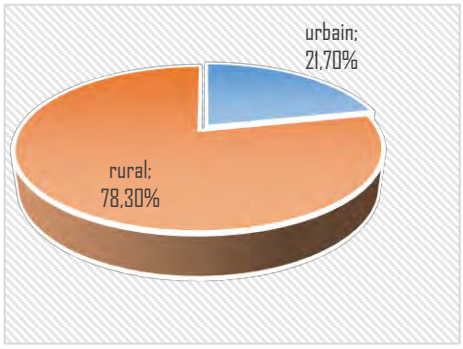

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-10 : Répartition de la population active occupée selon le sexe

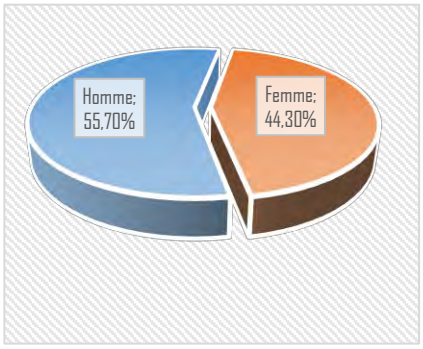

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-11 : Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activités

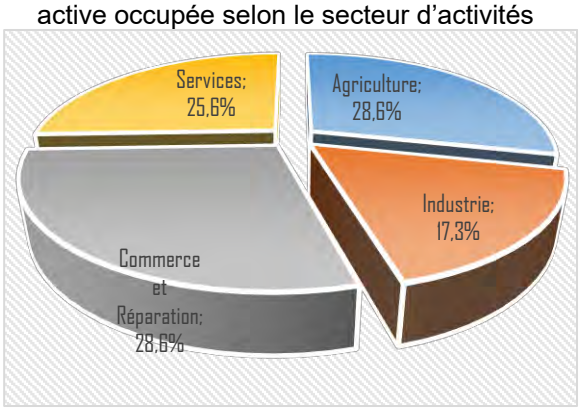

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-12 : Répartition de la population active occupée selon la tranche d'âge

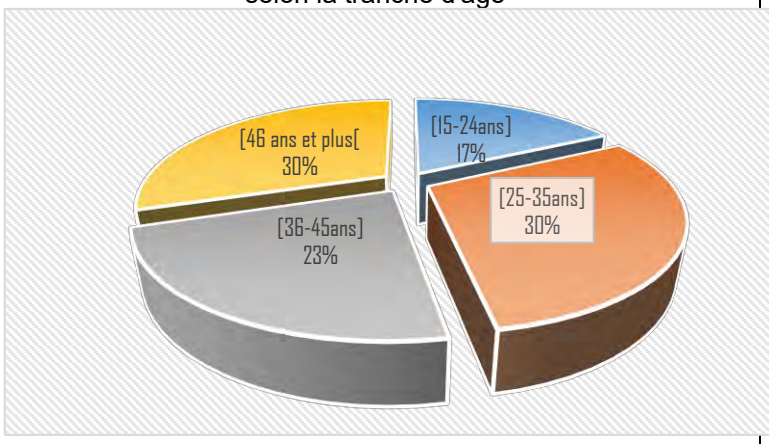

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique IV-13 : Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction

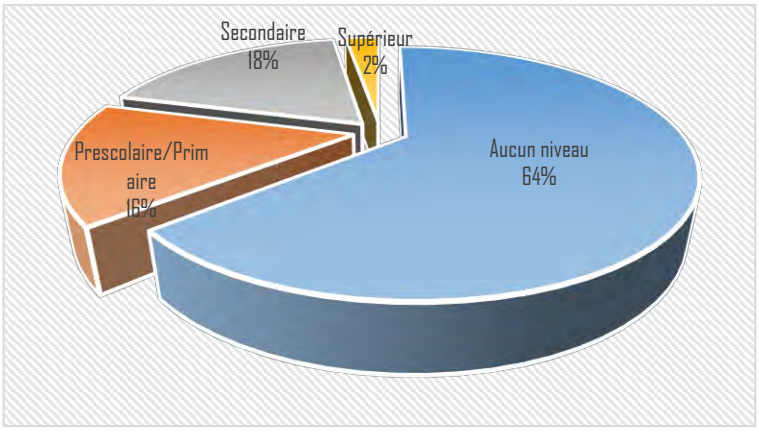

Source : ANSD, ENES 2021

IV.4 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

Au Sénégal, pour ouvrir, fermer, transférer ou modifier un établissement, une déclaration préalable à l'Inspection du travail est obligatoire.

En 2021, les IRTSS ont enregistré 2027 déclarations, en hausse de 10,2% par rapport à 2020. Dakar a contribué le plus (43,5%), tandis que Fatick a enregistré 76 déclarations, principalement d'ouverture (92,2%).En comparant les années 2020 et 2021, on observe une augmentation significative du nombre de déclarations d'établissements dans la région de Fatick. En 2020, il y avait eu 69 déclarations, tandis qu'en 2021, ce nombre a atteint 76, soit une augmentation de 10,1%. Cette croissance est principalement due à une augmentation substantielle des déclarations d'ouverture d'établissements en 2021, passant de 41 en 2020 à 70 en 2021, soit une augmentation de 70,7%. En revanche, les réouvertures ont chuté de 72,7% en 2021 par rapport à 2020. La fermeture d'établissements a également diminué de 40%, passant de 5 en 2020 à 3 en 2021.

La répartition des établissements ouverts en 2021 par statut juridique montre que les entreprises individuelles représentent la majorité des nouvelles ouvertures (59,4%). Cependant, les ONG ont également joué un rôle significatif en termes de création d'emplois, malgré leur nombre limité. Les SARL, SURL/SUARL, GIE et autres structures ont également contribué à la création d'établissements. Cette diversité de statuts juridiques reflète une variété d'approches entrepreneuriales dans la région.

La répartition des emplois générés par les nouvelles ouvertures d'établissements en 2021 par secteur d'activité met en évidence la diversité de l'économie locale. La fabrication, le commerce de gros/de détail, la construction, l'éducation et l'hébergement-restauration ont été les principaux secteurs contributeurs à la création d'emplois. La fabrication en particulier a enregistré une forte croissance, passant de 12 emplois en 2020 à 74 en 2021.

L'analyse des contrats de travail conclus en 2020 et 2021 révèle une prédominance des contrats à durée déterminée (CDD) dans les deux années, représentant respectivement 76,4% et 72,2% de l'ensemble des contrats. Les contrats à durée indéterminée (CDI) ont également joué un rôle significatif, constituant 13,8% des contrats en 2020 et 21,4% en 2021. Il est à noter que la proportion de contrats temporaires a diminué en 2021, tandis que les contrats d'apprentissage ont augmenté. En termes de genre, les hommes ont été majoritaires dans les contrats conclus, représentant près de 80% de l'ensemble des contrats en 2020 et 2021. Cette répartition souligne la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes dans le marché du travail de la région.

En outre, 265 travailleurs ont été immatriculés en 2021 dans la région de Fatick, soit 78 de moins comparé aux déclarations de 2020.

Les travailleurs concernés par les conflits de travail sont au nombre de 11 dont 3 femmes et ils sont tous de nature individuelle, soit 7 de moins par rapport en 2020. Ces conflits ont ainsi fait l'objet de 11 PV en 2021 et n'ont pas connu le même sort : les 5 ont abouti à une conciliation totale et le reste à une non conciliation.

Définitions :

- *« Un conflit du travail est un désaccord sur des demandes qui concernent les relations de travail et qui naissant entre les parties impliquées dans les relations de travail, et qui crée des conflits ou font courir le risque d'un conflit. »*

En savoir plus :

- *Inspection régionale du Travail*
- *Rapport annuel des statistiques du travail 2020, 2021*

Tableaux et graphiques

Tableau IV-2 : Répartition des déclarations d'établissement en 2020 et en 2021 selon l'objet

Année		Objet				Total
		Ouverture	Réouverture	Cessation d'activité	Fermeture	
2020	Nombre	41	11	12	5	69
	%	59,4%	15,9%	17,4%	7,2%	100,0%
2021	Nombre	70	3	0	3	76
	%	92,1%	3,9%	0,0%	3,9%	100,0%
Variation en %		**70.7**	**-72.7**	**-100.0**	**-40.0**	**10.1**

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2020, 2021

Tableau IV-3 : *Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique*

Statut juridique	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Établissements ouverts	Emplois générés	Établissements ouverts	Emplois générés	Établissements ouverts	Emplois générés
Particulier (Entreprise individuelle)	49	127	33	49	38	68
SARL	4	17	3	4	5	12
SURL / SUARL	2	155	3	8	4	16
GIE	0		4	8	6	12
SA	6	127	1	2	3	19
ONG	-	-	1	6	1	27
Association	5	14	4	29	1	3
Autre	13	31	3	11	6	17
TOTAL	**79**	**471**	**52**	**117**	**64**	**174**

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2020, 2021

Tableau IV-4 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche d'activités

Branches d'activités	2019		2020		2021	
	Emploi	%	Emploi	%	Emploi	%
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	36	7,6%	5	4,3%	31	17,8%
Construction (BTP)	276	58,6%	10	8,5%	23	13,2%
Activités de services administratifs et d'appui	-	-	3	2,6%	3	1,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	3	2,6%		0,0%
Activités d'hébergement et de restauration	88	18,7%	18	15,4%	11	6,3%
Education	16	3,4%	39	33,3%	21	12,1%
Autres activités de services	45	9,6%	6	5,1%		0,0%
Santé et activités d'action sociale	2	0,4%	-	-	4	2,3%
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	8	1,7%	3	2,6%	5	2,9%
Activités de fabrication	-	-	12	10,3%	74	42,5%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	-	-	11	9,4%	1	0,6%
Collectivités territoriales	-	-	-	-	1	0,6%
Arts, spectacles et loisirs	-	-	7	6,0%	-	-
Total	471	100,0%	117	100,0%	174	100,0%

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2020, 2021

Tableau IV-5 : *Répartition des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe*

Contrats	2020				2021			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
CDD	513	97	610	76,4%	642	138	780	72,2%
CDI	77	33	110	13,8%	160	71	231	21,4%
Temporaire	37	30	67	8,4%	26	0	26	2,4%
Stage	3	3	6	0,8%	2	4	6	0,6%
Apprentissage	2	3	5	0,6%	25	12	37	3,4%
Ensemble	632	166	798	100,0%	855	225	1080	100,0%
%	79,2%	20,8%	100,0%		79,2%	20,8%	100,0%	

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2020, 2021

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux sont souvent négligés dans les statistiques de l'emploi en raison de leur absence de rémunération formelle. Pourtant, ils jouent un rôle essentiel dans les activités productrices des ménages, contribuant de manière significative à la main-d'œuvre.

L'analyse des indicateurs d'aides familiaux en 2021 dans la région de Fatick révèle des différences marquées entre les milieux de résidence. En milieu urbain, leur présence est relativement faible, représentant seulement 3.5% de la population active, tandis qu'en milieu rural, leur part est bien plus élevée, atteignant 11.2%. Dans l'ensemble, ils constituent 10.0% de la main-d'œuvre régionale.

Une tendance notable est la prédominance des hommes parmi les aides familiaux, représentant 14.1% de la population active masculine, contre 6.3% pour les femmes. Cette asymétrie peut refléter des rôles de genre traditionnels. De plus, la grande majorité des aides familiaux résident en milieu rural, cohérente avec la concentration de l'agriculture dans cette région. La tranche d'âge la plus courante parmi ces travailleurs est de 15 à 24 ans, soulignant l'implication significative des jeunes dans ce type d'emploi.

Un autre aspect important est le faible niveau d'instruction de la plupart des aides familiaux, 54.8% d'entre eux n'ayant aucun niveau d'instruction formelle. Environ un quart a suivi une éducation préscolaire/primaire, tandis que seulement 0.8% ont un niveau d'instruction supérieur.

Enfin, le secteur de l'agriculture prédomine de manière écrasante parmi les aides familiaux, avec 89.5% d'entre eux travaillant dans ce domaine.

Cette analyse met en lumière l'importance des aides familiaux dans la région de Fatick, en particulier en milieu rural, et souligne la nécessité de prendre en compte leurs caractéristiques spécifiques dans le développement de politiques visant à améliorer leurs conditions de travail et à favoriser leur inclusion économique et sociale.

Définitions :

- ***Les aides familiaux*** *sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.*
- ***Travailleur familial :*** *Personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.*

En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) (ANSD) 2021*
- http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-lentreprise-familiale

Tableaux et graphiques

Graphique V-1 : Part des aides familiaux dans la population active par sexe

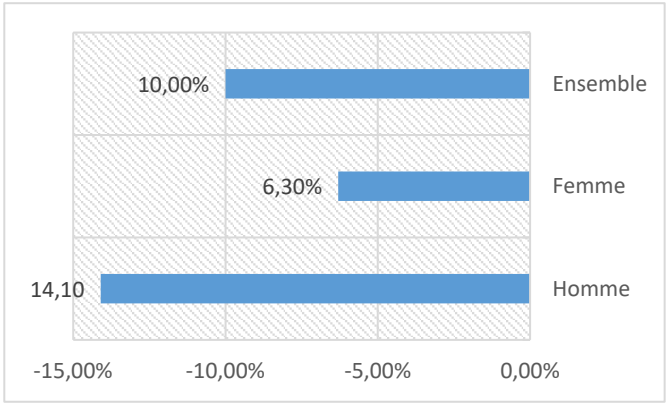

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-2 : Part des aides familiaux dans la population active par milieu de résidence

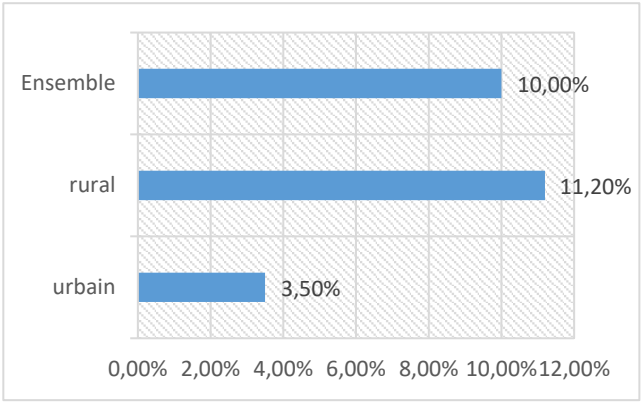

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-3 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence

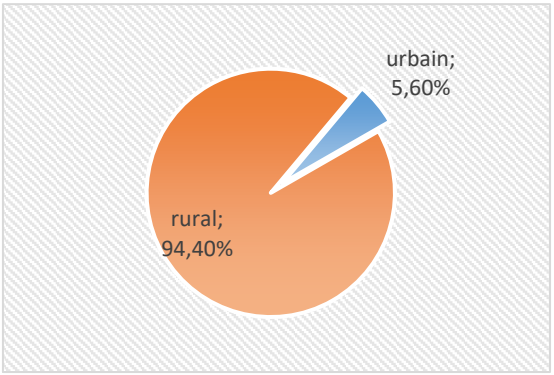

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-4 : Répartition des aides familiaux selon le sexe

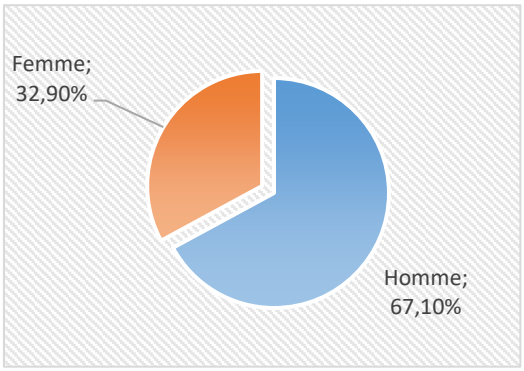

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau V-1 : Répartition des aides familiaux selon la tranche d'âge, le niveau d'instruction et le secteur d'activités

Répartition des aides familiaux					
Tranche d'âge	%	**Niveau d'instruction**	%	**Secteur d'Activités**	%
[15-24ans]	62,7%	**aucun niveau**	54,8%	**Agriculture**	89,5%
[25-35ans]	27,0%	**préscolaire/Primaire**	24,0%	**Industrie**	1,4%
[36-45ans]	5,5%	**Secondaire**	20,4%	**Commerce et Réparation**	8,7%
[46 ans et plus[	4,9%	**Supérieur**	0,8%	**Services**	0,5%
Total	100,0%	**Total**	100,0%	**Total**	100,0%

Source : ANSD, ENES 2021

V.2 Chômage

En 2021, les résultats de l'étude sur le chômage dans la région de Fatick mettent en évidence une situation préoccupante avec un taux de chômage particulièrement élevé de 29,9%, dépassant largement la moyenne nationale de 23,6%. Cette situation place Fatick parmi les régions les plus touchées par le chômage au Sénégal, se positionnant aux côtés de Kolda (46,4%) et Matam (50,1%). Les données révèlent également des disparités significatives entre les différentes régions du pays, avec des taux de chômage beaucoup plus bas dans des régions telles que Tambacounda (11,9%) et Ziguinchor (12,9%). Ces disparités soulignent l'existence d'inégalités économiques et d'opportunités d'emploi inégales à travers le pays, nécessitant des interventions ciblées.

L'analyse détaillée de la situation du chômage à Fatick met en lumière plusieurs aspects importants. Tout d'abord, la répartition par type de résidence révèle un écart significatif entre les zones urbaines et rurales, avec un taux de chômage de 32,6% en milieu rural et 16,2% en milieu urbain. Cette disparité indique que les habitants des zones rurales sont confrontés à des défis plus importants en matière d'emploi, soulignant la nécessité de politiques visant à stimuler l'activité économique dans ces régions.

Une autre disparité préoccupante se manifeste dans la répartition par sexe, où les femmes sont particulièrement touchées, affichant un taux de chômage alarmant de 43,2%, tandis que le taux pour les hommes est de 15,3%. Cette inégalité de genre dans le chômage met en évidence des problèmes de discrimination et de déséquilibre économique qui nécessitent une attention urgente.

De plus, les jeunes de 15 à 24 ans sont fortement touchés, avec un taux de chômage de 35,0%, soulignant le besoin d'initiatives de formation et de création d'emplois spécifiques pour cette tranche d'âge.

Enfin, la répartition par niveau d'instruction révèle que la majorité des chômeurs (68,0%) n'ont aucun niveau d'éducation, soulignant l'importance cruciale de l'éducation et de la formation pour améliorer les perspectives d'emploi dans la région.

La région de Fatick est confrontée à d'importants défis en matière de chômage, avec des disparités géographiques, de genre, d'âge et d'éducation. Pour faire face à ces problèmes, des politiques et des programmes ciblés sont nécessaires pour stimuler l'emploi, l'éducation et la formation, tout en favorisant l'égalité des genres sur le marché du travail. Une attention particulière devrait être accordée aux zones rurales et aux jeunes, afin de promouvoir le développement économique local et d'améliorer les perspectives d'emploi dans la région de Fatick .

Définitions :

« Les chômeurs au Sénégal sont des individus en âge de travailler qui étaient sans emploi, disponibles pour travailler immédiatement ou dans les deux semaines suivantes, et à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes de la période d'étude. Les personnes découragées par la recherche active d'emploi en raison de l'inadéquation des moyens conventionnels de recherche et du marché du travail largement inorganisé sont également considérées comme chômeurs, à condition de remplir les deux autres critères ».

En savoir plus :

- *Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES -2021)*
- *Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal 2018 / 2019*

Tableaux et graphiques

Graphique V-5 : Taux de chômage par sexe

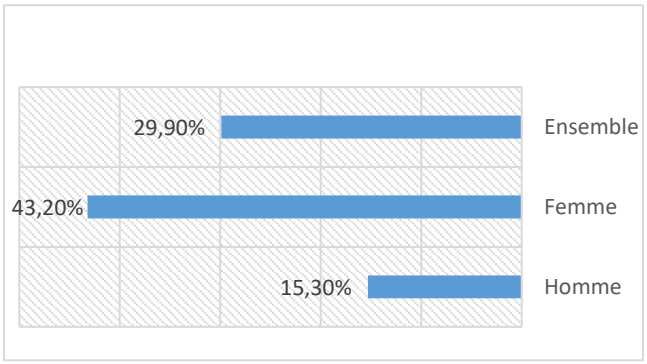

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-6 : Taux de chômage selon le milieu de résidence

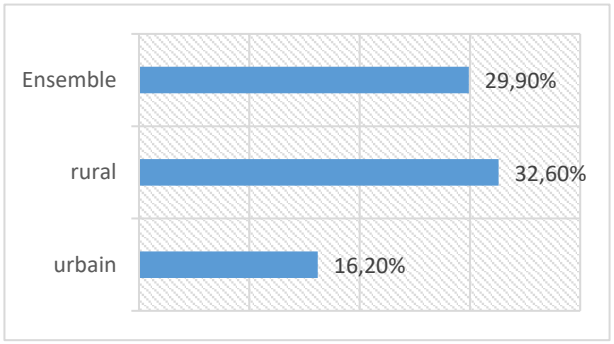

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-7 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge

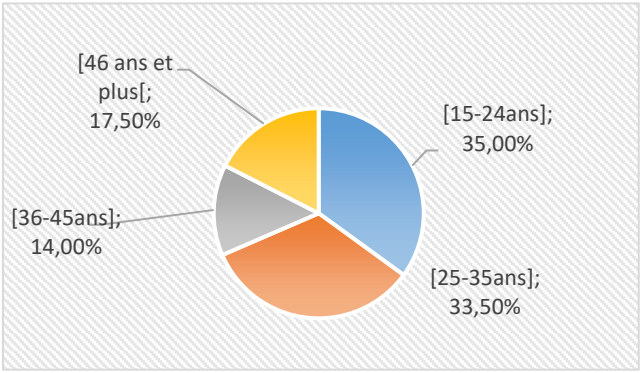

Source : ANSD, ENES 2021

Graphique V-8 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction

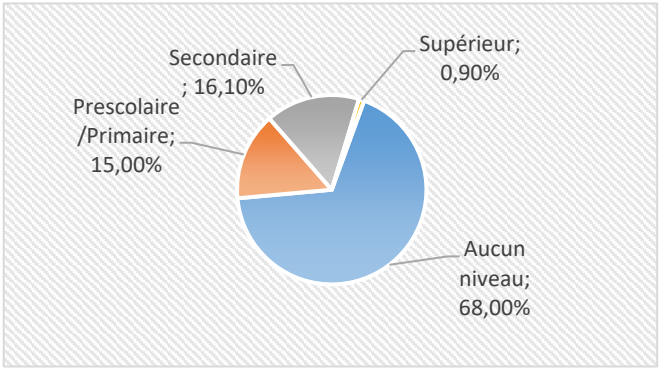

Source : ANSD, ENES 2021

Figure V-1 : Taux de chômage par région

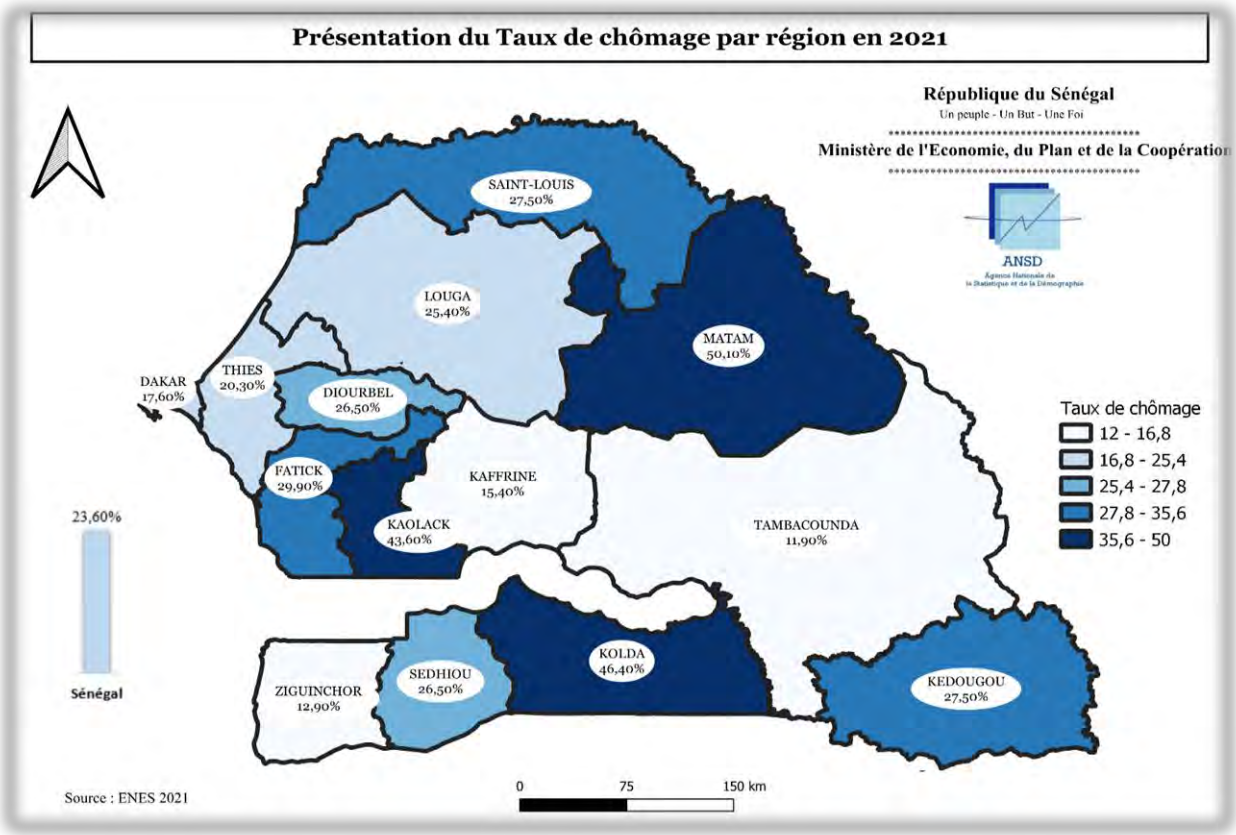

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement et équipement des ménages

La pauvreté se manifeste de différentes manières et prend ainsi de multiples formes. Allant d'une absence ou insuffisance de nourriture saine à un accès limité aux services de base, la pauvreté apparait à plusieurs égards comme un manque de confort et/ou une absence de bien-être. Le logement est un des aspects les plus visibles des conditions de vie des ménages. Il est le plus souvent associé à des services (électricité, internet, eau, assainissement, propreté, énergie de cuisson) qui contribuent à l'amélioration du bien-être de ses occupants.

Cette partie vise à analyser les caractéristiques du logement des ménages dans la région de Fatick. Les données les plus récentes sont issues des résultats de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en 2019 réalisée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Au Sénégal, le logement est principalement caractérisé par cinq catégories : appartement dans un immeuble ; maison à étage ; maison basse ; baraque et case. La maison basse constitue le type de logement le plus fréquent, quel que soit le milieu de résidence. En effet, au niveau national plus de six ménages sur dix résident dans des maisons basses. Pour la région de Fatick, ce taux d'occupation s'établit à 84,42%. Le reste réside généralement dans des cases (11,21%), maisons à étage (2,51%), baraques (1,75%) ou appartements dans un immeuble (0,11%).

Concernant le statut d'occupation, dans la région de Fatick, la plupart des ménages, soit 46,67%, sont des propriétaires sans titre ou acte de propriété, contrairement au niveau national où le statut d'occupation le plus fréquent est 'propriétaires avec titre' (45,8%). Ces derniers sont représentés par 21,77% des ménages de la région. Il convient aussi de signaler la présence notoire des copropriétaires sans titre ni acte (14,06%). Les ménages occupant les statuts de copropriétaire avec titre ou acte, logé par l'employeur, un parent ou un ami et locataire, représentent respectivement 6,56%, 5,24% et 4,56%.

Par ailleurs, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région (58,00%). Une différence non négligeable est relevée entre le milieu rural (59,06%) et le milieu urbain (53,69%). L'eau de puits est la seconde source d'accès à l'eau de boisson des ménages avec un pourcentage de 33,19%. Dans la zone rurale, 36,51% des ménages l'utilisent comme principale source tandis que dans la zone urbaine elle ne représente que 19,72%. Il faut aussi remarquer que l'eau venant des vendeurs ambulants, l'eau en bouteille/sachet et le forage représentent respectivement 6,14%, 0,66% et 0,51% des sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages. Quant à l'eau de pluie, elle n'est utilisée que par 0,34% des ménages et cela qu'en zone rurale.

Les principaux combustibles utilisés dans la région pour la cuisson sont le bois (70,8%, soit 57,77% pour le bois ramassé et 13,03% pour le bois acheté), le gaz (15,36%) et le charbon de bois (11,57%). La part des ménages qui font recours aux déchets d'animaux reste faible (1,26%). Quant à l'utilisation de l'électricité comme combustible pour la cuisson, elle est quasi inexistante dans la région.

En ce qui concerne l'accès aux sanitaires, la majorité des ménages de la région (55,5%) ont des W.C. avec chasse d'eau. Cependant, il convient de signaler que 18,1% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature (18,0%) ou dans des toilettes publiques (0,1%).

En savoir plus :

- *Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)/Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages en 2019 (EHCVM).*

Tableaux et graphiques

Graphique VI-1 : Répartition des ménages de la région de Fatick selon le type du logement occupé (%)

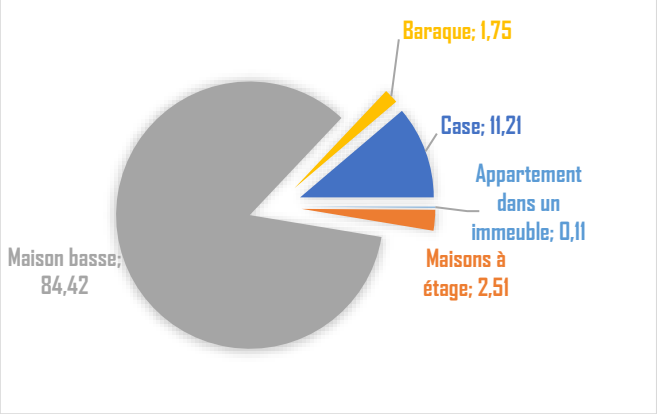

Source : ANSD, EHCVM 2019

Graphique VI-2 : Répartition des ménages de la région de Fatick selon le statut d'occupation du logement

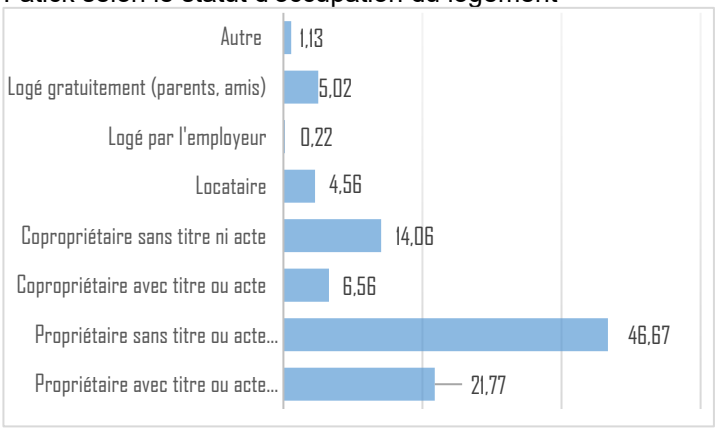

Source : ANSD, EHCVM 2019

Tableau VI-1 : Répartition des ménages de Fatick selon la source d'accès à l'eau de boisson au niveau régional et par milieu de résidence

Source d'accès à l'eau de boisson	Robinet	Puits	Forage	Source aménagé	Eau en bouteille/sachet	Eau de pluie	Vendeur ambulant	Autres	Total
Fatick	58,00	33,19	0,51	0,09	0,66	0,34	6,14	1,07	100,00
Urbain	53,69	19,72	0,89	0,45	3,31	0,00	18,21	3,73	100,00
Rural	59,06	36,51	0,42	0,00	0,00	0,42	3,16	0,43	100,00

Source : ANSD, EHCVM 2019

Graphique VI-3 : Répartition des ménages de Fatick selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

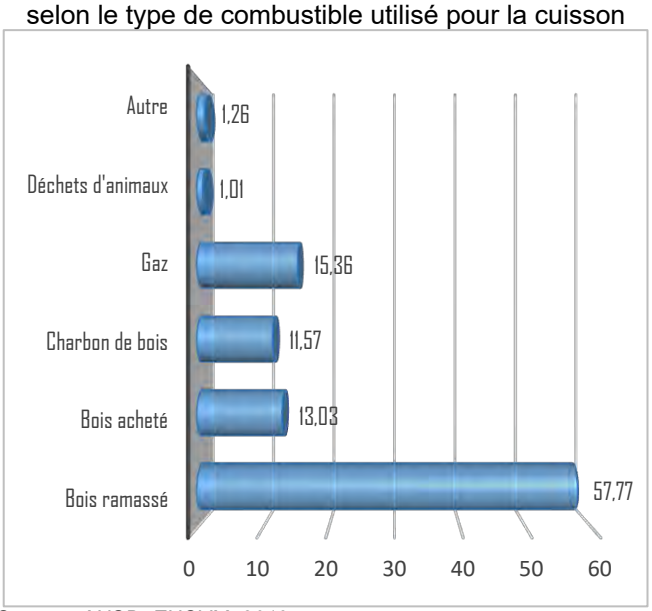

Source : ANSD, EHCVM 2019

Graphique VI-4 : Répartition des ménages selon le type d'accès aux sanitaires

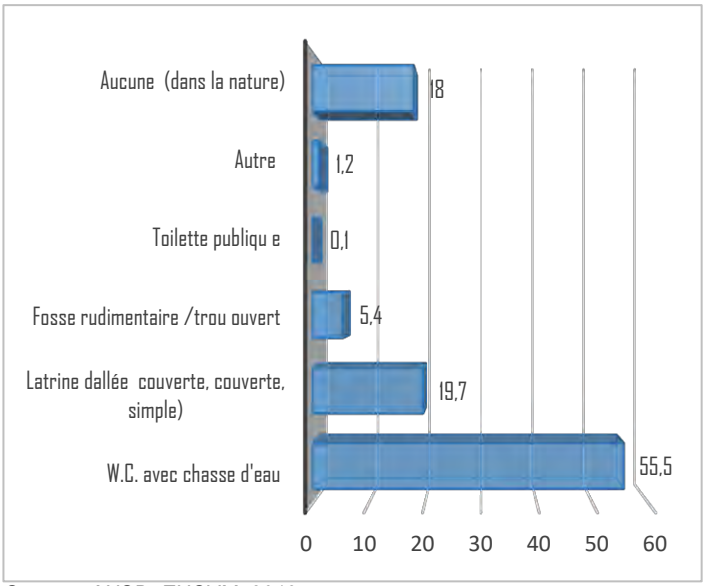

Source : ANSD, EHCVM 2019

VI.2 Accès à Internet

L'accès à Internet signifie l'utilisation permanente ou temporaire d'une connexion Internet via un équipement téléphonique, un PC ou d'autres moyens.

Les statistiques ci-après, portant sur l'accès à internet, ressortent de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages en 2019 (EHCVM) réalisée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. Cet indicateur a été mesuré à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau, etc.) des populations âgées d'au moins 12 ans.

Au niveau national, le taux d'accès est évalué à 31,7% en 2019 : une faible capacité de la population à accéder à l'internet. Elle l'est encore plus en milieu rural où 5,9% des populations ont accès à internet. Par contre, dans la zone urbaine de Dakar, au moins une personne sur deux (56,9%) y a accès et un peu plus du tiers dans les autres milieux urbains.

Au niveau régional, Dakar se distingue nettement du reste du pays, puisqu'une personne sur deux a accès à Internet. Ailleurs, Ziguinchor (30,4%), Thiès (29,1%) et Kaolack (29,1%) regroupent moins du tiers de la population. À Diourbel et Saint-Louis, environ une personne sur quatre âgée de 12 ans et plus est susceptible d'utiliser Internet. Les régions avec des taux d'accès les plus faibles sont Kédougou (10,0%), Kolda (13,0%), Kaffrine (13,2%) et Fatick (16,1%).

Les indicateurs d'accès à Internet évoluent dans le même sens que la possession d'un téléphone. L'analyse montre qu'au moins six (6) personnes sur dix (10) âgées de 12 ans et plus au Sénégal possèdent un téléphone mobile en 2019. Cet indicateur a mieux performé dans les régions de Dakar (78,9%), Diourbel (62,0%), Thiès (63,3%) et Ziguinchor (64,3%). Selon l'analyse, au moins une personne sur deux dans la région de Fatick possède un téléphone mobile, soit un taux d'accès estimé à 58,3% en 2019.

Une analyse des dépenses mensuelles en téléphonie mobile montre qu'en moyenne une personne dépense 3 476 francs CFA par mois. Cette moyenne peut être analysée en termes d'utilisation du téléphone mobile. Plus le niveau d'utilisation est élevé, plus la moyenne mensuelle est élevée. Il existe donc des différences importantes selon les régions. Les habitants de Dakar dépensent plus en téléphones portables que les habitants des autres régions. L'indicateur a une valorisation de 1899 francs CFA/mois en moyenne dans la région de Fatick en 2019.

En savoir plus :

- *Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)/Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages en 2019 (EHCVM).*

Tableaux et Graphiques

Figure VI-1 : Taux d'accès à internet selon la région en 2019

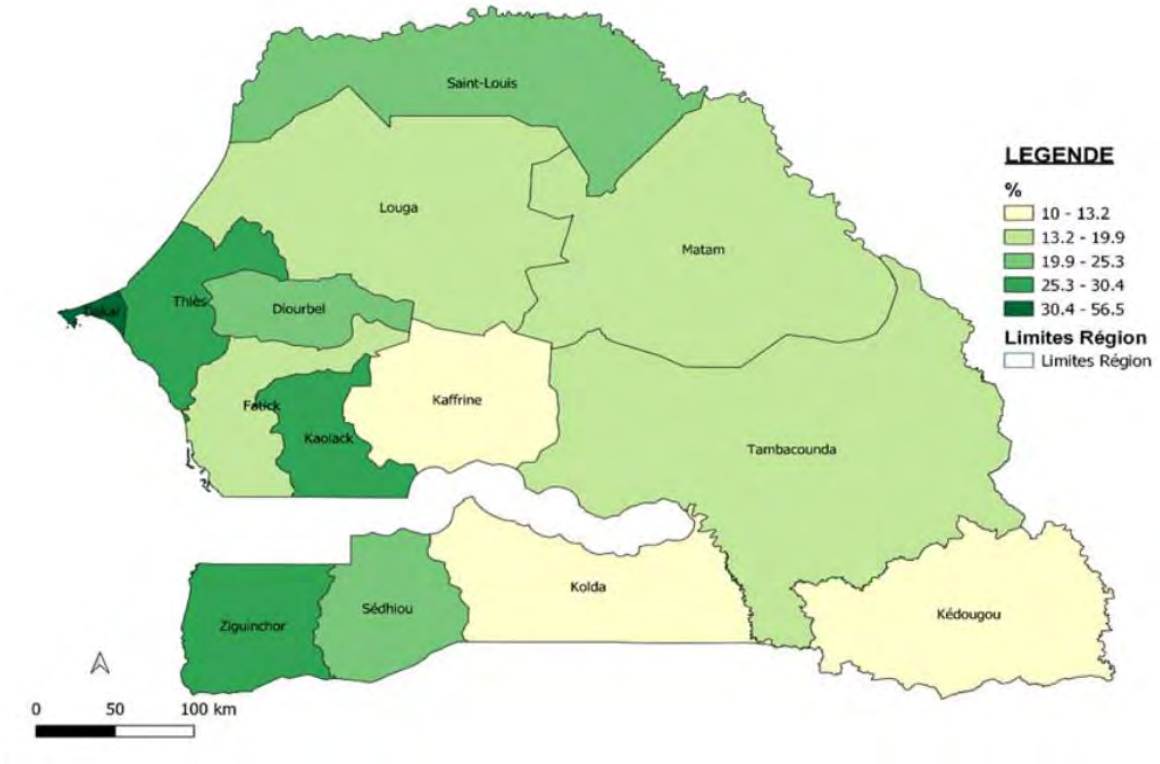

Tableau VI-2 : Indicateurs de l'accès à la téléphonie et à l'internet par région en 2019

Régions	% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable	Accès au téléphone mobile (pop>=12ans)	Usage du téléphone mobile (pop>=12ans)	Accès à internet (pop>=12ans)	Dépense moyenne mensuelle en téléphonie mobile en FCFA
DAKAR	99,3	78,9	83	56,5	6 268
DIOURBEL	99,4	62	66,4	25,3	2 215
FATICK	98	58,3	61,8	16,1	1 899
KAFFRINE	97,3	49,4	52,5	13,2	2 471
KAOLACK	96,8	60,8	63,6	29,1	3 082
KEDOUGOU	93,2	53,4	58,8	10	2 608
KOLDA	96,3	49,4	55,9	13	2 405
LOUGA	97,8	60,3	62,8	17,1	1 996
MATAM	94,7	51,7	53,8	19,9	1 962
SAINT-LOUIS	97,7	60,1	61,1	24,8	2 504
SEDHIOU	97,1	52,8	56,8	21,8	2 188
TAMBACOUNDA	94,3	48,1	53,3	19,6	2 786
THIES	98,9	63,3	66,8	29,1	2 971
ZIGUINCHOR	97,1	64,3	66,1	30,4	2 467
Total	**98**	**63,7**	**67,3**	**31,7**	**3 476**

Source : ANSD, EHCVM 2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Le sous-secteur de l'hydraulique constitue un élément stratégique du développement économique et social. Dans la région de Fatick, l'État du Sénégal, appuyé par différents partenaires au développement, tente année après année de relever le niveau d'accès des populations à l'eau potable.

Malgré la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones du Sine Saloum, la région de Fatick dispose de beaucoup de ressources en eau suffisantes pour l'alimentation de sa population. En effet, la longueur de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable mesure 194675,93 m en 2020 contre 193484 m en 2019. Elle a ainsi augmenté de 1191,93 m. En parallèle, la production a aussi haussé en passant de 2 103 285 m3 en 2019 à 2 336 708 m3 en 2020, soit une augmentation de 11,1%. Au cours de ces années, tout le volume d'eau produit n'est pas totalement utilisé. Cependant, le volume d'eau consommé a aussi augmenté entre temps de 9,6% et cela peut se justifier avec l'accroissement de 3,5% de la population de Fatick. Au niveau départemental, la production et la consommation ont aussi augmenté. Il faut cependant noter la réduction de 970,4 m (2,2%) de la longueur de réseaux d'AEP dans le département de Gossas.

En 2020, la SEN'EAU comptait 10 389 abonnés dans la région contre 9 699 en 2019, soit une hausse de 7,1%. La consommation totale est de 1 783 971 m3 soit en moyenne 172 m3 par abonné. La majeure partie des abonnés sont du privé (95,5%). Le nombre de clients officiels et pour les affaires ne représente que 2,4% et 2,0%, respectivement. Cependant, la consommation moyenne des clients officiels (858 m3/abonné) est beaucoup plus élevée que celle des abonnés privés (154 m3/abonné) ou pour les affaires (186m3/abonné).

Plus de la moitié des abonnés de SEN'EAU sont localisés dans le département de Fatick (51,0%). Les départements de Foundiougne et Gossas regroupent 32,8% et 16,2% des abonnés. La consommation moyenne par abonné est aussi plus élevée dans le chef-lieu de département (192 m3/abonné) qu'à Foundiougne (139 m3/abonné) et Gossas (174 m3/abonné).

Dans la région, le nombre de branchement varie au fil du temps. En 2020, il est de 636, un seuil non encore atteint depuis 2014. Ce nombre est réparti comme suit : 436 pour Fatick, 162 pour Foundiougne et 38 pour Gossas.

Définitions :

- ***Réseau d'eau potable :*** *l'eau du robinet provient des nappes souterraines (sources, puits, forages) et des eaux de surface : cours d'eau, lacs. Toutefois, avant de couler au robinet du consommateur, l'eau parcourt un réseau de conduites parfois long de plusieurs centaines de kilomètres. C'est ce linéaire que l'on appelle réseau d'eau potable.*

En savoir plus :

- *SDE de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Fatick	2019	87869	1279791	934210
	2020	89211,81	1390084	1019610
	Variation %	1,50%	8,60%	9,10%
Gossas	2019	43648	305082	282962
	2020	42677,6	324172	291684
	Variation %	-2,20%	6,30%	3,10%
Foundiougne	2019	61967	518412	410075
	2020	62786,52	622452	472677
	Variation %	1,30%	20,10%	15,30%
Région	2019	193484	2103285	1627247
	2020	194675,93	2336708	1783971
	Variation %	0,60%	11,10%	9,60%

Source : SDE Fatick

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonné						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)
Fatick	2019	61	27094	107	144499	4674	762611	4842	934204
	2020	119	22895	125	174382	5056	822333	5300	1019610
	Variation %	95,1	-15,5	16,8	20,7	8,2	7,8	9,5	9,1
Gossas	2019	29	10152	38	27165	1573	245645	1640	282962
	2020	38	9703	50	19152	1592	262829	1680	291684
	Variation %	31	-4,4	31,6	-29,5	1,2	7	2,4	3,1
Foundiougne	2019	32	7357	60	21038	3125	381680	3217	410075
	2020	52	6194	79	24469	3278	442014	3409	472677
	Variation %	62,5	-15,8	31,7	16,3	4,9	15,8	6	15,3
Région	2019	122	44603	205	192702	9372	1389936	9699	1627241
	2020	209	38792	254	218003	9926	1527176	10389	1783971
	Variation %	71,3	-13	23,9	13,1	5,9	9,9	7,1	9,6

Source : SDE Fatick

Tableau VII-3 : Évolution du nombre de branchements par circonscription administrative

Indicateurs	Sites	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021
Nombre de branchements ordinaires	Fatick	96	100	72	38	99	168	254	44
	Gossas	5	4	5	5	21	19	33	8
	Foundiougne	44	51	47	37	52	81	97	32
	Sous TOTAL 1	145	155	124	80	172	268	384	84
Nombre de branchements sociaux	Fatick	59	2	4	106	97	38	182	30
	Gossas	12	0	1	0	25	4	5	0
	Foundiougne	14	4	38	101	62	42	65	1
	Sous TOTAL 2	85	6	43	207	184	84	252	31
TOTAUX	Fatick	155	102	76	144	196	206	436	
	Gossas	17	4	6	5	46	23	38	
	Foundiougne	58	55	85	138	114	123	162	
	TOTAL	230	161	167	287	356	352	636	

Source : SDE Fatick

VII.2 Assainissement

L'assainissement fait référence aux conditions de santé publique liées à l'eau potable, au traitement et à l'élimination des excréments humains et des eaux usées. Il est d'un enjeu complexe, qui requiert d'innover pour apporter des réponses adaptées à chaque maillon de la chaine de valeur.

Le sous-secteur de l'Assainissement s'organise autour de deux volets : l'assainissement rural et l'assainissement urbain.

L'assainissement rural vise à promouvoir l'accès des ménages ruraux à un assainissement durable, la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) et le changement de comportement des populations. Sa gestion relève de la Direction de l'Assainissement (DA) et ses services déconcentrés (Division Régionale de l'Assainissement DRA), mettant en œuvre sur toute l'étendue du territoire national la politique stratégique de l'assainissement définie par le gouvernement.

Quant à l'assainissement urbain, il cible le développement des stratégies et d'actions pour la prise en charge de la gestion des eaux usées (EU) et des eaux pluviales (EP) des zones urbaines et péri-urbaines. Il est piloté par l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

Les autres acteurs qui interviennent dans le sous-secteur de l'assainissement dans la région de Fatick sont principalement l'ARD, l'ONG world Vision Fatick et l'église Luthérienne.

Les infrastructures dans le sous-secteur de l'assainissement de la région sont des latines familiales (toilettes), un système d'égout dans la ville de Fatick pour les eaux usées, un système de drainage des eaux pluviales, une station d'épuration et de traitement des boues de vidange et les blocs sanitaires dans les établissements scolaires et les marchés.

Par ailleurs, en milieu urbain, les systèmes d'assainissement existant dans la région sont : l'assainissement autonome ou non collectif qui prédomine sur toute la région et l'assainissement collectif. En effet, l'assainissement collectif est le mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées domestiques. Celles-ci sont acheminées vers une station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration). Il existe deux (02) réseaux d'assainissement dans la région de Fatick : un pour l'évacuation d'eaux usées étalé sur une longueur de 21km et un pour les eaux pluviales (14km). Ils sont localisés dans la commune de Fatick. Les abonnés sont au nombre 650 soit un taux d'accès à 20% en 2021.

En zone rurale, en 2021, le taux d'accès à l'assainissement est évalué à 68,3% pour le département de Fatick et 63,4% pour le département de Gossas dépassant ainsi les normes OMD (63%). Les données ne sont pas disponibles pour Foundiougne.

Définitions :

- ***Drainage des eaux usées et pluviales*** *: le drainage est un concept de gestion de l'eau, également dans le domaine de la culture terrestre. En plus du drainage naturel, le drainage signifie l'élimination ciblée de l'eau par des installations artificielles et naturelles. C'est un ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux.*

En savoir plus :

- *Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS-FATICK)*
- *Division Régionale de l'Assainissement DRA*

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-4 : Évolution des principaux indicateurs d'assainissement en milieu urbain suivant la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants		Longueur réseaux d'assainissement existants		Nb d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées
		Évacuation d'eaux usées	Évacuation d'eaux pluviales	Évacuation d'eaux usées	Évacuation d'eaux pluviales			
Département De Foundiougne	2020	-	-	-	-	-	-	-
	2021	-	-	-	-	-	-	-
Département de Fatick	2020	1	1	21 km	14 km	650	20%	100%
	2021	1	1	21 km	14 km	650	20%	100%
Département de Gossas	2020	-	-	-	-	-	-	-
	2021	-	-	-	-	-	-	-
Région	2020	1	1	21 km	14 km	650	20%	100%
	2021	1	1	21 km	14 km	650	20%	100%

Source : *ONAS-FATICK*

Tableau VII-5 : Évolution du taux d'accès à l'assainissement rural selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Taux d'accès en %		Norme OMD en %
	2020	2021	
Département de Foundiougne	ND	ND	63% en 2015
Département de Gossas	63,43	63,43	
Département de Fatick	68,28	68,28	
Région	ND	ND	

Source : *ONAS-FATICK*

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

La proportion d'enfants de 0 à 14 ans est passée de 45.1 % en 2020 à 45.2 % en 2021. Ce groupe est majoritairement composé de garçons (50,7% en 2020 et 50,6% en 2021.

L'examen des indicateurs sur l'éducation dans la région de Fatick révèle des évolutions encourageantes au cours des années 2020 et 2021. En ce qui concerne le taux spécifique de scolarité des enfants de 3 à 5 ans, une légère augmentation a été constatée d'une année à l'autre, tant pour les garçons (passant de 2.01 % à 2.03 %) que pour les filles (passant de 1.89 % à 1.91 %), avec une augmentation similaire au niveau régional (passant de 1.91 % à 1.94 %). Pour les enfants de 6 à 14 ans, Fatick affiche des taux élevés en 2021, dépassant les 98 % pour l'ensemble des enfants, tandis que les départements de Foundiougne et Gossas montrent des taux légèrement inférieurs mais en augmentation par rapport à l'année précédente. Au niveau régional, les taux restent satisfaisants, dépassant les 78 %. Cependant, ces données soulignent l'importance de maintenir les efforts pour garantir un accès éducatif équitable dans toute la région de Fatick, en particulier pour les enfants de 3 à 5 ans, tout en continuant à améliorer l'accès à l'éducation pour les enfants plus âgés.

L'analyse des indicateurs de santé dans les districts de la région de Fatick révèle aussi des tendances encourageantes en 2021 par rapport à 2020. En ce qui concerne la couverture sanitaire des enfants, la plupart des districts ont amélioré leur couverture de vaccination (SVA) pour les enfants de 6 à 11 mois et de 12 à 59 mois en 2021. Diakhao, Diofior, Foundiougne, Passy et la région dans son ensemble ont atteint des taux élevés de couverture en 2021. Diakhao et Diofior affichent une amélioration significative, tandis que Gossas et Niakhar présentent toujours des marges d'amélioration pour la couverture de vaccination des enfants de 12 à 59 mois. La couverture de déparasitage des enfants de 12 à 59 mois a également augmenté en 2021, avec des taux élevés atteints par la plupart des districts, à l'exception de Gossas, qui montre toujours des progrès à réaliser. En ce qui concerne le traitement des cas de diarrhée par SRO/ZINC et des cas de pneumonie par l'amoxicilline, les districts ont généralement maintenu des taux élevés en 2021, indiquant une gestion efficace des maladies infantiles courantes. Cependant, Niakhar a enregistré une diminution notable du traitement des cas de diarrhée et de pneumonie en 2021. Dans l'ensemble, ces données montrent des améliorations positives dans la couverture des services de santé pour les enfants de la région de Fatick en 2020 et en 2021, bien que des disparités persistent entre les districts, soulignant la nécessité de continuer à renforcer les efforts dans certains domaines pour assurer un accès équitable aux soins de santé.

Dans le cadre de l'assistance juridique, sociale et éducative aux enfants en danger moral ou ceux en conflit avec la Loi, l'antenne régionale de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) de Fatick a enregistré 20 enfants en conflits avec la loi en 2020, soit le triple en 2021. L'effectif des filles concernées sont au nombre de 2. L'AEMO a aussi accueilli 85 enfants en danger contre 143 en 2021, soit une augmentation de 68,2%. Ces cas, en revanche ont plus touché les filles que les garçons.

En savoir plus :

- Région Médicale,
- ANSD- projection démographique 2013 -2025,
- Inspection Académique (IA) de Fatick
- AEMO Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-1 : *Répartition* de la population 0 à 14 ans par sexe et par tranche d'âge en 2020 et en 2021

TRANCHE D'AGE	2020			2021		
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
Moins de 3 ans	50 627	49 981	100 608	52 668	52 029	104 697
3 à 5 ans	44 519	43 925	88 444	46 301	45 705	92 006
6 à 14 ans	111 247	106 882	218 129	113 824	110 011	223 835
Moins de 15 ans	206 393	200 788	407 181	212 793	207 745	420 538

Source : ANSD

Tableau VIII-2 : Taux Spécifique de Scolarité des enfants

Département	Taux Spécifique de Scolarité des enfants de 3 à 5 ans					
	Année 2020			Année 2021		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Fatick	2.01	1.89	1.95	2.03	1.91	1.97
Foundiougne	1.98	1.81	1.89	2.00	1.83	1.92
Gossas	1.76	1.98	1.87	1.78	2.00	1.89
Région	1.96	1.87	1.91	1.99	1.89	1.94
	Taux Spécifique de Scolarité des enfants de 6 à 14 ans					
Fatick	97.11	99.80	98.66	98.38	99.70	99.04
Foundiougne	55.44	57.54	56.50	56.16	58.28	57.23
Gossas	58.48	71.29	64.82	59.24	72.22	65.66
Région	75.66	79.58	77.64	76.64	80.61	78.65

Source : IA Fatick

Tableau VIII-3 : Couverture sanitaire des enfants

STRUCTURES	Couverture SVA (enfants de 6 à 11 mois)		Couverture SVA (enfants de 12 à 59 mois)		Couverture déparasitage des enfants de 12 à 59 mois		Pourcentage de cas de Diarrhée traitée par SRO/ZINC		Pourcentage de cas de Pneumonie traitée par l'AMOXICILINE	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
DIAKHAO	105%	102%	39%	63%	38%	63%	89%	77%	83%	96%
DIOFIOR	102%	113%	68%	75%	63%	74%	99%	98%	98%	98%
FATICK	80%	98%	41%	69%	39%	58%	97%	98%	99%	94%
FOUNDIOUGNE	104%	102%	46%	56%	46%	53%	99%	99%	98%	98%
GOSSAS	68%	84%	53%	28%	75%	26%	97%	82%	99%	99%
NIAKHAR	92%	73%	64%	16%	59%	16%	93%	94%	97%	88%
PASSY	105%	104%	60%	84%	58%	81%	98%	99%	98%	94%
SOKONE	91%	70%	18%	36%	17%	36%	86%	90%	93%	95%
REGION	**94%**	**93%**	**53%**	**59%**	**50%**	**51%**	**94%**	**92%**	**94%**	**95%**

Source : Région médicale Fatick

Tableau VIII-4 : *Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe*

Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
2020	51	2	20	33	52	85
2021	58	2	60	64	79	143
Variation %	13,7%	0,0%	200,0%	93,9%	51,9%	68,2%

Source : AEMO Fatick

VIII.2 Situation des femmes

Une analyse comparative des données de l'enquête démographique et de santé continue (EDSC - 2017) entre la région de Fatick et d'autres régions du Sénégal révèle des tendances et des variations notables en termes de violences envers les femmes âgées de 15 à 49 ans.

En ce qui concerne les violences physiques, Fatick affiche une prévalence relativement élevée à 42.0%, suivant de près Sédhiou (43.5%) et Kédougou (41.8%). Cependant, sur une période de 12 mois, le taux de violences physiques à Fatick est de 8.0%, en dessous de la moyenne, alors que Kédougou et Kaffine ont des taux plus élevés (16.8% et 18.6% respectivement), et Ziguinchor montre une stabilité relative à 7.8%.

Concernant les violences pendant la grossesse, Fatick enregistre un taux de 9.80%, plaçant la région après Kolda (7.00%) et Ziguinchor (6.00%). Les taux plus élevés dans d'autres régions, y compris Kolda et Ziguinchor, indiquent une prévalence notable de ces violences. Comparée à Dakar, une région urbaine, Fatick affiche un taux plus élevé de violences pendant la grossesse, ce qui souligne l'influence des contextes socio-économiques, culturels et géographiques. Concernant les violences sexuelles, Fatick présente un taux de 13.4%, supérieur à Dakar (9.8%) et Ziguinchor (8.1%). Cependant, sur les 12 derniers mois, le taux de violences sexuelles à Fatick est de 5.2%, se rapprochant de la moyenne générale, tandis que Thiès (11.4%) et Kaolack (8.8%) ont des taux plus élevés.

Les variations de taux de violence conjugale entre les régions sont significatives, atteignant au moins 30% dans certaines, comme Sédhiou (42%), Kolda (37%), Tambacounda (32%), Fatick (30%) et Kédougou (30%), alors que Louga (16%) et Diourbel (17%) ont des proportions plus faibles.

Ces disparités dans la prévalence des violences physiques, pendant la grossesse, sexuelles et conjugales entre les régions du Sénégal sont influencées par des facteurs socio-économiques, culturels et géographiques, soulignant le besoin d'interventions ciblées pour prévenir et réduire ces violences tout en tenant compte des spécificités régionales.

Définitions :

- *Violence sexuelle : Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou par quelqu'un d'autre) à un certain moment de leur vie ou dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.*
- *Actes de violence physique commis par quelqu'un : Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.*

En savoir plus :

- *Enquête démographique et de santé continue (EDSC - 2017), ANSD*

Tableaux et Graphiques

Graphique VIII-1 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi des violences physiques selon la région

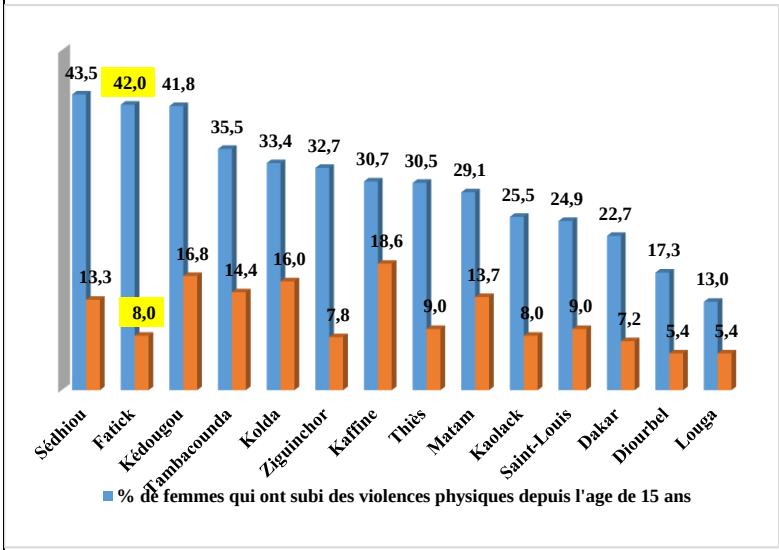

Source : ANSD, EDSC - 2017

Graphique VIII-2 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui on subi des violences sexuelles selon la région de résidence

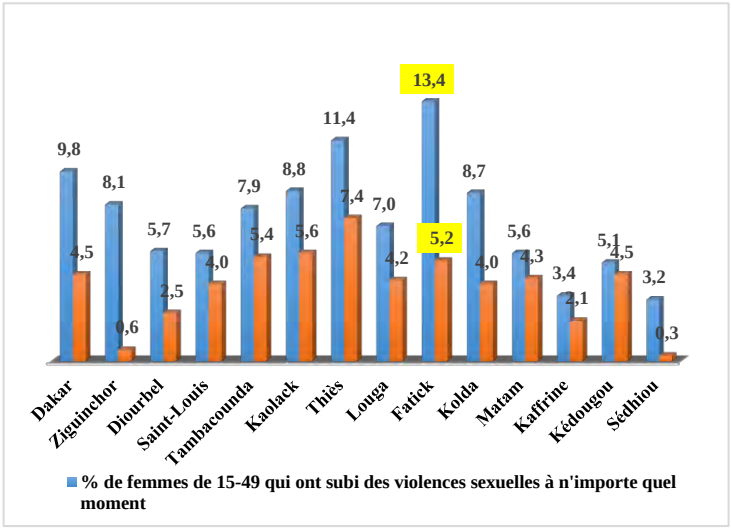

Source : ANSD, EDSC - 2017

Figure VIII-1 : La violence conjugale : % des femmes selon la région

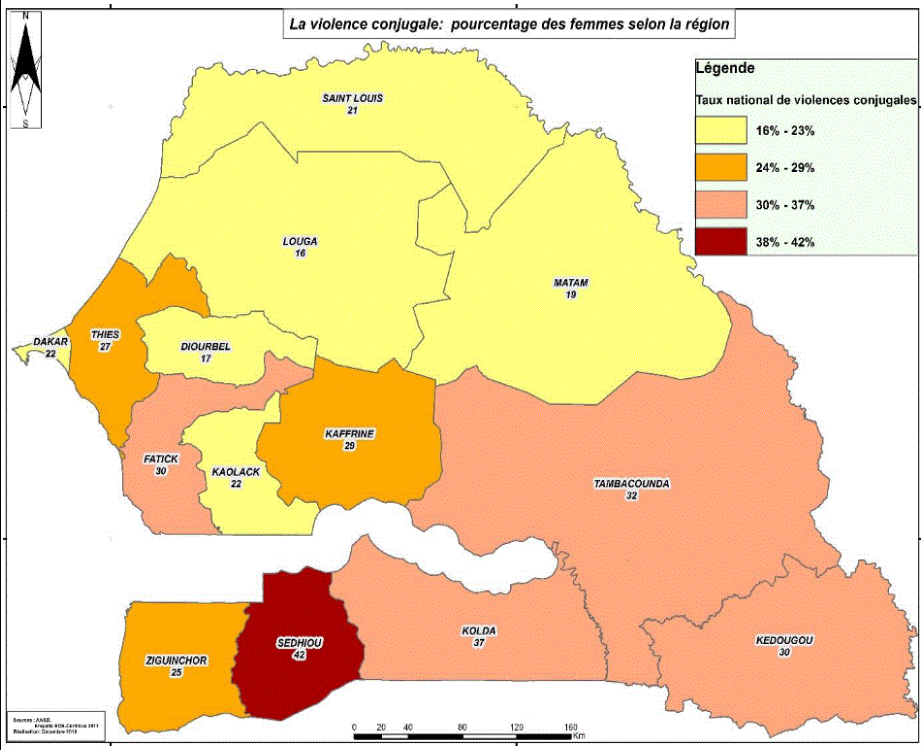

Source : ANSD, EDSC - 2017

Graphique VIII-3 : Pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques pendant la grossesse

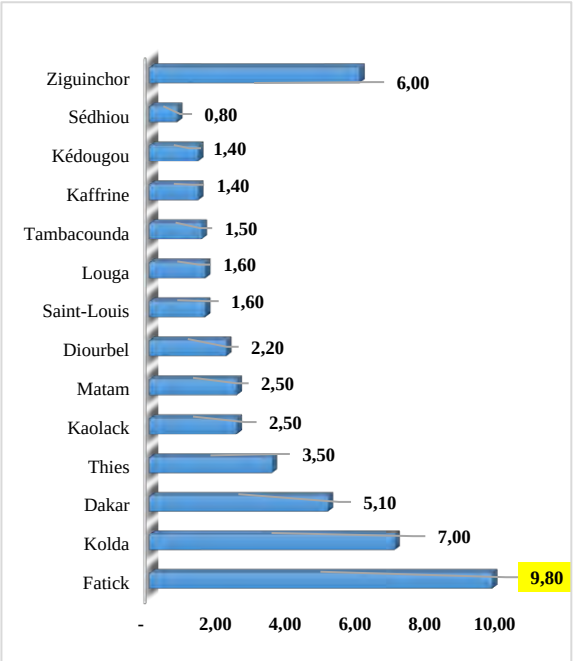

Source : ANSD, EDSC - 2017

VIII.3 Sécurité alimentaire

La précarité alimentaire est généralement attribuable à une instabilité économique au sein des ménages, mais elle peut également être influencée par des facteurs sociaux, des habitudes ou des préférences internes au foyer.

En 2021, la situation d'insécurité alimentaire dans la région de Fatick est globalement satisfaisante, mais elle dissimule d'importantes disparités au niveau départemental. Selon la 5e phase de l'Enquête de Sécurité Alimentaire (ESA-5), 30,3% des ménages de Fatick, 32,0% de ceux de Foundiougne et 28,5% de ceux de Gossas sont capables de répondre à leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation atypiques. Plus de la moitié des ménages de Fatick (55,7%), Foundiougne (65,8%) et Gossas (68,5%) ont une consommation alimentaire juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles, mais ils ne peuvent pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles. Le reste des ménages fait face à des situations d'insécurité alimentaire modérée.

L'évaluation de la situation alimentaire des ménages peut également se faire à travers des indicateurs tels que le score de consommation alimentaire (SCA), le score de diversité alimentaire des 24 dernières heures (HDDS) et l'échelle domestique de la faim (HHS).

Le score de consommation alimentaire (SCA) et le score de diversité alimentaire indiquent des niveaux minimaux, ce qui signifie que les ménages ne présentent aucun déficit de survie ni de protection des moyens d'existence. En d'autres termes, ces ménages parviennent à satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans avoir recours à des stratégies d'accès à l'alimentation et au revenu atypiques ou non viables. En effet, la consommation alimentaire pauvre ou limitée touche moins de 10% des ménages de la région, le département de Fatick étant plus touché (SCA de 8,7%) que Gossas (SCA de 1,5%) et Foundiougne (SCA de 2,1%). Cela reflète une consommation déficiente, où les ménages n'ont pas accès régulièrement à des aliments de base, légumes ou protéines comme la viande ou le lait. En sus, plus de 90% des ménages des départements de Fatick, Foundiougne et Gossas présentent une bonne diversité alimentaire basée sur le rappel des 24 dernières heures (SDAM-24h), bien que 28% des ménages connaissent une diversité alimentaire limitée.

Échelle domestique de faim (HHS): Par ailleurs, l'expérience de la faim sévère est déclarée nulle dans la région de Fatick, tandis que moins de 10% des ménages des départements de Foundiougne et Gossas déclarent avoir vécu une expérience de faim modérée. Concernant, la part des dépenses alimentaires sur les dépenses totales (PDAM), la majorité des ménages de Fatick, Foundiougne et Gossas consacrent moins de 50% de leurs dépenses totales à l'alimentation, ce qui suggère une vulnérabilité économique assez moindre.

Définitions :

- *Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.*
- *Sécurité alimentaire limite: Ménage qui a une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles. Ne peut pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles.*
- *Insécurité alimentaire modérée: Ménage qui a une consommation alimentaire déficiente ou qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles. Insécurité alimentaire sévère: Ménage qui a une consommation alimentaire très déficiente ou qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire ou pire.*

En savoir plus :

- https://www.secnsa.sn/

Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-5: *Prévalence à l'insécurité alimentaire aigüe par département en 2020 et 2021*

Indicateurs	Modalités	Département			NATIONAL
		FATICK	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	
PRÉVALENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE BASÉE SUR LE CARI SELON LE DÉPARTEMENT	Insécurité alimentaire sévère	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%
	Insécurité alimentaire modérée	7,0%	1,1%	1,5%	8,2%
	Sécurité alimentaire limite	55,7%	65,8%	68,5%	46,2%
	Sécurité alimentaire	30,3%	32,0%	28,5%	35,6%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
GROUPE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (GCA)	PAUVRE	0,9%	0,0%	0,0%	3,1%
	LIMITE	7,8%	2,1%	1,5%	8,5%
	ACCEPTABLE	91,3%	97,9%	98,5%	88,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCORE DE DIVERSITE ALIMENTAIRE (HDDS-24H)	>=5 groupes aliments	93,5%	95,5%	96,5%	89,8%
	4 groupes aliments	5,8%	3,5%	2,6%	6,3%
	3 groupes aliments	0,7%	1,1%	0,9%	2,5%
	2 groupes aliments	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%
	0 ; 1 groupes aliments	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
	Total	100,0%	100,1%	100,0%	100,1%
ECHELLE DOMESTIQUE DE LA FAIM(HHS)	HHS=0	80,0%	89,5%	83,8%	68,4%
	HHS=1	20,0%	3,5%	6,7%	17,5%
	HHS=[2 ; 3]	0,0%	7,0%	9,5%	12,7%
	HHS=4	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%
	HHS=[5 ; 6]	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PARTDES DEPENSES ALIMENTAIRES (PDAM)	<50%	56,5%	52,5%	55,4%	51,4%
	[50% ; 65%[	24,3%	22,4%	19,1%	26,4%
	[65% ; 75%[	15,7%	24,0%	23,9%	16,9%
	>=75%	3,5%	1,1%	1,5%	5,3%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rapport Enquête de Sécurité Alimentaire phase 5 (ESA-5)

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1 Assistances et secours aux victimes

Le régime sénégalais de protection sociale est bâti autour de deux axes : l'assistance sociale et la sécurité sociale.

Cette première partie traite de la protection sociale offerte d'une part par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP). Cette dernière effectue des interventions pour secourir les populations. Ces interventions se déclinent en secours aux victimes d'accidents et d'incendie, assistance aux malades et opérations et activités diverses. Les opérations diverses sont composées d'opérations d'assainissement, de ravitaillement en eau, de réponse aux alertes motivées et aux fausses alertes, et de prise en charge des corps sans vie. Les activités diverses visant à sensibiliser la population s'articulent autour de services de représentation, de visite de prévention et de tournées de Bouches d'Incendie (BI).

Dans la région de Fatick, ces missions sont accomplies par la caserne des pompiers, souvent désignée sous le nom de 32ième Compagnie d'incendie et de secours de (32ième CIS). Elle appartient au groupe d'incendie et de secours n°3 qui regroupe les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. Pour la région de Fatick, La 32°CIS regroupe les 05 centres que sont : 1 Centre principal d'incendie et de secours (CPIS) à Fatick ; 1 Centre secondaire d'incendie et de secours (CSIS) à Foundiougne ; 1 Centre secondaire d'incendie et de secours (CSIS) à Gossas ; 1 Centre secondaire d'incendie et de secours (CSIS) à Fimela et 1 Centre secondaire d'incendie et de secours à (CSIS) Toubacouta.

Au total, 2 257 sorties ont été enregistrées en 2021, soit une augmentation de 25,2% par rapport à 2020. La plupart des sorties (58,8%) sont effectuées par les organes du département de Fatick (Centre Communal de Fatick 990 sorties et Fimela Centre 336 sorties). Pour le département de Foundiougne (29,3%), les centres de Foundiougne et Toubacouta ont menés 335 et 326 sorties, respectivement. Le reste est donc enregistré dans le département de Gossas (270 sorties). Ces sorties sont de différentes natures : incendies (8,5%), secours aux victimes/accidents (32,3%), assistance à une personne malade (14,1%) ou autres activités ou opérations. Ces dernières sont liées aux fausses alertes, à l'alerte motivée, à l'assainissement, au ravitaillement en eau, à la récupération de corps sans vie, aux visites de prévention, à la tournée de BI et aux services de représentation. Pour le cas des incendies, les sapeurs-pompiers ont effectuées 191 interventions en 2021. Ces sinistres se sont généralement déroulés dans des zones de pâturage (44,5%, 85 cas), d'habitation (36,6%, 70 cas) et des industries ou établissements publics (5,8%, 11 cas.

En termes de secours aux personnes à risque, 1 122 cas ont été enregistrés dans la région de Fatick en 2021. Ces interventions humanitaires ont enregistré 2 288 victimes, dont 2 153 secourues et 135 décédées. Les cas d'accident (730, dont 669 cas relevés sur la voie publique) ont fait état de 1769 victimes dont 62 décès, la noyade 9 victimes dont 8 décès, les opérations de secours aux malades (318 cas) 445 victimes tous sauvés et 65 corps sans vie.

En savoir plus :

- *Sapeurs-Pompiers de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau IX-1 : Situation des sorties des sapeurs-pompiers de Fatick en 2020 et en 2021

Circonscription administrative	Centre	2020		2021		Variation
		Nombre	%	Nombre	%	
Fatick	Fatick	727	40,3%	990	43,9%	36,2%
	Fimela	208	11,5%	336	14,9%	61,5%
	Total	935	51,9%	1326	58,8%	41,8%
Foundiougne	Foundiougne	207	11,5%	335	14,8%	61,8%
	Toubacouta	407	22,6%	326	14,4%	-19,9%
	Total	614	34,1%	661	29,3%	7,7%
Gossas	Gossas	253	14,0%	270	12,0%	6,7%
Région		1802	100,0%	2257	100,0%	25,2%

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Graphique IX-1 : Répartition des sorties en 2021 (cas d'accidents) effectuées par les sapeurs- pompiers de Fatick

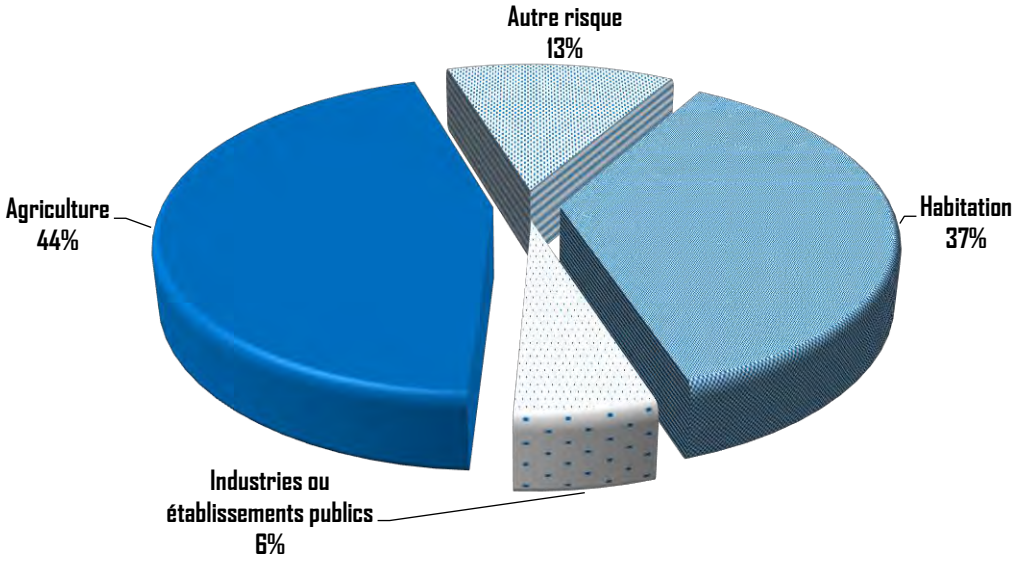

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes en 2021 par les sapeurs-pompiers de Fatick

Nature	Nombre	Total Victimes	Victimes Sauvées	Décédées
Accident	669	1693	1644	49
Malade	318	445	445	0
Accidents divers (personne en danger)	61	76	63	13
Noyade	9	9	1	8
Corps sans vie	65	65	---	65
TOTAL	1122	2288	2153	135

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

IX.2 Programmes d'assistance sociale

L'assistance sociale est principalement prise en compte dans les programmes entrepris par l'État en matière de revenus et de politiques discriminatoires au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de ces programmes, l'approche des filets sociaux a été adoptée d'une part, avec l'établissement d'un registre national unique (RNU) des ménages vulnérables pour identifier les bénéficiaires des programmes d'assistanat à l'instar du Programme national des Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Et d'autre part, les programmes ont eu une portée universelle à l'image de la Couverture Maladie Universelle (CMU). En outre, des cartes d'égalité des chances ont été délivrées pour les personnes en situation d'handicap.

Dans la région de Fatick, 42 772 ménages sont inscrits dans le RNU. Suivant la circonscription administrative, ils sont répartis comme suit : 19 106 ménages du département de Fatick (44,7%), 17 320 ménages du département de Foundiougne (40,5%) et 6 346 ménages du département de Gossas (14,8%). Le taux d'enrôlement au Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) en 2021 est de 52,3% pour toute la région, soit 22 349 ménages bénéficiaires. Le niveau d'enrôlement est plus élevé dans le département de Gossas (57,9%). Il est à 51,4% et 51,2% pour les départements de Foundiougne et Fatick, respectivement.

Par ailleurs, 3 545 titulaires de la Carte d'égalité des Chances (CEC) dans la région de Fatick sont à enrôler dans la CMU dont 1 350 pour le département de Fatick (38,08%) ,1 168 pour le département de Foundiougne (32,95%) et 1 027 pour le département de Gossas (28,97%). L'enrôlement est effectif à 40,62%, soit pour 1 440 titulaires de la CEC en 2021. Selon la situation géographique, le niveau d'enrôlement est plus élevé dans le département de Gossas où plus de la moitié des détenteurs de la CEC (53,07%) sont enrôlés. Le département de Fatick est à 33,56% (453 sur 1350) et Foundiougne 37,84% (442 sur 1 168). Par ailleurs, les ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale sont aussi à enrôler dans la CMU ainsi que les membres de leur famille. En 2021, le taux d'enrôlement à la CMU des individus des ménages bénéficiaires de la BSF est de 88,66%, soit 171 350 sur 192 265. La couverture a presque atteint le maximum pour les départements de Foundiougne (99,60%) et Gossas (97,39%). Pour le département de Fatick, elle vaut 74,89%. Cependant, il faut signaler qu'avec la forte croissance démographique observée dans tous le territoire sénégalais, la taille des ménages va varier en l'occurrence celle des bénéficiaires du PNBSF.

Définitions :

- ***Registre National Unique (RNU) :*** *le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.*
- ***Carte d'égalité des Chances (CEC)*** *: la CE est définie comme un système de protection sociale qui offre aux bénéficiaires des prestations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, des transports et de la sécurité de revenu.*

En savoir plus :

- *CMU Fatick*
- *Service régional de l'Action sociale de Fatick*
- *DGPSN*

Tableaux et Graphiques

Graphique IX-2 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2021

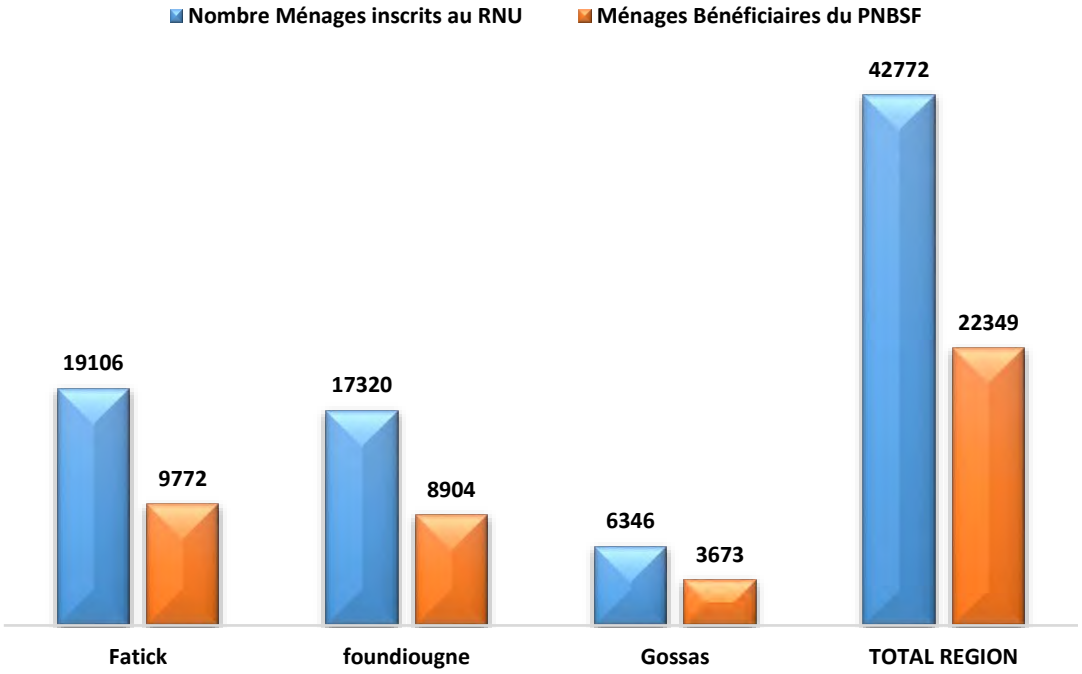

Source : DGPSN

Tableau IX-3 : Situation enrôlement à la Couverture Maladie Universelle en 2021

Circonscription administrative		Département de Fatick	Département de Foundiougne	Département de Gossas	Région
Carte d'Egalité des Chances	Titulaires CEC à enrôler	1350	1168	1027	3545
	Titulaires CEC enrôlés à la CMU	453	442	545	1440
	Taux d'enrôlement	33,56%	37,84%	53,07%	40,62%
Bourse de Sécurité Familiale	Ménages BSF à enrôler	10079	8865	3493	22437
	Ménages BSF enrôlés à la CMU	5404	8363	3647	17414
	Taux d'enrôlement	53,62%	94,34%	104,41%	77,61%
	Bénéficiaires BSF à enrôler	83074	82256	27935	193265
	Nombre de bénéficiaires BSF enrôlés à la CMU	62215	81928	27207	171350
	Taux d'enrôlement	74,89%	99,60%	97,39%	88,66%

Source : CMU Fatick

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

Dans la région de Fatick, les établissements pénitenciers sont constitués par 3 Maisons d'Arrêt et Correction (MAC) situées dans les chefs-lieux de départements.

MAC de Fatick : Elle est constituée par un bloc administratif et un bloc de détention. Le bloc administratif comprend six (06) bureaux occupés par la direction et d'autres locaux abritant l'infirmerie, la cellule disciplinaire, les parloirs, la cantine, les magasins de vivres et produits d'entretien, le corps de garde et le poste de police de la détention. Quant au bloc de détention, il est subdivisé en 03 quartiers. Le quartier des hommes avec deux secteurs : le premier est destiné aux détenus provisoires avec 05 chambres, le second réservé aux détenus condamnés avec 03 chambres et le dernier constitue le nouveau quartier des femmes. Le personnel pénitentiaire est composé de 29 agents tous grades confondus dont 04 éléments féminins. L'effectif comprend 01 contrôleur, 03 Agents Administratifs et 25 surveillants répartis entre le service administratif, le service socio-éducatif, le service médical, et les brigades de surveillance.

MAC de Foundiougne : elle comprend 02 parties : un bloc de détention subdivisé en 05 chambres et un bloc administratif composé des bureaux du Directeur, de l'Adjoint, du chef de cour, du greffier, du secrétaire et du comptable. Hormis ces locaux, existent ceux abritant l'infirmerie, le parloir, la cantine, la cuisine, les magasins de vivres et de stockage de produits d'entretien, le poste de police et le corps de garde. Le personnel comprend 24 agents tous grades confondus, dont 02 agents administratifs à savoir le Directeur et son adjoint. Ce personnel, qui ne dispose que d'un seul élément féminin, est réparti entre le service administratif, le service médical et les brigades de surveillance. La surveillance est assurée par 02 brigades de 07 éléments.

MAC de Gossas : Elle comprend aussi un bloc de détention et un bloc administratif. Le premier renferme 7 chambres réservées uniquement aux détenus hommes. Le quartier des femmes se situe pour le moment dans le bloc administratif constitué par le bureau du Directeur, le bureau de l'adjoint, le bureau greffe, le bureau poste de police, le bureau du chef de cours, le bureau du chef de service éducatif et l'infirmerie. Le personnel administratif est ainsi constitué du Directeur, de son adjoint et de 25 surveillants de bureaux.

Définitions :

- ***Établissements pénitentiaires :*** Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- ***Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) :*** *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.*

En savoir plus :

- *Maison d'Arrêt et de Correction de Fatick, Foundiougne et Gossas*

X.2 Population pénale

La population pénale, encore appelée population carcérale, présente des caractéristiques démographiques spécifiques, résultant pour une large part de la diversité des personnes impliquées, hommes, femmes, enfants, nationaux et étrangers, ainsi que de la nature des crimes et délits commis. Elle est constituée par les écroués et les détenus (provisoires ou condamnés). Les écroués sont des personnes prises en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Ils sont soient en détention provisoire ou condamnés. Les détenus provisoires sont des personnes placées sous mandat de dépôt (prévenus) et qui ne sont pas encore jugées. Quant aux condamnés, il s'agit des personnes ayant fait l'objet d'une décision de justice les obligeant à purger une peine.

Cette partie traite ainsi la situation et l'évolution de la population carcérale aux niveaux des établissements pénitentiaires de la région de Fatick.

Le nombre total de détenus dans la région de Fatick est passé de 515 en 2020 à 589 en 2021, soit une augmentation de 14,4%. Cette augmentation est principalement due à une hausse significative du nombre de détenus masculins, en particulier dans le département de Gossas, où le nombre de détenus masculins a augmenté de 34,0%. Cependant, il est important de noter que le nombre de détenus femmes a diminué dans tous les départements, avec une baisse de 39,4% dans la région.

Selon l'âge, la tranche la plus fréquente parmi les détenus en 2020 et 2021 est celle de 27 à 36 ans, pour les deux sexes. En 2021, le nombre total de détenus a augmenté dans toutes les tranches d'âge, mais la plus grande augmentation a été observée dans la tranche d'âge de 27 à 36 ans, avec 275 détenus. Concernant la nationalité des écroués, la nationalité sénégalaise prédomine parmi les détenus dans la région de Fatick en 2020 et 2021. Cependant, les nationalités guinéenne et malienne ont enregistré une diminution notable du nombre de détenus en 2021.

Par ailleurs, la plupart des déviances aux normes sociales liées au vol et à la tentative de vol demeurent les plus fréquentes et représentent 37,4% de toutes les infractions en 2021. Les infractions liées à la détention, au trafic et à l'usage de chanvre indien ont également augmenté de manière significative, passant de 19,8% en 2020 à 26,7% en 2021. Cette tendance souligne l'importance d'aborder les questions liées à la drogue et à la criminalité associée de manière proactive. De plus, les infractions liées à l'homicide volontaire et au meurtre ont également connu une augmentation, ce qui nécessite une attention particulière en matière de sécurité publique et de prévention de la violence.

Définitions :

*-**Population carcérale :** elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*
*-**Population pénale :** C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui séjournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.*
*-**Personne écrouée :** On dit qu'une personne est écrouée**, lorsqu'elle est mise en détention, en prison.** On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.*

En savoir plus :

- *Maisons d'Arrêt et de Correction de Fatick, de Foundiougne et de Gossas*
- *Rapport d'activités annuel de la Direction de l'Administration pénitentiaire*

Tableaux et Graphiques

Tableau X-1 : Évolution et répartition des écroués dans les prisons de la région de Fatick selon la classe d'âges et le sexe

Tranche d'âge	Sexe	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2020	2021	Variation 2020-2021	2020	2021	Variation 2020-2021	2020	2021	Variation 2020-2021	2020	2021	Variation 2020-2021
13 à 18 ans	Homme	5	4	-20,0%	6	6	0,0%	10	16	60,0%	21	26	23,8%
	Femme	0	0	-	0	0	-	1	1	0,0%	1	1	0,0%
	Total	5	4	-20,0%	6	6	0,0%	11	17	54,5%	22	27	22,7%
19 à 26 ans	Homme	8	11	37,5%	28	46	64,3%	113	112	-0,9%	149	169	13,4%
	Femme	2	0	-100,0%	1	1	0,0%	5	4	-20,0%	8	5	-37,5%
	Total	10	11	10,0%	29	47	62,1%	118	116	-1,7%	157	174	10,8%
27 à 36 ans	Homme	15	19	26,7%	30	38	26,7%	147	211	43,5%	192	268	39,6%
	Femme	1	1	0,0%	0	0	-	0	6	-	1	7	600,0%
	Total	16	20	25,0%	30	38	26,7%	147	217	47,6%	193	275	42,5%
37 à 46 ans	Homme	10	9	-10,0%	18	22	22,2%	57	42	-26,3%	85	73	-14,1%
	Femme	1	2	100,0%	0	0	-	1	1	0,0%	2	3	50,0%
	Total	11	11	0,0%	18	22	22,2%	58	43	-25,9%	87	76	-12,6%
47 à 56 ans	Homme	8	3	-62,5%	10	12	20,0%	24	11	-54,2%	42	26	-38,1%
	Femme	1	0	-100,0%	0	0	-	1	1	0,0%	2	1	-50,0%
	Total	9	3	-66,7%	10	12	20,0%	25	12	-52,0%	44	27	-38,6%
Plus de 56 ans	Homme	0	0	-	2	2	0,0%	10	7	-30,0%	12	9	-25,0%
	Femme	0	1	-	0	0	-	0	0	-	0	1	
	Total	0	1	-	2	2	0,0%	10	7	-30,0%	12	10	-16,7%
Total	Homme	46	46	0,0%	94	126	34,0%	361	399	10,5%	501	571	14,0%
	Femme	5	4	-20,0%	1	1	0,0%	8	13	62,5%	14	18	28,6%
	Total	51	50	-2,0%	95	127	33,7%	369	412	11,7%	515	589	14,4%

Source : MAC Fatick, Foundiougne & Gossas

Tableau X-2 : Répartition des détenus par nationalité et par département

Nationalités	Fatick		Gossas		Foundiougne		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Guinéenne	6	3	0	2	2	2	8	7
Malienne	5	3	2	1	1	0	8	4
Gambienne	17	14	4	2	1	0	22	16
Nigérienne	0	1	0	2	0	0	0	3
Ivoirienne	0	0	0	2	0	0	0	2
Française	0	1	0	0	0	0	0	1
Burkinabè	0	1	0	0	0	0	0	1
Sierra-léonaise	0	1	0	0	0	0	0	1
Sénégalaise	341	388	89	118	47	48	477	554
Total	**369**	**412**	**95**	**127**	**51**	**50**	**515**	**589**

Source : MAC Fatick, Foundiougne & Gossas

Tableau X-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions en 2020 et en 2021

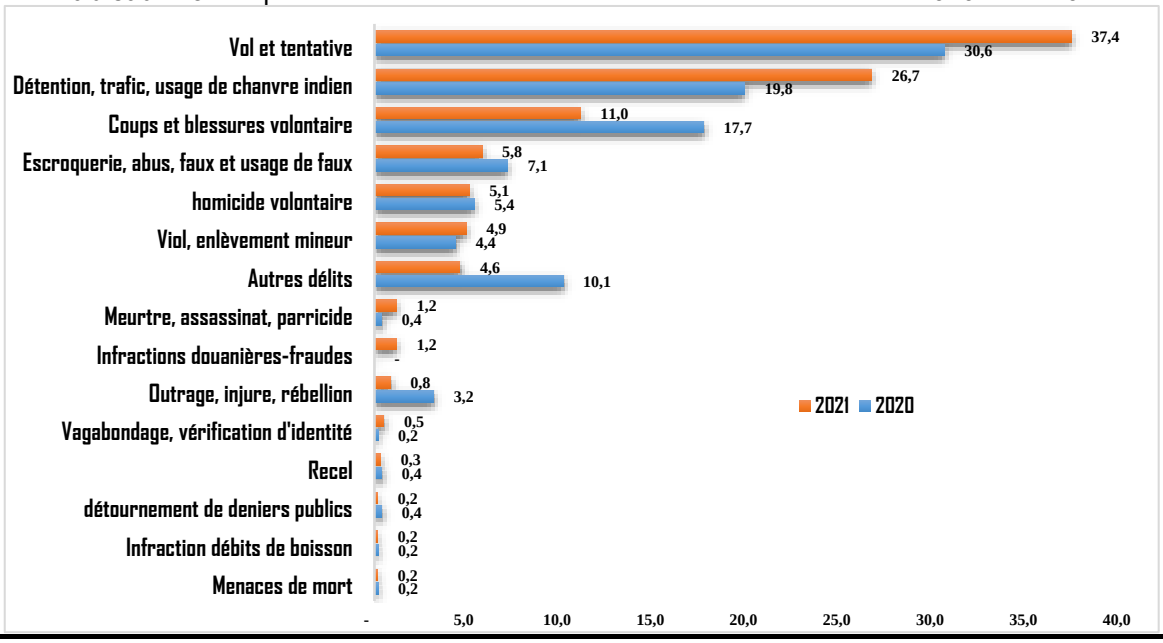

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

Les personnels de santé sont essentiels pour assurer l'accès à des soins de haute qualité à toute la population et donc pour parvenir à la couverture sanitaire universelle.

En 2021, la région de Fatick, à travers tous ses centres de responsabilité, a bénéficié d'un afflux de personnes suite à des recrutements par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il y a 2 890 travailleurs dans les établissements de santé, dont 99 % travaillent dans les lieux publics. Le personnel est composé d'un administrateur, 12 commissaires administratifs, 37 médecins (généralistes et spécialistes), 3 biopharmaciens, 9 dentistes, un nombre considérable de sages-femmes (114) et ASC-matrones (864), 92 infirmiers, 70 aides-soignants, et 25 techniciens supérieurs de santé. En plus de cela, il y a d'autres agents de santé, des travailleurs et assistants sociaux, des agents de santé, des secrétaires, des cuisiniers et des chauffeurs.

Le nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques dans la région de Fatick s'est légèrement amélioré entre 2020 et 2021, passant de 321 en 2020 à 322 en 2021. La région ne compte toujours qu'un seul hôpital régional (EPS) situé dans le chef-lieu département et compte désormais neuf centres de santé, 145 postes de santé et 189 cases de santé. En conséquence, il y a 6 cases de santé de moins dans la région par rapport à 2020. Cependant, le nombre de postes de santé a augmenté de 07 unités. Suivant la circonscription administrative, le secteur a également connu une diminution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques d'une unité pour Foundiougne et 03 unités pour Fatick, tandis que le département de Gossas a augmenté de 05 unités.

Les Établissements Publics de Santé Non Hospitalier (EPNH) de la région sont :

- le Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National) spécialisé en régulation d'appels d'urgences et orientation de transports sanitaires) ;
- La Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA) spécialisée en vente de médicaments et produits essentiels ;
- Le centre de santé Dalal Xel spécialisé en Santé mentale ;
- Le centre Médical traditionnel de Malango spécialisé en médecine traditionnelle ;
- Le Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS) spécialisé en IEC et sensibilisation ;
- La Brigade régionale d'Hygiène spécialisé en Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène coiffant 7 Sous Brigades d'Hygiène dont 2 non fonctionnelles (SBH de Niakhar et SBH de Passy) ;
- Le centre de formation en santé spécialisé en formation continue en santé.

Le secteur social au niveau de la région de Fatick est composé de 09 structures d'encadrement : un Service Régional de l'Action Sociale (SRAS), 03 Services Départementaux de l'Action Sociale (SDAS) et 05 Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS).

Quant au secteur privé, les établissements sanitaires connus dans la région sont au nombre de 55 en 2021 dont 3 cliniques (2 à Fatick et 1 à Foundiougne), 13 postes de santé (7 à Fatick, 3 à Foundiougne et 3 à Gossas), un cabinet de spécialiste (Fatick), un cabinet de généraliste (Foundiougne), 11 centres de soins infirmiers (4 à Fatick, 5 à Foundiougne et 2 à Gossas) et 26 officines de pharmacie (13 à Fatick, 9 à Foundiougne et 4 à Gossas).

Comparé aux normes OMS, la région a noté une bonne couverture en postes de santé (1PS pour 7 833 habitants pour une limite de 1PS/10 000habitants). Cependant, les indicateurs de couverture par Centre de santé, hôpital, cabinet médical privé et par Clinique privée sont largement en dessus des normes.

En savoir plus :

- *Région médicale de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-1 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	EPSI	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
			public	privé	total	public	privé	total	public	privé	total	public	privé	Total
Administrateur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Médecin généraliste	0	5	0	1	1	1	0	1	4	0	4	10	1	11
Médecin spécialiste	1	8	5	0	5	2	1	3	8	1	9	24	2	26
Pharmacien- Biologiste	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2	3	0	3
Chirurgien- Dentiste	0	2	1	1	2	1	0	1	3	1	4	7	2	9
Assistant social	1	3	1	0	1	2	0	2	3	0	3	10	0	10
Aide social	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	4	0	5
Intendant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commis. Adm.	3	6	1	0	1	0	0	0	2	0	2	12	0	9
Tech. Sup. de santé	2	9	4	0	4	3	0	3	5	2	5	23	2	27
Sage-femme	1	18	14	2	16	17	2	19	56	4	60	106	8	146
Infirmier	0	19	16	2	18	14	1	15	37	3	40	86	6	92
Aide infirmier	0	29	6	2	8	7	0	7	23	3	26	65	5	70
Agent Hygiène	1	2	3	0	3	3	0	3	6	0	6	14	0	15
Agent sanitaire	0	2	0	1	1	0	0	0	3	0	3	5	1	6
ASC-Matrone	0	0	183	0	183	212	0	212	469	0	469	477	0	799
Cuisinier	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
Secrétaire	3	7	5	2	6	2	0	2	6	2	8	23	4	27
Chauffeur	5	7	17	0	17	9	0	9	29	0	29	74	0	77
Autres	0	0	163	0	163	310	0	310	1053	0	1053	1531	0	1531
Total	17	119	442	6	439	588	2	587	1712	16	2392	2635	24	2659

Source : Région médicale de Fatick

Tableau XI-2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Hôpital	2020	0	0	1	1
	2021	0	0	1	1
Centre de santé	2020	4	1	4	9
	2021	4	1	4	9
Poste de santé complet	2020	47	13	53	113
	2021	40	13	59	112
Poste de santé sans maternité	2020	7	0	10	17
	2021	7	0	10	17
Maternité isolée	2020	0	0	0	0
	2021	0	0	0	0
Case de santé	2020	79	32	78	189
	2021	76	35	72	183
Total	2020	121	44	138	303
	2021	127	49	145	321

Source : Région médicale de Fatick

Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées selon le type, par circonscription administrative

Structures sanitaires privées	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Clinique	2020	1	0	1	2
	2021	1	0	2	3
Poste de santé connu	2020	2	2	5	9
	2021	2	2	5	9
Cabinet de spécialiste connu	2020	0	0	0	0
	2021	0	0	1	1
Cabinet de généraliste connu	2020	1	0	0	1
	2021	1	0	0	1
Poste de santé d'entreprise	2020	1	1	2	4
	2021	1	1	2	4
Centre de soins infirmiers	2020	5	2	4	11
	2021	5	2	4	11
Officine de Pharmacie	2020	9	2	10	21
	2021	9	4	13	26
Total	2020	19	7	22	48
	2021	19	9	27	55

Source : Région médicale de Fatick

Tableau XI-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2020	2021	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1PS pour 8290 hbts	1PS pour 7833 hbts	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	1 Hosp pour 870 357 HBTS	1 Hosp pour 900791 HBTS	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	1 cab. Méd pour 870357 HBTS 900791 HBTS	1 cab. Méd pour 900791 HBTS	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1 clinique P.pour 435 179 HBTS	1 clinique P. pour 300 264 HBTS	

Source : Région médicale de Fatick

XI.2 Résultats des programmes de santé

Santé de la reproduction : la région médicale de Fatick a comptabilisé 26 270 accouchements à la maternité et 1 892 accouchements à domicile vus, soit un total de 28 162 en 2021. Parmis ces cas, 87,2% sont assistés par un personnel qualifié, 72,5% réalisés avec partogramme, 89,5% réalisés avec GATPA et 5,9% par césarienne. Les districts de Sokone, Fatick, Gossas et Passy ont enregistré le plus de cas avec respectivement 24,1%, 18,1%, 13,7% et 11,5%.

Programme Élargi de Vaccination (PEV) : Il vise à protéger contre 13 maladies : la Tuberculose, la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B, les infections à Haemophilus influenza b, la Rougeole, la Rubéole, les diarrhées à Rota virus, les Infections à pneumocoques, la Fièvre Jaune et le cancer du col de l'utérus. Dans l'ensemble, l'objectif de couverture vaccinale pour les différents antigènes (≥ 90%) n'est pas atteint. Cependant, il convient de signaler qu'au niveau district, Passy a enregistré de bonnes performances avec une couverture vaccinale de plus de 90% pour les antigènes ci-après : BCG, VPO1, VPO3, PENTA 1, PENTA 3, RR, Fièvre jaune et ECV 0-11 mois. Les autres districts ayant atteint la cible sont Gossas pour le VPO1, VPO3, VPI, PENTA 1 et PENTA3 ; et Sokone pour le BCG.

Programme national de lutte contre le paludisme : L'objectif général de ce programme est de diminuer l'incidence ou de réduire la mortalité liée au paludisme d'au moins 75% par rapport à 2015. Depuis lors, la région de Fatick enregistre chaque année une baisse de l'incidence palustre. Parmi les malades vus en consultation en 2021, 1 351 cas de paludisme ont été confirmés. Les 52 cas ont touchés les enfants de moins 5ans (3,8%).Les femmes enceintes atteintes de paludisme sont au nombre de 8. Les districts de Sokone, Fatick et Gossas ont enregistré plus de cas de paludisme.

Programme de lutte contre la Tuberculose : L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050. Au total, 388 individus ont été dépistés dans la région de Fatick sur 423 attendus. Le taux de guérison est de 78,1% (cible de 90% non atteinte).

Programme de lutte contre le VIH/sida : À travers le PSE, le Sénégal a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030. En ce sens, beaucoup de causeries (303 en 2020 et 227 en 2021) ont été organisée dans la région et ayant généralement pour cible les jeunes. Il est aussi diffusé de plus en plus des programmes VIH/SIDA à travers les médias (TV, radios, presses écrites) (71 en 2020 contre 94 en 2021). Concernant la situation des dépistages au VIH/SIDA, 35 144 tests ont été réalisés en 2021 dont 75,5% effectués auprès des femmes enceintes. Il en ressort 157 personnes testées séropositives dont 26 femmes enceintes. En plus des cas observés ultérieurement, 895 personnes ont une infection VIH au stade avancé et reçoivent une combinaison d'ARV. Les cas de décès liés au VIH/SIDA sont au nombre de 45 et les perdus de vue 135.

Surveillance des maladies à potentiel épidémique : Vu sa position géographique (carrefour), la présence des îles du Saloum et les frontières terrestres et fluviomaritimes avec la République de Gambie, Fatick est une région vulnérable par rapport à la propagation des épidémies. C'est pourquoi, la surveillance épidémiologique des maladies ou évènements de santé publique constitue un défi permanent. En 2021, la région médicale a notifié 27 cas de PFA, 67 cas de rougeole, 10 cas de méningite, 28 cas de fièvre jaune, 205 cas de diarrhées sanglantes et 232 cas MAPI. Comparé à 2020, les cas se sont amplifiés excepté pour la diarrhée sanglante où une baisse de 53,0% des cas a été observée.

Activités de Nutrition : Des dépistages sur la malnutrition aigüe (MA, 119 955), le retard de croissance (RC, 64 846) et l'insuffisance pondérale (IP, 94 385) ont été effectués dans la région de Fatick. Il en ressort : 5 906 individus atteints de MA modérée (4,9%), 1 981 de MA sévère (1,7%), 1 808 de RC modéré (2,8%), 632 de RC sévère (1,0%), 1 974 de IP modérée (2,1%), 571 de IP sévère (0,6%).

En savoir plus :

- Région médicale de Fatick
- Plateforme DHIS2
- Rapports surveillance épidémiologique des districts 2021
- https://www.sante.gouv.sn/

Tableau XI-5 : *Situation des principaux indicateurs de santé de la reproduction par district sanitaire*

Districts de santé	Accouchements à la maternité	Accouchements à domicile vus	Total accouchements	Accouchements assistés par un personnel qualifié	Accouchements réalisés avec partogramme	Accouchements réalisés avec GATPA	Césarienne
Diakhao	1924	98	2022	1904	1850	1899	NA
Diofior	1810	119	1929	1771	1779	1775	NA
Fatick	4836	275	5111	4786	3194	3659	1031
Foundiougne	1333	51	1384	1259	1138	1158	90
Gossas	3447	410	3857	3135	2792	3086	183
Niakhar	1887	184	2071	1864	1860	1868	NA
Passy	2956	289	3245	2848	2436	2819	NA
Sokone	6334	463	6797	5538	4178	5183	269
Hôpitaux	1743	3	1746	1743	595	704	1031
Total 2021	26 270	1 892	28 162	24 848	19 822	22 151	2 604
2 020	26 044	2 078	32 122	24 279	13 952	22 178	1 572
Variation	0,9%	-9,0%	-12,3%	2,3%	42,1%	-0,1%	65,6%

Tableau XI-6 : *Situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district*

Districts	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes	
	Nb. total de cas vus	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
Diakhao	11158	4	30790	118	4306	1
Diofior	17249	5	48786	127	2301	0
Fatick	28578	4	87644	237	6249	0
Foundiougne	11440	0	29032	70	1676	0
Gossas	12551	14	41434	215	3182	0
Niakhar	14086	2	40909	124	1416	2
Passy	19230	4	32096	126	2778	2
Sokone	32884	19	85184	282	6679	3
2021	147 176	52	395875	1299	28587	8
2020	143 348	45	341 575	832	24 387	6
Variation	2,7%	15,6%	15,9%	56,1%	17,2%	33,3%

Tableau XI-7 : *Évolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène par district sanitaire*

Districts de santé	BCG	Hep B < 24h	VPO 1	VPO 3	VPI	PENTA 1	PENTA 3	RR	Fièvre Jaune	VAT2 et +	VPH1	VPH2	ECV 0-11mois
Diakhao	65%	50%	68%	69%	70%	68%	70%	76%	75%	34%	62%	43%	78%
Diofior	52%	46%	57%	59%	60%	56%	58%	61%	61%	41%	82%	48%	65%
Fatick	63%	86%	69%	69%	72%	69%	69%	71%	71%	52%	79%	40%	67%
Foundiougne	79%4	44%	57%	61%	60%	57%	60%	61%	61%	39%	42%	29%	71%
Gossas	77%	78%	91%	91%	92%	90%	91%	87%	86%	35%	38%	11%	74%
Niakhar	70%	51%	78%	79%	80%	78%	80%	78%	78%	53%	65%	44%	57%
Passy	91%	71%	91%	90%	89%	92%	90%	94%	93%	62%	49%	17%	97%
Sokone	91%	80%	88%	84%	86%	89%	83%	86%	84%	72%	43%	5%	68%
2021	73%	67%	77%	77%	78%	77%	77%	78%	78%	51%	57%	27%	72%
2020	82%	75%	87%	86%	87%	87%	86%	84%	84%	52%	40%	36%	72%
Variation	-9%	-8%	-10%	-9%	-9%	-10%	-9%	-6%	-6%	-1%	17%	-9%	0%

Tableau XI-8 : *Évolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2021*

Districts	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux de guérison des malades TPM+ (90%)	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons) (< 5%)
Diakhao	95724	42	23	0	%
Diofior	99095	51	55	76,92%	0%
Fatick	146508	62	86	81,25%	0%
Foundiougne	66184	24	33	79,16%	4,17%
Gossas	124955	63	55	87,18%	2,56%
Niakhar	101544	40	32	70,60%	0%
Passy	106715	32	25	66,66%	0%
Sokone	191904	109	79	79,94%	0%
Total Région	932629	423	388	78,07%	0,33%

Tableau XI-9 : *Évolution des indicateurs VIH/sida*

Districts de santé	Nbre de causeries réalisées	Nbre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistageVIH	Nbre de femmes enceintes séropositives	Nbre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	Nbre de personnes testées pour le VIH	Nbre de programmes VIH/SIDA diffusés à travers les média (TV, radios, presses écrites)	Nbre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	Nbre de nouveaux cas de décès	Nbre de cas de perdus de vue
Diakhao	0	2030	4	2030	2209	0	25	3	0
Diofior	0	1825	1	1825	2337	0	122	8	4
Fatick	6	4055	3	4055	7955	0	195	8	11
Foundiougne	0	1443	2	1443	1786	0	88	7	26
Gossas	216	3847	4	4082	4785	92	125	3	7
Niakhar	3	2313	2	2313	2741	0	33	4	2
Passy	0	3502	2	3542	3892	0	94	3	12
Sokone	42	7502	8	7797	9439	2	261	9	73
2021	267	26517	26	27087	35144	94	943	45	135
2020	309	23354	14	24770	31629	61	895	40	40
Variation	-13,6%	13,5%	85,7%	9,4%	11,1%	54,1%	5,4%	12,5%	237,5%

Tableau XI-10 : *Évolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI selon le district de santé*

Districts de santé	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	PFA	MAPI
Foundiougne	1	12	2	51	1	155
Passy	0	1	4	35	5	13
Sokone	2	26	5	11	5	6
Gossas	0	5	3	8	4	2
Diakhao	0	7	1	20	1	4
Fatick	7	7	7	40	7	13
Niakhar	0	2	1	33	2	5
Diofior	0	7	5	7	2	34
2021	**10**	**67**	**28**	**205**	**27**	**232**
2020	**8**	**31**	**18**	**436**	**10**	**21**
Variation	25,0%	116,1%	55,6%	-53,0%	170,0%	1004,8%

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1Préscolaire

Le Sénégal est caractérisé par la jeunesse de sa population qui accroît considérablement la demande potentielle en éducation jouant un rôle essentiel dans le développement économique et social.

Cette première partie traite de l'enseignement préscolaire, destiné à la formation des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire et contribuant à l'éveil moteur, socioaffectif et intellectuel de l'enfant.

En 2021, la région de Fatick compte 209 établissements préscolaires dont 65 garderies, 55 cases des tout-petits, 52 classes préscolaires à l'Élémentaire (CPE), 18 écoles maternelles, 17 centres d'éveil et 2 sites communautaires CLM. Ce nombre a ainsi augmenté de 22,9% comparé à l'année 2020. Les infrastructures publiques (52,6%) sont majoritaires. Suivant la circonscription administrative, la plupart des structures d'accueil de la petite enfance(141) sont localisés dans le chef-lieu de département, soit 67,5%. Les départements de Foundiougne et Gossas en comptent respectivement 41 et 27.

Le personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance s'établit à 540 en 2021 contre 454 en 2020, soit une évolution de 18,9%. Il est majoritairement composé de femmes (81,9%). Cette supériorité de la gente féminine s'explique par le fait que les femmes sont plus disposées à s'occuper des enfants à bas âge. En effet, l'enseignement aux niveaux inférieurs notamment dans le préscolaire est fortement associé à la notion de soin qui se rapporte beaucoup plus aux femmes qu'aux hommes. Par ailleurs, le nombre moyen d'employés par établissement est de 5 pour les écoles maternelles, 3 pour les garderies et les cases des tout-petits, 2 pour les centres d'éveil et un pour les CPE. Concernant leur niveau de qualification, en plus des diplômes académiques obtenus, les enseignants peuvent passer des formations donnant lieu à des diplômes professionnels (CEAP, CAEP, CAP). Ainsi, les enseignants ayant décrochés leur CAP représentent 29,3%, le CEAP 14,1% et CAEP 1,9%. Il en reste donc beaucoup ne détenant pas ces certificats.

Par ailleurs, la région compte un effectif de 13 785 enfants dans le préscolaire en 2021, majoritairement composés de filles (52,5%). Cela s'observe même jusqu'au niveau départemental. Cette supériorité s'explique par le fait que les filles sont plus nombreuses dans la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Le nombre moyen d'enfants par établissement préscolaire est ainsi de 66 enfants en 2021 contre 72 enfants en 2020. Suivant le type d'établissement, les garderies et les cases des tous petits accueillent plus d'enfants avec des proportions respectives de 33,7% et 31,3%. Cependant, il est important de signaler que l'effectif moyen par établissement est plus significatif au niveau des écoles maternelles où il est de 102 enfants. Comparé à 2020, les statistiques se sont nettement améliorées et cela, quel que soit l'établissement d'accueil à l'exception des sites communautaires qui enregistrent moins de 30,4% de son effectif.

La participation des enfants au système éducatif est couramment mesurée par le taux brut de préscolarisation. Ce taux permet de se faire une idée assez précise de l'importance de la préscolarisation dans les différentes structures. Le TBP dans la région est ainsi de 14,4% en 2021 (hausse de 1,3% comparé à 2020) avec un indice de parité en faveur des filles(1,18).

Définitions :

- *Le préscolaire est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Il est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section.*
- *CPE : Classes préscolaires à l'Élémentaire ; CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique ; CEAP : Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique ; CAEP : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Pratique*
- *TBP : Taux brut de préscolarisation*

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick / Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2020 et 2021)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon le type et par circonscription administrative

Types d'établissements	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	32	19	4	55
Centre d'éveil	17	0	0	17
CPE	30	4	18	52
Ecole Maternelle	14	3	1	18
Garderie	47	15	3	65
Site communautaire CLM	1	0	1	2
TOTAL	141	41	27	209

Source : IA Fatick

Tableau XII-2 : Répartition du personnel des établissements prescolaires en 2021 selon le type et la circonscription administrative

Types d'établissements	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	86	50	14	150
Ecole Maternelle	62	13	7	82
CPE	47	5	22	74
Garderie	140	42	12	194
Centre d'éveil	37	0	0	37
Site communautaire CLM	2	0	1	3
Total	374	110	56	540

Source : IA Fatick

Graphique XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon statut et par circonscription administrative

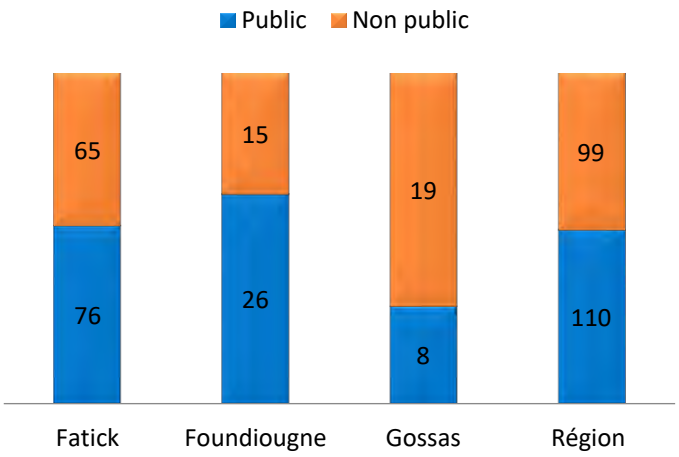

Source : IA Fatick

Graphique XII-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021selon le sexe et par type

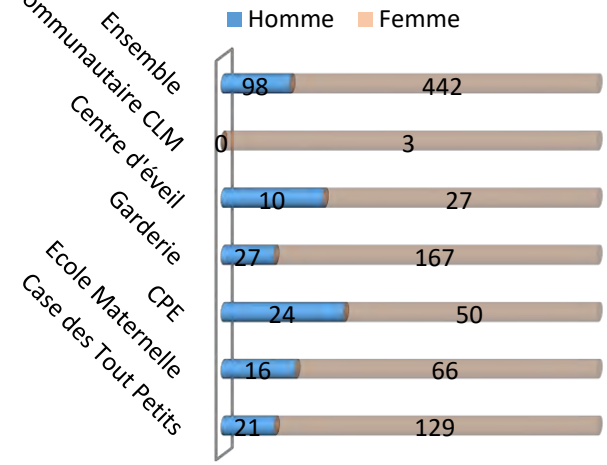

Source : IA Fatick

Graphique XII-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance en 2021 selon le diplôme professionnel, par circonscription administrative

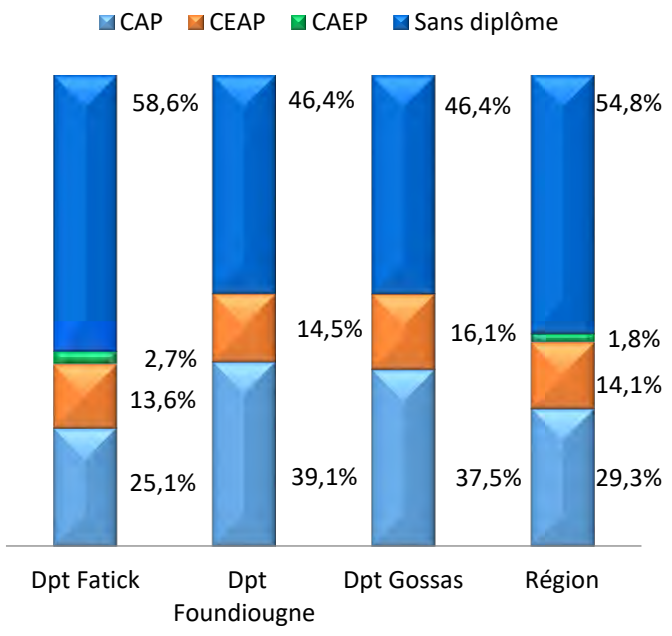

Source : IA Fatick

Tableau XII-3 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	Garçons	1 300	636	113	2 049
	Filles	1 346	750	171	2 267
	Total	**2 646**	**1 386**	**284**	**4 316**
Centre d'éveil	Garçons	518	0	0	518
	Filles	594	0	0	594
	Total	**1 112**	**0**	**0**	**1 112**
CPE	Garçons	501	83	260	844
	Filles	549	75	340	964
	Total	**1 050**	**158**	**600**	**1 808**
Ecole Maternelle	Garçons	642	150	50	842
	Filles	757	159	71	987
	Total	**1 399**	**309**	**121**	**1 829**
Garderie	Garçons	1 672	498	91	2 261
	Filles	1 670	622	89	2 381
	Total	**3 342**	**1 120**	**180**	**4 642**
Site communautaire CLM	Garçons	21	0	9	30
	Filles	35	0	13	48
	Total	**56**	**0**	**22**	**78**
Total	Garçons	4 654	1 367	523	6 544
	Filles	4 951	1 606	684	7 241
	Total	**9 605**	**2 973**	**1 207**	**13 785**

Source : IA Fatick

XII.2 Élémentaire

La demande d'éducation correspond à la population en âge scolarisable et qui doit bénéficier des services de l'éducation. La demande potentielle concerne ainsi les enfants de la tranche d'âge 6 - 11 ans. Les projections démographiques issues du RGPHAE de 2013 font ressortir une population scolarisable à l'élémentaire de 154 109 enfants en 2021 dans la région de Fatick dont 49,4% de filles.

Concernant les infrastructures, la région compte 728 écoles élémentaires en 2021, contre 722 en 2020, soit une augmentation de 0,8%. Les écoles publiques représentent une part de 93,8% (683 écoles) et le privé 6,2% (45 écoles). Suivant la structure départementale, 48,1% des écoles primaires sont localisées à Fatick, 33,9% à Foundiougne et 18,0% à Gossas.

Au total, le personnel s'établit à 4 497 enseignants dont 27,5% de femmes. Les écoles primaires publiques regorgent 4209 enseignants avec 77,7% de permanents et 22,0% de contractuels. Comparé à 2020, le nombre de contractuels a ainsi diminué de 24,6% et le personnel permanent a augmenté de 6,8% soit un recrutement de 207 enseignants dans le public. Concernant le type de diplôme académique, la majorité des enseignants à l'élémentaire (public et privé) ont le niveau baccalauréat (55,4%). Les 14,8% ont atteint le niveau supérieur (3 docteurs, 184 ingénieurs, 280 avec la Licence et 197 avec le DEUG/DUES/DUEL/DUT). Le reste des enseignants ont un niveau inférieur au BAC (1334 diplômé de BFEM, 8 de CFEE ou équivalent et 1 sans diplôme).

En 2021, les établissements primaires enregistrent 139 281 élèves inscrits dont 71 520 filles (51,3%) et avec une moyenne de 31 élèves par enseignant et 191 élèves par établissement. Ainsi, il est noté dans la région un degré élevé d'accès à l'enseignement primaire (TBA à 87,1%) et un niveau élevé de scolarisation à l'élémentaire (TBS à 82,9%) avec un indice de parité en faveur des filles. Ceci montre les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin. Cependant, l'intensité de fréquentation scolaire a diminué de 0,14% comparé à l'année scolaire 2019-2020. Cette baisse s'observe jusqu'au niveau des départements de Fatick (0,4%) et Gossas (3,1%) à l'inverse de Foundiougne qui enregistre une hausse de 1,5%. Par ailleurs, l'un des indicateurs de performance est le taux d'achèvement au primaire (TAP). Il est de 66,3% pour l'année académique 2020-2021 et 59,7% pour l'année académique 2019-2020, soit une hausse de 6,6%. Il s'établit à 74,6% chez les filles et 58,40% chez les garçons.

Définitions :

- *Population scolarisable à l'élémentaire : les enfants de la tranche d'âge 6 - 11 ans*
- *École élémentaire : l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.*
- *TBA (Taux brut d'accès) : Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.*
- *TBS (Taux brut de scolarisation) : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.*

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2020-2021*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne &Gossas*

- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2020 et 2021)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-4 : *Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative*

Circonscriptions administratives	2019/2020			2020/2021			Variation		
	Public	Non public	Total	Public	Non public	Total	Public	Non public	Total
Département Fatick	318	31	349	319	31	350	0,3%	0,0%	0,3%
Département Foundiougne	236	8	244	239	8	247	1,3%	0,0%	1,2%
Département Gossas	123	6	129	125	6	131	1,6%	0,0%	1,6%
Région	677	45	722	683	45	728	0,9%	0,0%	0,8%

Source : IA Fatick

Tableau XII-5 : *Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative*

DEPARTEMENT	Sexe	2019/2020			2020/2021			Variation		
		Public	Non public	Total	Public	Non public	Total	Public	Non public	Total
Département Fatick	Homme	1 550	110	1 660	1519	110	1629	-2,0%	0,0%	-1,9%
	Femme	659	85	744	649	83	732	-1,5%	-2,4%	-1,6%
	Ensemble	2 209	195	2 404	2168	193	2361	-1,9%	-1,0%	-1,8%
Département Foundiougne	Homme	1 120	32	1 152	1084	27	1111	-3,2%	-15,6%	-3,6%
	Femme	298	22	320	306	32	338	2,7%	45,5%	5,6%
	Ensemble	1 418	54	1 472	1390	59	1449	-2,0%	9,3%	-1,6%
Département Gossas	Homme	509	24	533	494	27	521	-2,9%	12,5%	-2,3%
	Femme	162	10	172	157	9	166	-3,1%	-10,0%	-3,5%
	Ensemble	671	34	705	651	36	687	-3,0%	5,9%	-2,6%
Région	Homme	3 179	166	3 345	3 097	164	3 261	-2,6%	-1,2%	-2,5%
	Femme	1 119	117	1 236	1 112	124	1 236	-0,6%	6,0%	0,0%
	Ensemble	4 298	283	4 581	4 209	288	4 497	-2,1%	1,8%	-1,8%

Source : IA Fatick

Graphique XII-4 : *Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut*

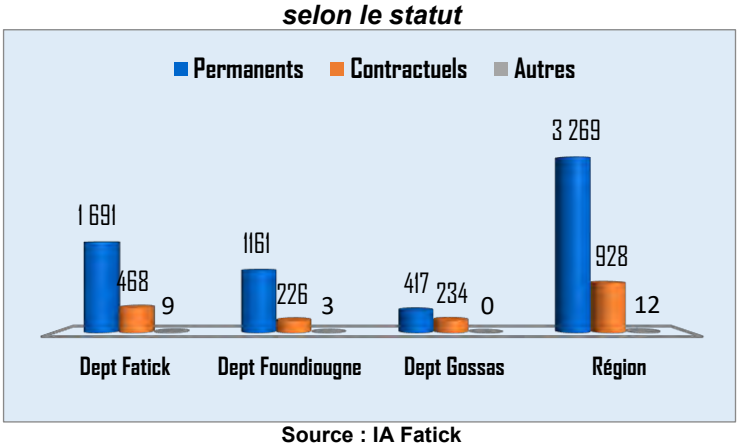

Source : IA Fatick

Graphique XII-5 : *Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique*

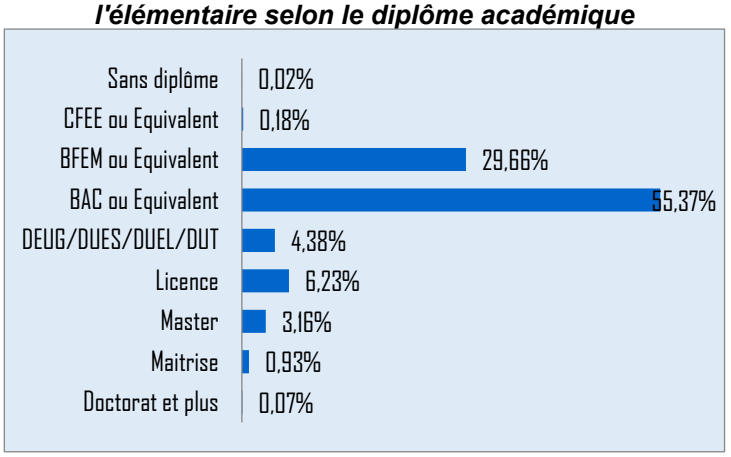

Source : IA Fatick

Tableau XII-6 : Structure des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut	2019/2020			2020/2021			Variation		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Département de Fatick	Public	38 493	39 043	77 536	38 043	38 910	76 953	-1,2%	-0,3%	-0,8%
	Non public	2 993	2 907	5 900	3 133	3 038	6 171	4,7%	4,5%	4,6%
	Total	41 486	41 950	83 436	41 176	41 948	83 124	-0,8%	0,0%	-0,4%
Département de Foundiougne	Public	18 747	19 823	38 570	18 811	20 139	38 950	0,3%	1,6%	1,0%
	Non public	710	760	1 470	858	845	1 703	20,9%	11,2%	15,9%
	Total	19 457	20 583	40 040	19 669	20 984	40 653	1,1%	2,0%	1,5%
Département de Gossas	Public	6 917	8 331	15 248	6 611	8 258	14 869	-4,4%	-0,9%	-2,5%
	Non public	398	353	751	305	330	635	-23,4%	-6,5%	-15,5%
	Total	7 315	8 684	15 999	6 916	8 588	15 504	-5,5%	-1,1%	-3,1%
Région	Public	64 157	67 197	131 354	63 465	67 307	130 772	-1,1%	0,2%	-0,4%
	Non public	4 101	4 020	8 121	4 296	4 213	8 509	4,8%	4,8%	4,8%
	Total	68 258	71 217	139 475	67 761	71 520	139 281	-0,7%	0,4%	-0,1%

Source : IA Fatick

XII.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen et secondaire général regroupe deux niveaux : **l'enseignement moyen général** (1er cycle) et **l'enseignement secondaire général** (2e cycle). Le premier niveau dure 4ans et correspond aux classes de 6e à la 3e .Le second accueille les sortants de l'enseignement moyen. Il a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études et des formations supérieures adéquates. Il comprend trois années d'études de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options sanctionnées par le Baccalauréat.

Concernant les types d'infrastructures dans l'enseignement moyen et secondaire général, on en distingue 3 : les **Collèges d'Enseignement Moyens** (CEM) (1er cycle), les **lycées purs** (2e cycle) et les **lycées mixtes** (1er et 2e cycles). Ainsi, dans la région de Fatick, elles sont au nombre de 186 en 2021 contre 178 en 2020 soit 3 de plus. Ces établissements dénombrés en 2021 sont répartis comme suit : 101 CEM, 5 lycées purs et 75 lycées mixtes. Il convient de signaler que la région compte en 2021 un CEM de moins s'expliquant par le passage au statut de lycée. Suivant la circonscription administrative, la plupart de ces infrastructures sont localisées dans le département de Fatick.

Quant au personnel (corps enseignants), il est constitué de 3 077 enseignants dont 39,1% dispensant que des cours du 1er cycle, 8,5% que du 2nd cycle et 52, 4% œuvrant dans le 1er et le 2nd cycles. Le corps enseignant a ainsi évolué de 5,0% par rapport à l'année antérieure. Il est majoritairement composé d'hommes et les femmes ne représentent que 16,9%. Concernant le diplôme académique, la plupart des enseignants du moyen & secondaire général (42,3%, 1 303) ont le niveau Baccalauréat. Les titulaires de BAC+2 représentent 8,1% (250), de la licence 23,9% (734), du master ou de la maitrise 21,4% (659) et du doctorat ou plus 0,4% (13). Ceux n'ayant pas encore obtenu le BAC sont au nombre de 118 soit 3,8%.

En 2021, l'effectif des élèves inscrits à l'enseignement moyen est de 52 601 et le secondaire 24 105 soit un total de 76 706 élèves et une évolution de 2,3% comparé à 2020. Les 90,8% sont dans les écoles publiques avec une majorité féminine à hauteur de 54,4%. Cette supériorité s'observe jusqu'au niveau départemental. Parmi les élèves enregistrés au cycle secondaire en 2021, la plupart, voire 83,5%, suivent les séries littéraires. La répartition de ces élèves dans les différentes classes littéraires est légèrement homogène : 36,6% sont en classe de Seconde, 29,9% en Première et 33,6% en Terminale. Les filles de la série L sont plus nombreuses que les garçons et elles représentent 55,4%. Donc, contrairement à la série littéraire, les élèves en série scientifique sont moins nombreux et majoritairement composés de garçons (52,2%). Le niveau Terminale S enregistre moins d'élèves que la seconde S et la Première S et cette situation peut être expliquée par le fait que les élèves changent de série au cours du cycle.

Par ailleurs, la région enregistre un TBS à l'enseignement moyen de 55,6% en 2021 contre 57,2% en 2020, soit une baisse de 1,6%. D'ailleurs, le degré de fréquentation scolaire au premier cycle ne cesse de baisser considérablement depuis 2006. Quant au second cycle, la tendance de 2006 (39,5%) à 2021 (39,0%) est plus ou moins constante. Cependant le TBS a évolué de 1,1% mais l'intensité de fréquentation scolaire demeure faiblement appréciée.

Définitions :

- *Taux Brut de Scolarisation (TBS) : grandeur qui donne un aperçu sur le degré de fréquentation du cycle, en confrontant les effectifs dans ce cycle et la population visée pour recevoir l'enseignement dudit cycle. Pour le 1er cycle, les populations ciblées concernent la tranche d'âges de 12 à 15 ans et le second cycle 16 à 18 ans*

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2020-2021*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne &Gossas*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2020 et 2021)*

Tableaux et Graphiques, *source IA Fatick*

Tableau XII-7 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et par circonscription administrative en 2021

Type Etablissement	CEM			LYCEE PURE			LYCEE MIXTE			TOTAL		
Statut	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Foundiougne	33	4	37	2	-	2	8	12	20	43	16	59
Gossas	9	1	10	0	-	0	3	4	7	12	5	17
Fatick	40	14	54	3	-	3	21	27	48	64	41	105
Région	82	19	101	5	-	5	32	43	75	119	62	181

Tableau XII-8 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le statut et le sexe en 2021

Cycle	Statut	Sexe	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
1er cycle	Public	H	406	290	127	823
		F	154	78	24	256
		ENS.	560	368	151	1 079
	Non public	H	88	25	1	114
		F	7	1	1	9
		ENS.	95	26	2	123
1er et 2ème cycle	Public	H	620	253	66	939
		F	132	33	14	179
		ENS.	752	286	80	1 118
	Non public	H	258	181	10	449
		F	30	12	4	46
		ENS.	288	193	14	495
2ème cycle	Public	H	125	61	0	186
		F	22	6	0	28
		ENS.	147	67	0	214
	Non public	H	37	10	0	47
		F	0	1	0	1
		ENS.	37	11	0	48
Moyen & secondaire général			1 879	951	247	3 077

Graphique XII-6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2021

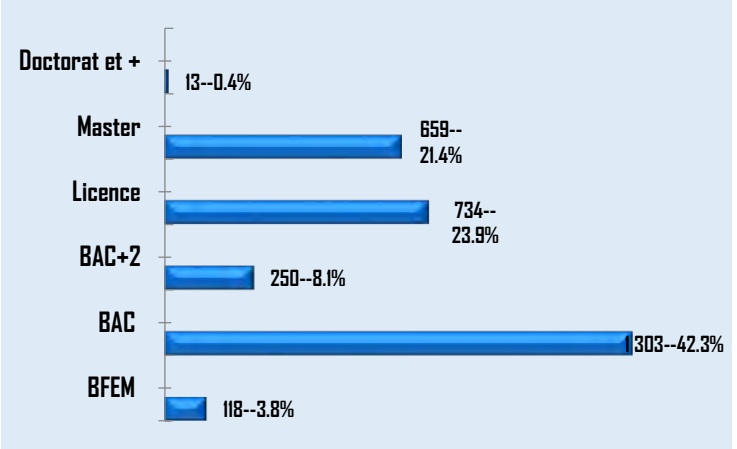

Tableau XII-9 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut	Moyen général			Secondaire général			Moyen & Secondaire général		
		Garçons	Filles	Total GF	Garçons	Filles	Total GF	Garçons	Filles	Total GF
Foundiougne	Public	6 281	7 236	13 517	2790	2928	5718	9071	10164	19235
	Non public	551	538	1 089	520	595	1115	1071	1133	2204
	Total	**6 832**	**7 774**	**14 606**	**3 310**	**3 523**	**6 833**	**10 142**	**11 297**	**21 439**
Fatick	Public	14 040	17 242	31 282	5624	6877	12501	19664	24119	43783
	Non public	761	806	1 567	1204	1653	2857	1965	2459	4424
	Total	**14 801**	**18 048**	**32 849**	**6 828**	**8 530**	**15 358**	**21 629**	**26 578**	**48 207**
Gossas	Public	2 191	2 798	4 989	789	868	1657	2980	3666	6646
	Non public	83	74	157	121	136	257	204	210	414
	Total	**2 274**	**2 872**	**5 146**	**910**	**1 004**	**1 914**	**3184**	**3 876**	**7 060**
Région	Public	22 512	27 276	49 788	9 203	10 673	19 876	31 715	37 949	69 664
	Non public	1 395	1 418	2 813	1 845	2 384	4 229	3 240	3 802	7 042
	Total	**23 907**	**28 694**	**52 601**	**11 048**	**13 057**	**24 105**	**34 955**	**41 751**	**76 706**

Tableau XII-10 : *Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau*

séries	Séries	Public			Non public			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Série littéraires	Seconde	3 529	2 714	6 243	621	501	1 122	4 150	3 215	7 365
	Première	2 686	2 279	4 965	581	466	1 047	3 267	2 745	6 012
	Terminale	2 612	2 200	4 812	1 130	813	1 943	3 742	3 013	6 755
	Total	8 827	7 193	16 020	2 332	1 780	4 112	11 159	8 973	20 132
Série scientifiques	Seconde	844	834	1 678	3	4	7	847	838	1 685
	Première	541	635	1 176	16	27	43	557	662	1 219
	Terminale	461	541	1 002	33	34	67	494	575	1 069
	Total	1 846	2 010	3 856	52	65	117	1 898	2 075	3 973
Total (2nd Cycle)	Seconde	4 373	3 548	7 921	624	505	1 129	4 997	4 053	9 050
	Première	3 227	2 914	6 141	597	493	1 090	3 824	3 407	7 231
	Terminale	3 073	2 741	5 814	1 163	847	2 010	4 236	3 588	7 824
	Total	10 673	9 203	19 876	2 384	1 845	4 229	13 057	11 048	24 105

Graphique XII-7 : *Evolution des TBS du moyen et du secondaire*

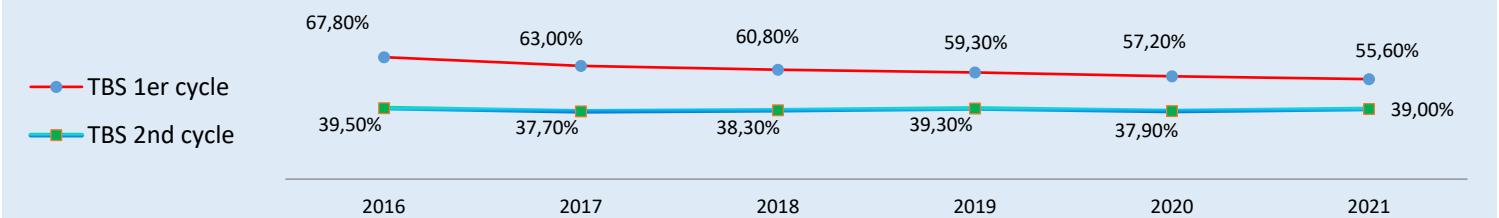

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

La région de Fatick dispose de 23 infrastructures culturelles en 2021 dont 15 dans le chef-lieu de département, 7 à Foundiougne et 1 à Gossas. Comparé à l'an 2020, aucune nouvelle infrastructure culturelle n'a été identifiée dans le département de Gossas. Ces infrastructures culturelles sont réparties comme suit : un Centre Culturel Régional, 06 Centre de Bibliothèque et de Documentation, 02 Centre de Lecture et d'Animation Culturelle, une Maison de la Culture et de la Francophonie (2022), un centre d'interprétation du patrimoine culturel, 05 salles de spectacles culturels, 03 musées et 04 studios d'enregistrement. Il n'y a pas de cinémas, pas de manufactures et pas de galeries d'art pour des événements culturels dans la région. Cependant on trouve dans l'espace touristique (Toubacouta, Foundiougne, Ndangane) de petites boutiques de ventes d'objets artistiques.

De manière précise, les bibliothèques et centres de documentation dépendant du ministère de la culture, se situent au Centre Culturel Régional de Fatick (CCR), à la Maison de culture et de la Francophonie de Foundiougne, au Centre d'interprétation de Toubacouta (CIT), à l'espace jeunes de Gossas, dans la commune de Fimela et dans la commune de Ngayokhème. Ceux du CCR et du CIT fonctionnent respectivement depuis la création de ces infrastructures c'est-à-dire en 1984 et en 2013. En outre, peu d'espaces de spectacles et seulement 03 musées sont notés dans la région. Par ailleurs, l'absence de centres culturels au niveau départemental ne favorise pas un bon maillage culturel de la région.

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

À Fatick, les éléments du patrimoine culturel immatériel sont très vivants compte tenu de l'importance accordée par la communauté. Leur engouement chez les populations ne faiblit pas. Ce sont des pratiques dont l'encrage est à chercher dans la volonté des populations à présenter un legs culturel (initiation, thérapie, intégration sociale etc.). La sauvegarde de ce patrimoine culturel immatériel est importante au regard de ses fonctions.

Les principales activités ont été initiées par les CCR en partenariat avec les acteurs culturels ou organisées par les acteurs même ou les collectivités territoriales. Elles sont, pour la plupart, tenues régulièrement et leur importance au sein de la population ne souffre d'aucune contestation. Elles sont, en général, des moments d'échanges et de partage entre artistes et acteurs culturels même si des fois les moyens financiers constituent le facteur bloquant. La plupart bénéficie de la subvention du Ministère à travers le Fonds d'Aide ou le Fonds des cultures urbaines.

Définitions :

- *La culture est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.*
- *Patrimoine culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.*

En savoir plus :

Centre culturel de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
Bibliothèque et Centre de documentation	1	2	100%	1	1	-	2	3	50%	4	6	50%
Centre de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	1	1	0%	0	0	-	0	1	-	1	2	100%
Maison de la culture et de la Francophonie (2022)	0	1	-	0	0	-	0	0	-	0	1	-
Centre d'interprétation du Patrimoine Culturel	0	1	-	0	0	-	0	0	-	0	1	-
Cinéma	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Théâtre, salle et aire de spectacle	1	1	0%	0	0	-	2	4	100%	3	5	67%
Centre Culturel	0	0	-	0	0	-	1	1	0%	1	1	0%
Manufacture	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Galerie d'art	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Musée	1	1	0%	0	0	-	1	2	100%	2	3	50%
Studio d'enregistrement	0	0	-	0	0	-	3	4	33%	3	4	33%
TOTAL	4	7	75%	1	1	-	9	15	67%	14	23	64%

Source : Centre culturel de Fatick

Tableau XIII-2 : *Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région*

Expressions culturelles et Rites	Observations
« Miss Diobaye »	Rite traditionnel chez les sérère du Sine, tenu à l'approche de l'hivernage (partir à la chasse) pour une bonne saison des pluies mais aussi de protéger les populations des mauvais esprits. Il draine toujours du monde (sérères). Rite hivernale qui consiste à aller chasser le gibier porteur de pluies abondantes. Il sert aussi à protéger contre le mauvais sort. Il est aujourd'hui pratiqué par les sérères de « Ndiaye Ndiaye ».
Le « Xoy »	Son engouement au sein de la population de faiblit pas. C'est une cérémonie de voyance sérère inscrite au patrimoine mondial de l'INESCO. Ce rite a lieu à l'approche de l'hivernage et est caractérisé par la rencontre des « Saltigués » (à la fois prédicateurs, sorciers et guérisseurs). C'est une cérémonie au cours de laquelle ces derniers mettent en relief leur pouvoir en guérissant des maladies ou en accomplissant des tours de magie. A la fin de la rencontre, ils prédisent quelques événements (positifs ou négatifs) qui auront lieu dans le pays.
La lutte traditionnelle	Lutte traditionnelle sans frappe a comme objectif : cultiver le courage et l'endurance. Elle est également l'occasion pour montrer un pan important de la culture sérère à travers les chants, les danses, le mystique… c'est une pratique qui suscite toujours beaucoup d'engouement en milieu sérère.
A « Mboy » ou funérailles chez les sérères	Les funérailles sont en général des cérémonies riches en couleurs alliant pleurs et festivités, elles sont l'occasion de l'immolation de plusieurs bœufs. C'est un cadre qui au-delà de l'hommage rendu au défunt participe à la socialisation de la communauté et à la solidarité. Cette pratique demeure très respectée chez l'ethnie sérère.
« Pay Ndior » pagne traditionnel sérère	Pagne traditionnel sérère symbole de la pureté, la fécondité et de protection. Il est présent avant, pendant et après la vie c'est-à-dire lors du mariage, de la naissance et la mort. Les vertus qu'on lui reconnaît ne faiblissent toujours pas en milieu sérère
Le « Kagnaleng »	Rite de fécondité, de protection de l'enfant et lutte contre la stérilité et les fausses couches répétitives
« Sem »	rite pré hivernale fait par les femmes
« Ndut »	Cérémonie d'excision et d'initiation

Source : Centre culturel de Fatick

Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Juin	le Xoy	Fatick et Diakhao	Il est tenu régulièrement à la veille de l'hivernage. Cependant, on constate une multitude de xooy au niveau de la région ce qui impacte négativement sur la pratique.
Octobre / Novembre	Le festival Niumy Badiya	Toubacouta	C'est un festival transfrontalier entre le Sénégal et la Gambie qui suscite beaucoup d'engouements et participe au développement du tourisme dans cette localité. Il se tient chaque année. Cependant, il n'ya pas date de fixe mais une fourchette (entre Novembre et Décembre)
Mai	Les Journées culturelles du log	Log	Une activité vivante très attendue des populations. Cependant, les moyens alloués à cette activité doivent être renforcés. Il faut aussi une date fixe à ces journées culturelles pour mieux faciliter la stabilisation de l'agenda culturel régional.
Mai /Juin	Le festival de Foundiougne	Foundiougne	le Festival de Foundiougne plus connu sous le label « FESFOU » est aujourd'hui l'un des événements les plus dynamiques et constants de la région de Fatick. Cependant, il faut une Formation des promoteurs de festival en entreprenariat culturel et levée de fonds Mise à disposition de la région d'une scène (son, lumière et podium)
Février	Festival OKHET/KAYANIOR	Fimela	L'arrondissement de fimela abrite chaque année ce festival. Il couvre une période de trois jours et offre un cadre d'échange culturel entre Joola et Sérère. Il est toujours dynamique mais souffre de moyens financiers dans sa mise en œuvre.
Chaque année	Le festival Slam et poésie	Foundiougne	Il est une activité de promotion du slam et de la poésie ayant réunie dans sa 1ère édition au moins une slameur dans chaque régions du Sénégal. La sous-région aussi était représentée par le Mali, le Gabon, la Mauritanie et le Burkina. 2020 devrait être sa 2ème édition. C'est un festival à la fois national et international qui mérite d'être soutenu.
Juillet	Miss Diobaye	Fatick (Ndiaye Ndiaye)	Fête annuelle de la chasse tenue célébrée à la veille de l'hivernage. Elle ne faiblit pas et draine chaque année du monde, en première ligne les fils de Ndiaye ndiaye.
Décembre	Festival de rap	Tattaguine	Il est organisé par la structure Sine Production qui regroupe les rappeurs de Fatick. Il est surtout soutenu financièrement par le Fond de Développement des Cultures Urbaines.
Lundi précède le Xooy	Sem	Fatick	Rite pré hivernale fait par les femmes. Il est en perte de vitesse de nos jours.
Août	Les 72 heures de Loul séssene	Loul Séssène	Elle est tenu régulièrement depuis 1972 et a vu le passâgede beaucoup d'artistes Yandé codou, Mbissane diagne, Simon Séne, Mbaye Ndiaye et Mayé Ndep. Problème majeur absence de la presse, le manque de matériel son et lumière et podium.

Source : Centre culturel de Fatick

XIII.2 Jeunesse et Sports

Chaque région administrative du Sénégal abrite une inspection de la jeunesse chargée de veiller à l'opérationnalisation de la politique publique sectorielle au niveau des territoires qui disposent d'infrastructures dédiées, au profit des jeunes et de leurs associations.

En 2021, la région dispose de 19 infrastructures de jeunesse dont 3 Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive (CDEPS), un Espace Jeunes, 15 Foyers de Jeunes. Ainsi, depuis 2018, aucune évolution n'a été observée.

Les associations de jeunes sont assez bien représentées dans la région. Elles sont au nombre de 1 335 en 2021 contre 1 165 en 2020, soit 170 unités de plus. La structuration du point de vue de la typologie laisse encore apparaitre cette année une place importante du mouvement « Navétane » (43,4%). Les associations affiliées au Mouvement national des Jeunes représentent 0,9% et les autres types d'associations 55,7%. Suivant la circonscription administrative, la plupart des associations des jeunes (48,2%) sont du département de Fatick. Les départements de Foundiougne et Gossas en enregistrent respectivement une part de 32,0% et 19,8%.

Par ailleurs, les jeunes sont généralement plus réceptifs aux efforts et activités physiques notamment le sport. Le mouvement sportif est représenté au niveau régional par les ligues et les comités de gestion. Ces structures sont placées sous la tutelle du Service régional des Sports (SRS), structure déconcentrée chargée de l'encadrement, de l'appui technique, de l'impulsion, du contrôle et de l'évaluation du sport dans la région.

Les disciplines sportives (1294 clubs) pratiquées dans la région sont nombreuses et variées : athlétisme (5 clubs), football (19 clubs), basketball (4 clubs), handball (5 clubs), karaté (17 clubs), taekwondo (12 clubs), boxe (2clubs), viet vo dao (2 clubs), jeux de dames (7 clubs), natation (11 clubs), randonnée pédestre (6 clubs), sports de vacances (638 clubs) et sport scolaire (566 clubs). Les pratiquants qui disposent de licences sont au nombre de 16 754. Ils sont plus présents dans les sports de vacances (67,3%) et les sports scolaires (21,1%). En sus, même si les hommes restent plus nombreux dans la pratique du sport, il est important de noter que la pratique du sport chez les dames est en train de gagner du terrain, particulièrement dans les disciplines telles que le handball et l'athlétisme.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, en 2021, la région dispose de 24 stades et terrains clôturés (dont 7 stades municipaux et 1 régional), 22 plateaux multifonctionnels, 23 terrains de football, 22 terrains de basketball, 22 terrains de handball, 22 terrains de volleyball, 168 terrains vagues, 24 arènes de lutte, 6 dojos, 2 boulodromes et une piscine flottante, soit un total de 336.

Le nombre d'associations et centres de formation sportive est évalué à 720 en 2021 et 662 en 2020. Ces associations s'activent principalement dans les disciplines suivantes : football, handball, basketball, athlétisme, arts martiaux et sports de vacances.

Définitions :

- ***Licence sportive :*** *acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.*

En savoir plus :

- *Inspection régionale de la jeunesse (IRJ) de Fatick & Services déconcentrés (CDEPS DE FOUNDIOUGNE, FATICK ET DE GOSSAS)/ Service régional des Sports de Fatick (SRS)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-4 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative en 2021

Circonscriptions administratives	CDEPS	Espace Jeunes	Foyers de Jeunes	Total
Foundiougne	1	0	7	8
Gossas	1	1	3	5
Fatick	1	0	5	6
Région	**3**	**1**	**15**	**19**

Source : IRJ Fatick

Tableau XIII-5 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative en 2021

Circonscriptions administratives	Mouvements de jeunes à caractère national		Associations affiliées au mouvement « navétane[1]»		Autres associations déclarées		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Foundiougne	4	4	194	200	202	223	400	427
Gossas	0	0	49	55	153	209	202	264
Fatick	8	8	315	325	240	311	563	644
Région	**12**	**12**	**558**	**580**	**595**	**743**	**1165**	**1335**

Source : IRJ Fatick

Tableau XIII-6 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2021

Disciplines sportives	Nb de clubs	Licenciés		
		Hommes	Femmes	Total
Athlétisme	5	118	70	188
Football	19	500		500
Basketball	4	70	10	80
Handball	5	15	102	117
Karaté	17	415	45	460
Taekwondo	12	456	50	506
Boxe	2	10	4	14
Viet Vo Dao	2	30	15	45
Jeux de Dames	7	20		20
Natation	11	20	5	25
Randonnée pédestre	6		nd	6
Sports de vacances	638	11264	nd	11264
Sport scolaire	566	nd	nd	3529
Total	1294			16754

Source : Service régional des Sports Fatick

Tableau XIII-7 : *Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative en 2021*

Type	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
ASC[2]	264	78	296	638
Equipe de football	10	2	7	19
Equipe de basketball	3	1	1	5
Equipe de handball	3		3	6
Equipe de volleyball	0			0
Club de karaté	8	2	8	18
Club de Taekwondo	7	2	6	15
Club de boxe			2	2
Club d'Athlétisme	3		2	5
Club de Sports boules			1	1
Club de Viet vo dao	2			2
Club de Natation	6			6
Association de jeux de dame			1	1
Autres associations jeux de l'esprit		1	1	2
Total	306	86	328	720

Source : Service régional des Sports Fatick

Tableau XIII-8 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative en 2021

Type	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Stade et terrain clôturés	3	8	6	6	16	10	25	24
Plateau multifonctionnel	10	10	6	4	15	8	31	22
Terrain de football	6	7	3	6	11	10	20	23
Terrain de basketball	4	10	1	4	6	8	11	22
Terrain de handball	3	10	0	4	1	8	4	22
Terrain de volleyball	3	10	0	4	1	8	4	22
Terrain vague	71	71	42	42	55	55	168	168
Arène de lutte	18	18	6	0	19	6	43	24
Dojo	14	0	2	1	8	5	24	6
Boulodrome	0	0	0	1	0	1	0	2
Piscine flottante	0	0	0	0	0	1	0	1
Total	**132**	144	**66**	72	**132**	120	330	336

Source : Service régional des Sports Fatick

[1] Navétane : Championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires
[2] Association Sportive et Culturelle

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

L'activité commerciale dans la région de Fatick est dominée par le commerce de détail, en particulier sur le marché. En effet, le nombre total de marchés répertoriés dans la région en 2021 est de 59, dont 30 marchés permanents et 29 marchés hebdomadaires.

La répartition spatiale des marchés est déséquilibrée. Les départements de Fatick et Foundiougne restent les plus dotés en 2021. Ils ont respectivement 13 et 9 marchés permanents et 14 et 10 marchés hebdomadaires. En revanche, le département de Gossas en a enregistré 13 dont 8 marchés permanents.

L'activité commerciale au niveau régional en 2021 est dominée par la vente des biens de consommation. Elle s'articule autour du commerce de détail et surtout d'une meilleure évaluation des profits des entreprises. De plus, les opérations de suivi des stocks renseignent sur l'évolution de ces derniers, ainsi que sur les niveaux de consommation propres à chaque marchandise.

Une analyse des variations de stocks au cours de l'année 2021 montre une évolution positive graduelle du volume d'une grande partie des biens de consommation. En effet, les stocks de tous les biens de consommation de la région ont augmenté en 2021 par rapport à 2020, notamment le sucre, le riz, le lait, le savon et le ciment. Par contre, les stocks de sucre et du riz non parfumé ont enregistré une diminution dans les départements de Foundiougne et de Fatick. Tous les produits précités, à l'exception du sucre et le riz brisé non parfumé, garde une évolution positive dans tous les départements en 2021 comparé à 2020.

Définitions :

-Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

-Marché : Pour l'économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Il peut ainsi être un lieu, physique ou virtuel, où les échanges commerciaux ont lieu

-Marché permanent : C'est un marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.

-Marché hebdomadaire : C'est un marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).

En savoir plus :

- *Service régional du commerce*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Foundiougne	2020	9	10	19
	2021	9	10	19
Gossas	2020	8	5	13
	2021	8	5	13
Fatick	2020	13	14	27
	2021	13	14	27
Région	2020	30	29	59
	2021	30	29	59
	Variation %	0%	0%	0%

Source : Service régional du commerce

Tableau XIV-2 : *Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative(en tonnes)*

Produits	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région	
	2020	2021	Variation	2020	2021	Variation	2020	2021	Variation	2020	2021
Riz brisé parfumé	180	210	16,7%	105	100	-4,8%	135	170	25,9%	420	480
Riz brisé non parfumé	2150	2080	-3,3%	800	950	18,8%	2640	2780	5,3%	5590	5810
Sucre en morceaux	4	4,5	12,5%	3	3,5	16,7%	7	6,5	-7,1%	14	14,5
Sucre Cristallisé	1575	1860	18,1%	750	800	6,7%	1275	1030	-19,2%	3600	3690
Lait en Poudre	170	205	20,6%	150	170	13,3%	280	305	8,9%	600	680
Huile en fût	320	370	15,6%	225	240	6,7%	475	500	5,3%	1020	1110
Ciment SOCOCIM	305	390	27,9%	280	320	14,3%	820	890	8,5%	1405	1600
Ciment SAHEL	70	90	28,6%	50	60	20,0%	130	140	7,7%	250	290
Gaz Butane de 6 kg	4500	4700	4,4%	3800	4000	5,3%	6500	6750	3,8%	14800	15450
Gaz Butane de 2,7 kg	1005	1500	49,3%	905	920	1,7%	2300	3500	52,2%	4210	5920

Source : Service régional du commerce

XIV.2 Prix à la consommation

Suivant les catégories de produits alimentaires et non alimentaires présentées dans le tableau ci-dessous, les prix à la consommation en 2021 ont évolué comparés à ceux de l'année précédente. Cette évolution résulte, principalement, de la hausse des prix du riz brisé parfumé (11,1%, soit 2000 francs CFA de plus pour le sac) et non parfumé (11,1%, soit 1500 francs CFA de plus pour le sac), du sucre en morceaux (6,7%, 50 francs CFA de plus le Kg), du sucre cristallisé (1,7%, 10 francs CFA de plus le Kg), de l'huile en fût (21,0%, 210 francs CFA de plus le litre), et du ciment (3,1%, 210 francs CFA de plus le tonne). Quant aux produits tels que le riz local, le lait en poudre et le gaz butane, les prix sont restés constants.

En savoir plus :

- *Service régional du commerce*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-3 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit, par circonscription administrative

Produits	2020	2021	Variation	
			en %	en FCFA
Riz brisé parfumé / sac	18000	20000	11,10%	2000
Riz brisé non parfumé / sac	13500	15000	11,10%	1500
Riz local / sac	17000	17000	0,00%	0
Sucre en morceaux / kg	750	800	6,70%	50
Sucre Cristallisé / kg	600	610	1,70%	10
Lait en Poudre / kg	2300	2300	0,00%	0
Huile en fût / litre	1000	1210	21,00%	210
Ciment / tonne	65000	67000	3,10%	2000
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3000	3000	0,00%	0
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1345	1345	0,00%	0

Source : Service régional du commerce

Chapitre XV : POSTE - SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE –FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XV.1 Activités des SFD

Le système financier décentralisé est une institution de micro finance dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers. Il offre des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles et précaires et constitue donc un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté.

Cette partie présente les principaux indicateurs du secteur de la micro finance dans la région de Fatick notamment la couverture, l'épargne et le crédit.

La région de Fatick couvre 21 SFD en 2021 répartis comme suit en fonction de la nature d'établissement de SFD : 10 SFD affiliés et 11 IMCEC (Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit) isolées. Il convient aussi de signaler l'inexistence de structures faitières et de sociétés commerciales dans la région.

Le nombre total de sociétaires du SFD est estimé à 67 249 personnes en 2020. Ils sont majoritairement composés de personnes physiques 81,0%, soit 54 456 dont 39,4% de femmes. Les personnes morales sont ainsi au nombre de 12 793 (19,0%). Suivant la circonscription administrative, le sociétariat est plus important dans les départements de Foundiougne (43,5%) et Fatick (43,1%) avec une prédominance masculine. Toutefois, il faut retenir que le département de Gossas arrive en dernier position mais compte plus de femmes sociétaires que d'hommes.

Les SFD jouent un rôle capital pour les agents économiques en ce sens que ces derniers financent leurs activités économiques à base de l'épargne et des crédits accordés.

Le nombre d'épargnants de la région de Fatick s'établit à 16 281 en 2020. L'examen des données suivant le sociétariat montre une prédominance des hommes (48,2%), suivit des femmes (32,1%). Par contre, les personnes morales sont moins représentées (19,7%). L'épargne collectée auprès de ces sociétaires est estimée à 10,592 milliards de FCFA. Les personnes physiques sont les principales détentrices de ces épargnes collectées (8,906 milliards de FCFA, soit 84,1%) avec 5,375 milliards de FCFA pour les hommes et 3,530 milliards de FCFA pour les femmes. Par contre, le montant de l'épargne des personnes morales se chiffre à 1,686 milliards de FCFA.

S'agissant du nombre de crédits en cours, il se chiffre à 9 716 en 2020. Il est plus élevé chez les hommes (60,1%). Les femmes représentent 32,6% et les personnes morales occupent la plus faible part (7,2%). Le montant de l'encours de crédits s'élève à 4,888 milliards de FCFA. Les principaux bénéficiaires sont les personnes morales avec des crédits de 2,702 milliards de FCFA. Les personnes physiques hommes en détiennent les 1,233 milliards de FCFA et les femmes 0,953 milliards de FCFA.

Quant au nombre de crédits accordés, la région enregistre 45 458 en 2020. Les hommes occupent la plus grande part avec 68,4%. La part des femmes et celle des personnes morales représente respectivement 18,9% et 12,7%. Le montant des crédits accordés est de 4,084 milliards de FCFA. La somme octroyée aux personnes physiques est plus importante. En effet, elles bénéficient de 3,389 milliards avec 2,419 milliards pour les hommes et 0,970
milliards pour les femmes. La part des crédits accordés aux personnes morales est estimée à 0,696 milliards. Selon l'objet, ces crédits accordés sont généralement des crédits de trésorerie, d'équipements, immobiliers ou à la consommation. Suivant le secteur d'activités, ces crédits sont principalement orientés dans le « Commerce, restaurants, hôtels », l'« Agriculture, la sylviculture et la pêche », le « Transport, entrepôts et communication », les « Assurances, services aux entreprises », l' « Industries manufacturées », le « BTP », l' « Immobilier », l' « Électricité, gaz, eau » et les « Industries extractives ».

Toutefois, on relève que l'activité est plus accentuée en milieu urbain que rural soit en termes d'épargnant, d'encours de crédit et de nombre de crédits accordés.

En savoir plus :

- *La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick (Les données de 2021 ne sont pas encore disponibles)*
-

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-1 : *Situation du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative en 2020*

Circonscription administrative	Personnes physiques			Personnes morales	Total	%
	Homme	Femme	Total			
Foundiougne	16142	7471	23613	5617	29230	43,5%
Gossas	3856	4140	7996	1010	9006	13,4%
Fatick	13010	9837	22847	6166	29013	43,1%
Région	33008	21448	54456	12793	67249	100,0%
%	49,1%	31,9%	81,0%	19,0%	100,0%	

Source : La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick

Tableau XV-2 : *Situation du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire en 2020*

Sexe/Nature sociétaire	Nombre d'épargnants			Nombre de crédits en cours			Nombre de crédits accordés		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hommes	4288	3557	7845	3385	2457	5842	30724	387	31111
Femmes	3437	1794	5231	2301	871	3172	8396	183	8579
Personnes morales	2027	1178	3205	588	114	702	5741	27	5768
TOTAL	9752	6529	16281	6274	3442	9716	44861	597	45458

Source : La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick

Tableau XV-3 : *Situation des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence en 2020*

Sexe/Nature sociétaire	Épargne collectée (en millions de FCFA)			Encours de crédit (en millions de FCFA)			Montant des crédits accordés (en millions de FCFA)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hommes	3 033,8	2 341,6	5 375,5	1 223,2	10,1	1 233,3	2 417,8	1,2	2 418,9
Femmes	1 772,6	1 757,7	3 530,3	951,0	1,7	952,7	968,8	0,8	969,6
Personnes morales	959,4	727,0	1 686,4	2 701,3	0,9	2 702,2	695,5	0,2	695,7
TOTAL	5 765,9	4 826,3	10 592,2	4 875,5	12,7	4 888,2	4 082,1	2,2	4 084,2

Source : La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick

Graphique XV-1 : Situation de la production de crédits selon l'objet en 2020

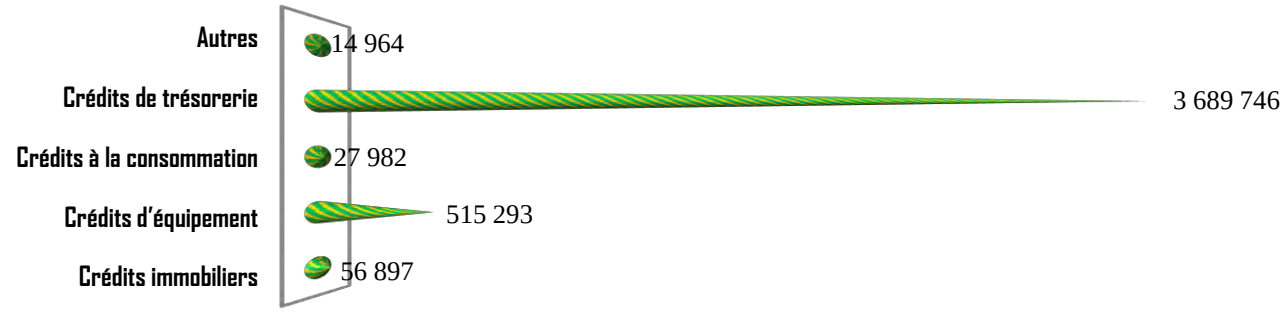

Source : La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick

Graphique XV-2 : *Situation de la production de crédits selon le secteur d'activités en 2020*

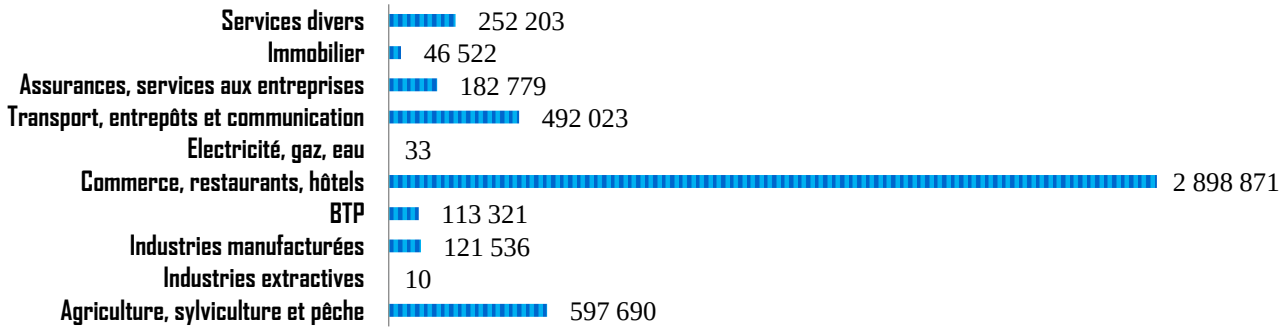

Source : La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés, Fatick

XV.2 Activités postales

Au niveau régional, la Poste est représentée par la Direction régionale de la Poste chargée d'assurer la gestion administrative, commerciale, technique et financière des établissements postaux de leurs zones de compétences. L'exploitation des activités postales est assurée par les bureaux de poste et les établissements ou centres spécialisés.

En 2021, la Direction régionale de la Poste de Fatick couvre 15 bureaux de poste dont 10 dans le département de Foundiougne, 4 dans le département de Fatick et un à Gossas. Au total, 1 400 boites postales ont été installées et 184 attribuées.

Les mandats sont un moyen de transférer de l'argent par le biais du service postal. Une fois que le bureau de poste l'a émis par voie électronique, le destinataire peut retirer le mandat dans n'importe quel bureau de poste. Le volume total des transactions émises dans les structures des transferts de fonds dans la région de Fatick est évalué à 4 501 918 697 FCFA en 2021. Ce montant est en baisse de 21,9% par rapport au nombre enregistré en 2020 (5 766 762 916 FCFA). Suivant la structure de transfert d'argent, 70,4% des émissions sont issues des versements sur compte courant postal (CCP), soit 3 170 601 978 FCFA. Pour la Poste-One, il est de 40 802 977 FCFA (0,9%), Caisse nationale d'épargne 947 172 719 FCFA (21,0%), WESTERN UNION 259 532 034 FCFA (5,8%), MONEYGRAM 23 119 818 FCFA (0,5%) et RIA 606 89171 (1,3%).

En ce qui concerne les transferts d'argent payés en 2021, ils s'établissent à 6 942 618 103 FCFA supérieur à la valeur des transferts émis sur la même année. Le montant de ces transferts a aussi baissé comparé à 2020 (37,1%). Suivant la structure, les versements sur CCP viennent encore en première place avec 38,8% du montant des transferts d'argent payés. Ils s'en suivent le RIA avec 20,6%, WESTERN UNION (17,4%), CNE (12,6%), MONEYGRAM (6,4%), SMALL WORLD (2,6%), Poste-One (1,5%), l'IFS /IMO (0,1%) et BRED (0,05%).

La plupart des transactions sont effectuées par les services du département de Fatick.

Par ailleurs, une diversité de produits est observée dans le trafic postal : dépêches expédiées (530), dépêches reçues (649), lettres recommandées expédiées (549), lettres recommandées reçues (483), paquet recommandé reçus (139), colis expédiés (21), colis reçus (45), E.M.S. expédiés (780) et E.M.S. reçus (701).

Définitions :

- ***Mandat-poste :*** *Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.*

En savoir plus :

- *Direction régionale des Postes de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-4 : *Évolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative*

Année	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
2020	10	800	133	1	100	9	4	500	42	15	1400	184
2021	10	800	133	1	100	15	4	500	36	15	1400	184
Variation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	-14,3%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : *Direction régionale des Postes de Fatick*

Tableau XV-5 : Évolution du montant des transferts d'argent émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Structures de transfert d'argent	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Poste-One	46,2	32,1	2,6	3,0	33,1	5,7	82,0	40,8
Versement sur compte CCP	2 464,2	1 284,5	320,6	135,4	1 347,1	1 750,6	4 131,8	3 170,6
Caisse nationale d'épargne	589,9	449,4	107,6	56,9	405,6	440,8	1 103,0	947,2
WESTERN UNION	247,0	148,5	13,4	8,4	140,0	102,6	400,4	259,5
MONEYGRAM	0,8	2,3	-	0,3	9,9	20,5	10,8	23,1
RIA	26,6	36,2	-	2,2	12,2	22,3	38,8	60,7
Total	3 374,7	1 953,1	444,1	206,3	1 947,9	2 342,6	5 766,8	4 501,9

Source : *Direction régionale des Postes de Fatick*

Tableau XV-6 : Évolution du montant des transferts d'argent payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Structures de transfert d'argent	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Poste-One	119,6	30,5	17,0	3,0	103,8	74,1	240,4	107,6
Versement sur compte CCP	1 304,3	1 067,6	231,4	80,8	1 347,1	1 547,3	2 882,8	2 695,8
CNE	409,0	363,7	89,0	56,9	392,9	452,2	891,0	872,9
WESTERN UNION	1 493,9	443,5	108,6	8,4	1 303,3	754,2	2 905,8	1 206,1
MONEYGRAM	548,8	175,1	39,5	4,8	393,3	262,6	981,5	442,5
RIA	1 819,6	805,4	99,6	20,4	843,0	604,3	2 762,2	1 430,1
SMALL WORD	195,2	86,2	20,8	7,3	143,9	85,8	359,9	179,4
BRED	4,5	2,2	-	-	1,8	1,2	6,4	3,4
IFS/IMO	4,9	0,7	-	-	6,6	4,3	11,5	5,0
Total	5 899,8	2 974,9	605,9	181,6	4 535,7	3 786,1	11 041,5	6 942,6

Source : *Direction régionale des Postes de Fatick*

Tableau XV-7 : Évolution du trafic postal selon la nature

Année	Dépêches Expédiées	Dépêches Reçues	Lettres Recommandées Expédiées	Lettres Recommandées Reçues	Paquet Recommandé Reçus	Colis Expédiés	Colis Reçus	E.M.S Expédiés	E.M.S Reçus
2020	519	620	489	528	190	15	36	497	507
2021	530	649	549	483	139	21	45	780	701
Variation	2,1%	4,7%	12,3%	-8,5%	-26,8%	40,0%	25,0%	56,9%	38,3%

Source : *Direction régionale des Postes de Fatick*

XV.3 Finances publiques locales

La politique de décentralisation encouragée par les bailleurs de fonds et qui implique le transfert de certaines missions de développement de l'État aux collectivités locales (éducation, santé, économie régionale, etc.) exige un accroissement des ressources de ces dernières.

Le budget des collectivités locales est réparti en deux (02) sections : une section de fonctionnement et une section de dépense. Chaque section doit présenter un équilibre entre les recettes et les dépenses.

Cette première partie décrit la situation des finances publiques dans la région de Fatick à travers la mobilisation des recettes des collectivités territoriales en 2021 et les dépenses effectuées.

Les recettes des collectivités proviennent généralement des impôts et taxe, des dotations et subventions de l'État et d'autres organismes publics, des produits des services et du domaine des collectivités et des produits des emprunts. Au total, le budget prévisionnel et autres ressources attendues sont estimés à 12 508 millions francs CFA en 2021 pour toutes les collectivités territoriales de la région de Fatick. Les recettes se sont établies à 9 005 millions de francs CFA en 2021, soit un taux de réalisation de 72,0% avec un écart de près de 3 milliards de francs CFA. Elles sont réparties comme suit : 4 865 millions de francs CFA pour les recettes de fonctionnements et le reste pour les recettes d'investissement. Les recettes des collectivités des départements de Fatick, Foundiougne et Gossas sont à 4 078 millions de francs CFA, 3 345 millions de francs CFA et 1 583 millions de francs CFA, respectivement.

Par ailleurs, les dépenses des collectivités locales de la région sont évaluées à 7 006 millions de francs CFA. Les collectivités locales enregistrent ainsi un excédent des recettes de 1 999 536 449 francs CFA par rapport aux dépenses pouvant constituer une source d'autofinancement. Ces dépenses sont aussi subdivisées en deux (02) catégories : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement sont principalement liées à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité. Il s'agit des charges de personnel et de gestion courante, des achats de fournitures, des prestations de services, d'indemnités, des participations aux charges d'organismes extérieurs, des subventions aux organismes publics et privés, des dépenses exceptionnelles, etc. Elles ont coûté une valeur de 3 866 540 650 francs CFA, soit 55,2% des dépenses totales. Quant aux dépenses d'investissement, il s'agit en générale de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructures, d'acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, etc.

Définitions :

- *Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.*
- *Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts*
- *Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.*

En savoir plus :

- *Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-8 : Situation des recettes des collectivités locales en 2021 (en millions de francs CFA)

Départements	Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement			Total Recettes		
	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux
Fatick	2 891	2 340	81,0%	2 764	1 737	62,9%	5 655	4 078	72,1%
Foundiougne	2 331	1 684	72,2%	2 762	1 661	60,1%	5 093	3 345	65,7%
Gossas	936	841	89,8%	824	742	90,0%	1 761	1 583	89,9%
Total	6 158	4 865	79,0%	6 350	4 140	65,2%	12 508	9 005	72,0%

Source : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor de Fatick

Tableau XV-9 : Situation des dépenses des collectivités locales en 2021 (en millions de francs CFA)

Départements	Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement			Total Dépenses		
	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux
Fatick	2 891	1 686	58,3%	2 759	1 364	49,4%	5 649	3 050	54,0%
Foundiougne	2 228	1 463	65,7%	2 611	1 270	48,6%	4 839	2 733	56,5%
Gossas	787	717	91,1%	430	505	117,5%	1 217	1 222	100,5%
Total	5 906	3 867	65,5%	5 799	3 139	54,1%	11 705	7 006	59,9%

Source : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor de Fatick

Graphique XV-3 : Situation des finances publiques locales en 2021 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA)

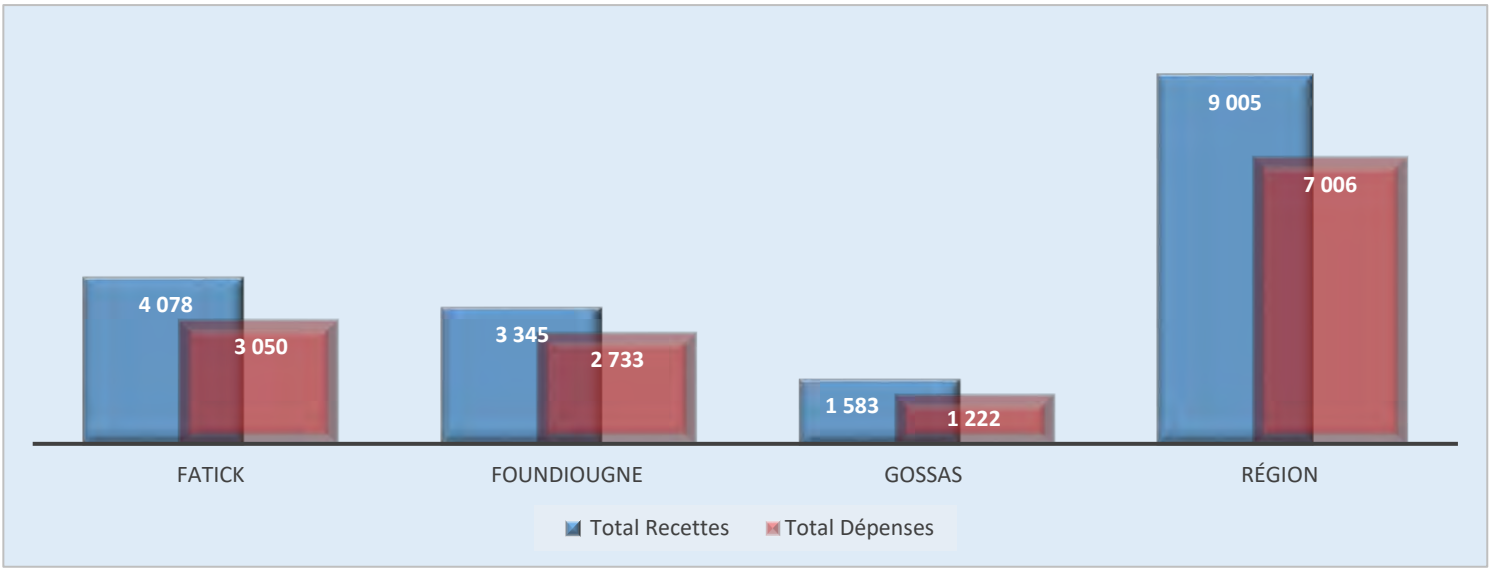

Source : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor de Fatick

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVI : ENTREPRISES

XVI.1 Formalisation des entreprises

Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique. Elle est dite formelle lorsqu'elle dispose d'un NINEA et tient une comptabilité selon les normes d'un système de comptabilité harmonisé (SYSCOA ou autres).

Le Recensement Général des Entreprises en 2016 fait ressortir que le secteur informel occupe une bonne partie de l'économie et couvre 97,0% des unités économiques du Sénégal. Les entreprises formelles représentent donc 3,0%. Ce niveau de formalisation très bas s'observe dans toutes les circonscriptions administratives. En sus, plus de 80% de ces unités formelles sont localisées dans les régions de Dakar et Thiès avec respectivement 75,2% et 8,5%. Toutes les autres régions (Fatick, 2,4%) n'abritent que moins de 4% des unités formelles.

En 2021, les entreprises nouvellement immatriculées au NINEA et exerçant dans la région de Fatick sont au nombre de 769 sur les 58 446 du niveau national, soit une proportion de 1,3%. Au cours des années, les statistiques annuelles sur les nouvelles immatriculations évoluent de plus en plus mais la part du secteur informel reste très élevée.

Suivant la forme juridique, 83,4% des entreprises sont des personnes physiques ou entreprises individuelles (641 unités), dirigées en grande partie par des hommes, soit 69,9%. Les personnes morales sont au nombre de 128 unités, constituées généralement de Groupements d'Intérêt économique (GIE ; 11,7%), de Sociétés à responsabilité limitée (SARL ; 0,7%) et de Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL ; 0,5%). Les autres régimes juridiques représentent ainsi 3,8%.

La répartition du nombre d'entreprises immatriculées au NINEA en 2021 suivant la branche d'activité laisse apparaitre une prédominance du secteur commerce avec une part de 40,4%. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont aussi assez représentés (10,8%) de même que les services personnels divers (23,4%). Les autres activités concernées sont les industries alimentaires (6,4%), les industries textiles (0,4%), les autres industries (7,7%), les Bâtiments & Travaux publics BTP (5,6%), l'hôtellerie, bar & restaurant (3,4%), le transport & la télécommunication (1,8%) et les services fournis aux entreprises (0,1%). Pour les entreprises individuelles, le commerce vient en tête avec 47,6%. Il est suivi des services personnels divers (25,0%). Cette situation s'observe tant chez les entrepreneurs hommes que chez les femmes. Quant aux personnes morales, le secteur primaire (42,2%) et l'industrie alimentaire (24,2%) prédominent surtout auprès des GIE.

Définitions :

- *Entreprise individuelle : Elle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise.*
- *Personne morale : C'est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement elle se compose d'un groupe de personnes réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul élément.*

En savoir plus :

- *Rapport global du Recensement général des Entreprises en 2016*
- *Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)*
- *Agence pour la promotion des investissements et grands travaux (APIX)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016

Regions	Formel	Informel
Dakar	75,2	38,4
Ziguinchor	2,2	3,9
Diourbel	3	9,6
Saint Louis	3,5	4,9
Tambacounda	1,6	4,8
Kaolack	2,2	6,1
Thiès	8,5	11,6
Louga	1,3	3,4
Fatick	**0,8**	**2,4**
Kolda	0,5	5,3
Matam	0,5	2,1
Kaffrine	0,3	2,6
Kédougou	0,2	1,6
Sédhiou	0,2	3,5
TOTAL	100	100

Source : ANSD

Tableau XVI-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA en 2021

Régions	Nouvelles immatriculations	%
Dakar	33 152	56,7%
Diourbel	3 656	6,3%
Fatick	**769**	**1,3%**
Kaffrine	800	1,4%
Kaolack	2 758	4,7%
Kedougou	649	1,1%
Kolda	1 040	1,8%
Louga	1 129	1,9%
Matam	1 146	2,0%
Saint-louis	2 864	4,9%
Sedhiou	959	1,6%
Tambacounda	1 548	2,6%
Thies	6 316	10,8%
Ziguinchor	1 660	2,8%
TOTAL	58 446	100%

Source : ANSD

Graphique XVI-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon la forme et le régime juridique

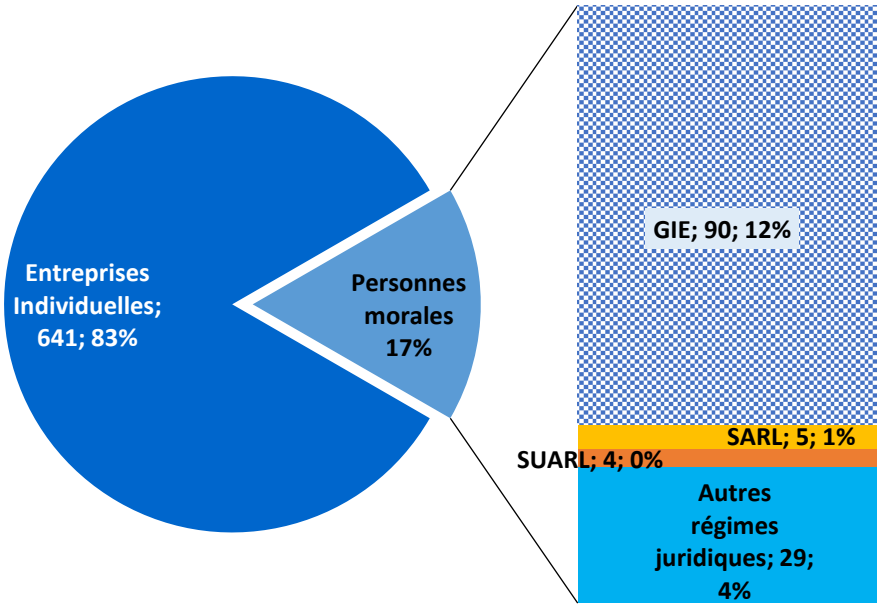

Source : ANSD

Graphique XVI-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon le sexe du propriétaire

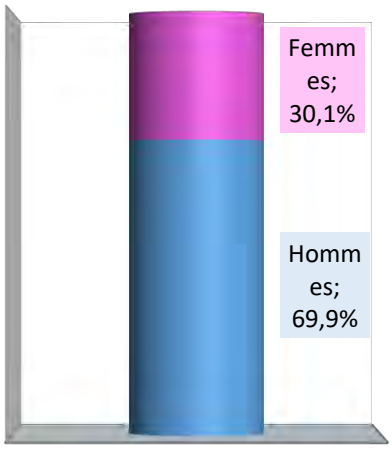

Source : ANSD

Tableau XVI-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2021 selon la forme régime juridique et l'activité

Activités	Personne morale	Personne Physique	Total	Part (%)
Agriculture, Elevage, Peche	54	29	83	42,2%
Autres Industries	6	53	59	4,7%
BTP	5	38	43	3,9%
Commerce	6	305	311	4,7%
Hotel, Bar, Restaurant	3	23	26	2,3%
Industries Alimentaires	31	18	49	24,2%
Industries Textiles	1	2	3	0,8%
Services Fournis Aux Entreprises	0	1	1	0,0%
Services Personnels, Divers	20	160	180	15,6%
Transport & Télécommunication	2	12	14	1,6%
Total	**128**	**641**	**769**	100,0%

Source : ANSD

XVI.2 Caractéristiques des entreprises

Au Sénégal, la régulation des types d'entreprises est régie par les actes uniformes de l'OHADA depuis 1998, qui distinguent les personnes physiques des personnes morales. La région de Fatick est caractérisée par une prédominance des personnes physiques. Les personnes morales ne représentent que 3,5 % de l'ensemble des entreprises recensées en 2016 (Recensement général des Entreprises). Suivant le régime juridique, la prépondérance des entreprises individuelles se fait toujours remarquer. S'agissant des personnes morales, les Groupements d'Intérêt économique (GIE) et les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) sont les plus fréquents. En 2020, comme en 2021, la région de Fatick maintient cette même structure.

Selon la taille des entreprises, la région est caractérisée par une forte présence des très petites entreprises, représentant 71,2% en 2020 et un peu moins en 2021 (66,1%). Les petites entreprises sont aussi assez représentées avec une part de 21,2% en 2020 et une augmentation de 4,8% en 2021. Les moyennes entreprises (6,3% en 2021 contre 6,8% en 2020) conservent leur modeste présence et les grandes entreprises restent rares (1,6 % en 2021 contre 0,8% en 2020). Cette stabilité de la structure économique met en évidence la prédominance continue des petites et très petites entreprises dans la région.

En ce qui concerne le taux de valeur ajoutée des entreprises formelles de la région de Fatick, il s'établit 41,8% en 2021, soit 1,5% de moins comparé à 2020. Autrement dit, qu'à chaque fois que les entreprises de la région vendent à 100 FCFA, elles génèrent en moyenne 41 FCFA de valeur ajoutée. Cependant, ce taux de valeur ajoutée différe des entreprises d'un secteur donné à un autre. En effet, les secteurs de commerce (37,2%) et des services (47,4%) affichent des taux de valeur ajoutée plus élevés tandis que les BTP (13,0%) et l'industrie (-27,9%) ont des taux plus bas. Cette tendance était également présente en 2020, bien que les taux fussent légèrement plus élevés, à l'exception de l'industrie et du commerce qui ont connu une augmentation respectivement de 3,4% et de 12,7%.

Les entreprises formelles de la région de Fatick ont enregistré des performances entre 2020 et 2021. Leur chiffre d'affaires en 2021 (29 844.4 millions de FCFA) a augmenté de 12,5% par rapport à 2020. La valeur ajoutée des entreprises de la région (5 653.1 millions de FCFA en 2021) s'est aussi accrue de 4,1%. L'excédent brut d'exploitation est également passé de 3015,4 millions de FCFA en 2020 à 3190,7 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 5,8%. De manière générale, les entreprises de la région vendent leur prduit plus cher que ne le sont leur coût de production. Ces performances s'accompagnent d'une hausse de 1,9% des charges de personnel et elles sont généralement plus significatives dans le secteur des commerce et service. Cependant, il faut souligner la baisse remarquable du chiffre d'affaire, de la valeur ajoutée, de l'EBE et des charges du personnel œuvrant dans le secteur des BTP.

Définitions :

-Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.
-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

En savoir plus :

- *Banque de Données économiques et financières (BDEF – 2021)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-4 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Fatick

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises	Total
Pourcentage d'entreprises en 2020	0.8%	6.8%	21.2%	71.2%	100.0%
Pourcentage d'entreprises en 2021	1.6%	6.3%	26.0%	66.1%	100.0%

Source : *BDEF – 2021*

Tableau XVI-5 : Taux de valeur ajoutée en 2020 et 2021 dans la région de Fatick

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2020	Taux de valeur ajoutée 2021	Ecarts 2021 - 2020 (%)
BTP	21.4%	12.0%	-9.4%
COMMERCE	24.5%	37.2%	12.7%
INDUSTRIE	-31.3%	-27.9%	3.4%
SERVICES	52.5%	47.4%	-5.1%
TOTAL	**43.3%**	**41.8%**	-1.6%

Source : *BDEF – 2021*

Tableau XVI-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 et 2021 dans la région de Fatick (En millions de FCFA)

SECTEUR	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur	Excèdent Brut d'exploitation
BTP	2020	10.7	85.9	16.6	5.8
	2021	5.0	49.0	5.9	0.9
COMMERCE	2020	202.1	15,412.7	410.2	208.1
	2021	0 194.8	17 141.8	0 415.6	0 220.8
INDUSTRIE	2020	0 134.1	0 799.0	- 0 246.3	- 0 380.4
	2021	0 136.0	0 861.7	- 0 235.4	- 0 371.3
SERVICES	2020	2 070.0	10 224.0	5 251.8	3 181.8
	2021	2 126.6	11 792.0	5 467.0	3 340.4
TOTAL	2020	**2 416.9**	**26 521.6**	**5 432.3**	**3 015.4**
	2021	**2 462.4**	**29 844.4**	**5 653.1**	**3 190.7**

Source : *BDEF – 2021*

Chapitre XVII : AGRICULTURE

XVII.1 Caractéristiques des exploitations

Le secteur agricole joue un rôle central dans l'économie nationale, contribuant au développement économique et à la sécurité alimentaire. Il est essentiel pour la population, en particulier pour ceux qui en dépendent directement. Les caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles incluent la répartition géographique, le genre des chefs de ménage, la distance entre leur résidence et leurs exploitations, ainsi que leur affiliation aux organisations de producteurs.

Caractéristiques des ménages agricoles : En analysant les données de la campagne agricole 2021/2022, la taille moyenne des ménages agricoles de Fatick (9,5) est légèrement inférieure à la moyenne nationale (9,8). De plus, la région de Fatick se distingue par une proportion plus faible de ménages agricoles dirigés par des femmes, soit 8,6% par rapport à 11,3% à l'échelle nationale. Cette situation indique la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur agricole de Fatick.

Diversification des pratiques agricoles : Les données révèlent une forte diversification des pratiques agricoles dans la région de Fatick. La majorité des ménages agricoles (87,7%) pratiquent l'agriculture pluviale, tandis que 10,4% se consacrent au maraîchage et 19,4% à l'arboriculture. En outre, 99,4% des ménages agricoles sont impliqués dans l'élevage. Cette diversification peut contribuer à une sécurité alimentaire accrue et à une utilisation efficace des ressources agricoles.

Accès aux ressources et aux financements : En ce qui concerne l'accès à la terre, 46,1% des ménages agricoles dans la région de Fatick rencontrent des difficultés, comparées à une moyenne nationale de 39,9%. Par ailleurs, 24,8% des ménages agricoles de la région éprouvent des difficultés d'accès à des financements, tandis que ce chiffre est plus élevé au niveau national, atteignant 65,0%. En revanche, en ce qui concerne l'accessibilité aux équipements agricoles, la région se distingue favorablement, avec seulement 12,7% des ménages faisant état de difficultés, par rapport à la moyenne nationale de 57,2%.

Utilisation de l'irrigation : Bien que la pratique de l'irrigation soit relativement faible dans l'ensemble (5,8% à Fatick contre 6,8% au niveau national), la région se démarque par une superficie moyenne des parcelles irriguées considérablement plus élevée, soit 3,8 hectares par ménage. Cela indique une utilisation plus efficace de l'eau pour l'agriculture, ce qui est essentiel pour faire face aux défis liés au changement climatique.

Propriété foncière et subventions : Fatick se distingue également par une proportion plus élevée de ménages détenant des droits de propriété ou d'utilisation de terre agricole (9,9%) par rapport à la moyenne nationale (7,9%). De plus, 18,2% des ménages de la région ont reçu des subventions, tandis que 14,4% en ont bénéficié au niveau national. Ces facteurs peuvent contribuer à la stabilité et à la viabilité à long terme du secteur agricole de Fatick. Cependant, il est important de noter que des inégalités persistent, notamment en termes de genre, avec une proportion plus faible de ménages dirigés par des femmes et une utilisation limitée des matières organiques dans l'agriculture. Des mesures spécifiques sont donc nécessaires pour renforcer l'égalité des sexes et la durabilité du secteur agricole de la région.

Définitions :

- *Ménage agricole : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié*

En savoir plus :

- *http://www.dapsa.gouv.sn (Enquête Agricole Annuelle – EAA)*

Tableaux et Graphiques

***Tableau XVII-1** : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2021/2022*

Indicateurs	Fatick	Senegal
Taille moyenne des ménages agricoles	9.5	9.8
Ménages agricoles dirigé par une Femme (%)	8.6	11.3
Parcelles à usage agricole dirigé par une Femme (%)	6.4	11.7
Parcelles à usage agricole appartenant aux personnes de moins de 34 ans (%)	6.9	12.1
Indice d'entreprenariat féminin dans le secteur agricole (%)	6.8	13.2
Ménages ayant des difficultés d'accès à la terre (%)	46.1	39.9
Ménages ayant des difficultés d'accès à l'eau (%)	1.6	24.7
Ménages ayant des difficultés d'accès à des financements (%)	24.8	65,0
Ménages ayant des difficultés d'accès à des équipements agricoles (%)	12.7	57.2
Ménages ayant utilisé de l'énergie pour l'activité agricole (%)	2.8	5.6
Ménages ayant pratiqué l 'irrigation (%)	5.8	6.8
Superficie moyenne des parcelles irriguées par ménage en hectare	3.8	1.2
Ménages ayant pratiqué l'agriculture pluvial (%)	87.7	74.0
Ménages ayant pratiqué le maraichage (%)	10.4	9.1
Ménages ayant pratiqué l 'arboriculture (%)	19.4	11.8
Ménages ayant pratiqué l'élevage (%)	99.4	94.3
Ménages forestiers (%)	52.9	32.4
Ménages ayant pratiqué la pêche (%)	10.9	4.2
Superficie moyenne emblavée par ménage en hectare	2.7	-
Nombre moyen de parcelles par ménages	2.6	-
Population agricole ayant des droits de propriété ou d'utilisation de terre agricole (%)	9.9	7.9
Superficie totale des parcelles exploitées en hectare	186,920	1,852,355
Superficie totale utilisée pour la culture de l'arachide en hectare	92,587	909,476
Superficie totale utilisée pour les céréales en hectare	87,780	783,627
Superficie totale utilisée pour d'autres cultures en hectare	6,632	159,953
Ménages utilisant des matières organiques (%)	68.2	57.4
Ménages utilisant des matières minérales (%)	35.6	34.7
Ménages utilisant des produits phytosanitaires (%)	32.2	35.9
Ménages ayant reçu des subventions (%)	18.2	14.4
Ménages ayant adhéré à une banque ou à une institution (%)	14.6	13.3
Ménages ayant contracté un prêt à des fins agricoles (%)	4.4	6.2
Proportion des gros producteurs agricoles (%)	30.1	31.19
Proportion des femmes (petits producteurs agricoles) (%)	10.87	14.37

Source : Rapport EAA, DAPSA

XVII.2 Production

Dans la région de Fatick, en comparaison avec la campagne agricole de 2020-2021, les quantités de semences d'arachide, de maïs locale, , de Sorgho local, de sésame et de manioc distribuées lors de la campagne de 2021-2022 ont augmenté de 5,1%, 34,5%, 32,7%, 12,7% et 15,8%, respectivement. Cependant, une baisse a été observée pour le riz pluvial (-21,2%), le niébé (43,8%) et la pastèque (13,4%). Au niveau départemental, Foundiougne a reçu la plus grande quantité de semences pour la plupart des spéculations à l'exception du riz pluvial et de la pastèque où respectivement 68,9% et 52,3% sont distribuées à Fatick.

La situation de l'engrais et des autres fertilisants réceptionnés par les différents points de cession dans les communes en 2021 fait état de 3 200 tonnes d'engrais 6.20.10, 1453,9 tonnes d'engrais 15.10.10, 1 865 tonnes d'engrais 15.15.15 et 1 770 tonnes d'urées. Comparé à la campagne agricole 2020-2021, la quantité d'engrais 6.20.10 et d'urée distribuée a augmenté de 3,5% et de 0,7%, respectivement. Le 15.10.10 a diminué de 29,2% et le 15.15.15 de 0,2%. Détenant la plus grande masse de semences, le département de Foundiougne a aussi reçu plus d'engrais.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la DRDR de Fatick avait réceptionné des équipements constitués de 5 motoculteurs, 05 semoirs maraîchers, 02 épandeurs d'engrais, 02 charrues à disques, 03 nettoyeurs d'Arachide et 01 semoir 13 rangs ; répartis au niveau département comme suit : Fatick : 01 motoculteur + 01 charrue à disque + 01 épandeur engrais ; Gossas : 01 semoir 13 rangs + 01 épandeur engrais ; Foundiougne : 04 motoculteurs + 01 charrue à disque + 01 semoir maraîcher. La DRDR de Fatick a aussi reçu un lot de matériel composé de 06 décortiqueuses et 04 batteuses à Riz avec le PNAR destinées aux départements de Fatick et Foundiougne à raison de 03 décortiqueuses et 02 batteuses par département. Dans la même lancée, elle a également réceptionné 05 tracteurs 80 cv équipés d'Offsets 22 disques à l'issue d'une session de formation pratique : 02 pour Fatick, 01 pour Gossas et 02 pour Foundiougne.

Compte tenu de la répartition spatio-temporelle des pluies durant l'hivernage 2021-2022, une baisse des rendements des cultures céréalières cultures a été notée comparé à ceux de la campagne agricole 2020-2021. C'est le même constat pour la culture industrielle à l'exception du sésame qui a enregistré une hausse de 24,4 %. Concernant l'horticulture, l'existence de fermes, petits périmètres maraîchers, périmètres irrigués villageois constituent des atouts pour le développement de l'activité maraîchère profitable à 7280 ménages. Les données de productions estimées font état de 7500 tonnes de légumes toutes spéculations et variétés confondues pour la campagne horticole 2021-2022.

Définitions :

Campagne agricole : *Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.*

Production agricole : *La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.*

En savoir plus :

- *Direction régionale de Développement rural (DRDR – Fatick)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-2 : *Situation et évolution des quantités de semences vendues lors des campagnes agricoles dans la région de Fatick*

Semences	Fatick		Gossas		Foundiougne		Région	
	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
Arachide	1259	1310	942	1005	1929	2024	4130	4339
Maïs local	41	140	9	27	260	250	310	417
Sorgho local	39	45	26	17	66	111,9	131	173,9
Riz pluvial	195	235	0	0	237,5	106	432,5	341
Niébé	337	130	200	75	208	214	745	419
Sésame	0	0	0	0	38,5	43,4	38,5	43,4
Manioc	100	0	280	200	380	680	760	880
Pastèque	0,85	0,725	0,75	0,66	0	0	1,6	1,385

Source : DRDR Fatick

Tableau XVII-3 : *Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Fatick*

Engrais et autres fertilisants	Fatick		Gossas		Foundiougne		Région	
	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
6.20.10	960	1015	536	540	1595	1645	3091	3200
15.10.10	708	350	330	265	1015	838,9	2053	1453,9
15.15.15	493	497	94	75	1269,3	1280	1856,3	1852
Urée	580	625	138	140	1039,8	1005	1758	1770

Source : DRDR Fatick

Tableau XVII-4 : *Rendements (Kg/Ha) des cultures vivrières, industrielles et maraichères selon la circonscription administrative*

Type	Spéculations	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
		2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
Vivrière	**Mil**	1250	1300	897	400	996	650	958	783,3
	Sorgho	1398	1110	730	800	1245	650	910	853,3
	Maïs	3050	1270	989	300	2897	500	1865	690
	Riz	2479	2300	0	0	1954	400	1753	900
Industrielle	**Arachide d'huilerie**	1206	700	1155	750	1345	1280	1228	910
	Manioc	12694	7000	8785	7000	9227	9800	10517	7933,3
	Pastèque	12500	7500	13000	4500	12000	12750	12581	8550
	Sésame	500	0	592	0	690	760	611	760
	Niébé	987	550	780	400	859	790	871	580
Maraichère	**Oignon**	2240,7	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Gombo	8000	ND	8000	ND	8000	ND	8000	ND

Source : DRDR Fatick

Chapitre XVIII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XVIII.1 Élevage

L'élevage contribue de façon notable à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté. Cette section vise à identifier les résultats tirés de l'exploitation de la pratique de l'élevage dans la région de Fatick à travers la composition du cheptel, la production animale et la mobilité du bétail.

Les statistiques sur le **cheptel** sont issues des résultats des campagnes de vaccination pilotées par le Service régional de l'Élevage des Productions animales de Fatick. Il en découle une augmentation substantielle (17,7%) de l'effectif du cheptel qui passant de 3 504 578 en 2020 à 4 126 043 animaux en 2021. Il est composé de 36,3% de bétail réparties comme suit : 34,3% d'ovins (518 531 têtes), 28,6% de caprins (431 273 têtes), 18,5% de bovins (278 941 têtes), 9,0% de porcins (135 877 têtes), 6,4% d'équins (96 778 têtes) et 3,2% d'asins (48 811 têtes). Quant aux volailles, ils sont particulièrement représentés par les poulets traditionnels et quelques dindes, les canards et dans une moindre mesure les pigeons achetés au niveau des marchés hebdomadaires. Ainsi, 2 615 832 têtes (63,7%) ont été dénombrées en 2021. Ces données sont en grande partie attribuables au bon comportement des volailles industrielles. Selon la circonscription administrative, le département de Fatick apparaît comme la principale zone d'élevage de la région en 2021 avec une proportion de 41,6% du bétail contre 30,1% et 28,3% pour Gossas et Foundiougne, respectivement.

En 2021, la **production d'œufs** comestibles est cumulée à 2 551 100 unités. Cette performance est liée aux améliorations des pratiques d'aviculture intervenues ces dernières années et au dynamisme du secteur privé.

En termes de **production laitière**, 59 016 litres ont été enregistrés au cours de l'année. Plus de 50 % de la production a été enregistrée dans le département de Fatick (29 700 litres). Les chiffres de la production laitière sont en baisse par rapport à l'an dernier. Cela peut être dû à un manque de supplémentation des vaches laitières et, d'autre part, à une augmentation de l'incidence de la fièvre aphteuse, qui réduit fortement la production de lait. L'insémination artificielle devrait également permettre d'améliorer génétiquement les races locales et d'obtenir de meilleurs rendements laitiers.

Les statistiques sur la **production de viande et d'abats** contrôlée dans la région de Fatick concernent uniquement les bovins et les petits ruminants. En 2021, elle est de 873,5 tonnes, sur une base de 23 642 têtes, soit 36,9 Kg par tête. La production globale a ainsi augmentée de 19,3% comparé à 2020. Suivant l'espèce, les 3/4 sont issues des bovins dont 263,13 tonnes de viande de taureaux (40,1%), 13,14 tonnes de bœufs (2,0%), 340,83 tonnes de vaches (52,0%), 38,38 tonnes de veaux/velles (5,9%). La part des petits ruminants est de 20,0% pour les caprins (175,11 tonnes) et 4,9% pour les ovins (42,95 tonnes).

Quant à l'analyse du **mouvement de bétail**, de fortes dynamiques ont été observées. Les résultats montrent que les troupeaux sont déplacés plus fréquemment vers d'autres destinations au cours des dernières années. En effet, les solde migratoire n'est excédentaire que pour les bovins (2157 têtes) et pour la volaille (226 têtes). Pour les autres espèces, la région enregistre plus de sorties du troupeau que d'entrée : ovins (-175 438 têtes), caprins (-30 662 têtes), équins (-4 689 têtes), asins (-3 528 têtes) et porcins (3 631 têtes).

Définitions :

- ***Cheptel*** *: Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une zone.*
- ***Solde migratoire*** *: Différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant*

En savoir plus :

- *Service régional de l'Elevage et des Productions animales (SRELPA-Fatick)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-1 : *Évolution de l'effectif du cheptel selon l'espèce et la circonscription administrative*

Espèce	Années	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Bovins	2020	98 824	70 018	92 622	261 464
	2021	105 430	74 698	98 813	278 941
Ovins	2020	133 212	116 401	159 918	409 531
	2021	168 667	147 382	202 482	518 531
Caprins	2020	145 980	92 887	106 665	345 532
	2021	182 204	115 936	133 134	431 273
Porcins	2020	102 982	11 400	265	114 647
	2021	122 052	13 511	314	135 877
Equins	2020	17 829	44 827	27 507	90 163
	2021	19 137	48 115	29 525	96 778
Asins	2020	9 664	27 808	11 711	49 183
	2021	9 591	27 598	11 622	48 811
Total bétail	2020	508 491	363 341	398 688	1 270 520
	2021	607 081	427 240	475 890	1 510 211
Volailles	2020	948 541	630 093	655 424	2 234 058
	2021	1 110 636	737 768	767 428	2 615 832
Cheptel	2020	1 457 032	993 434	1 054 112	3 504 578
	2021	1 717 717	1 165 008	1 243 318	4 126 043
	Variation	17,9%	17,3%	17,9%	17,7%

Source : SRELPA-Fatick

Graphique XVIII-1 : *Quantité d'œufs produits en 2021 par circonscription administrative*

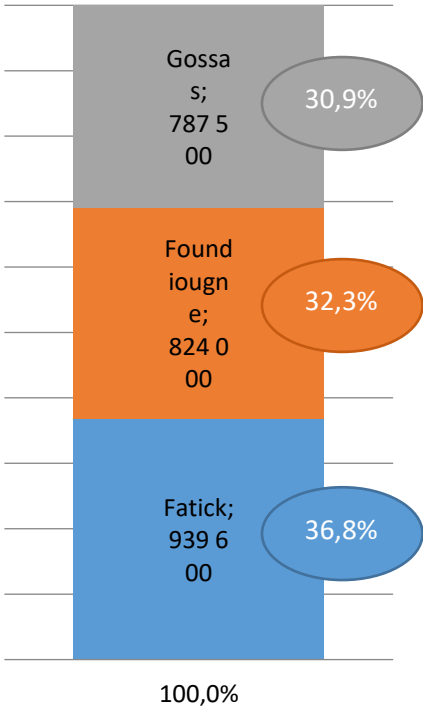

Source : SRELPA-Fatick

Tableau XVIII-2 : *Évolution de la production de viande et abats par espèce*

Espèces		Campagne 2020/2021	Campagne 2021/2022	Variation
Bovins	Nb	4 218	4802	13,8%
	Poids (kg)	529089	655484	23,9%
Ovins	Nb	2824	2881	2,0%
	Poids (kg)	37970	42949	13,1%
Caprins	Nb	14985	15959	6,5%
	Poids (kg)	164865	175110	6,2%
Total	Nb	22 027	23642	7,3%
	Poids (kg)	731924	873543	19,3%

Source : SRELPA-Fatick

Graphique XVIII-2 : *Répartition de la production laitière (litres) en 2021 selon circonscription administrative*

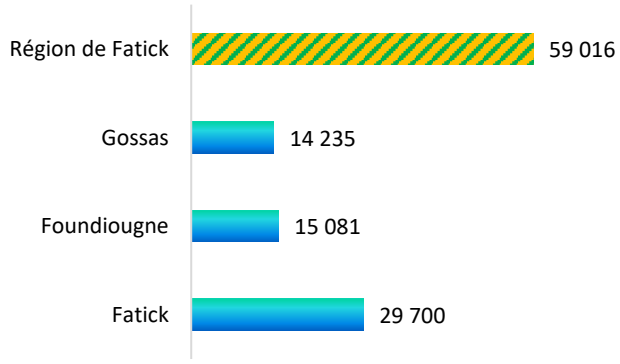

Source : SRELPA-Fatick

Tableau XVIII-3 : *Situation du mouvement de bétail par espèce en 2020 et en 2021*

Année	Mouvements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	volailles	porcins
2020	Entrées	9097	31482	11119	2117	3281	100054	
	Sorties	3372	29266	14737	2818	1343	20583	
	Solde	5725	2216	-3618	-701	1938	79471	
2021	Entrées	10279	25005	15941	2562	2222	4088	0
	Sorties	8122	200443	46603	7251	5750	3862	3632
	Solde	2157	-175438	-30662	-4689	-3528	226	-3632
Variation	Entrées	13,0%	-20,6%	43,4%	21,0%	-32,3%	-95,9%	
	Sorties	140,9%	584,9%	216,2%	157,3%	328,1%	-81,2%	
	Solde	-62,3%	-8016,9%	747,5%	568,9%	-282,0%	-99,7%	

Source : SRELPA-Fatick

XVIII.2 Sylviculture

La sylviculture désigne l'ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération. Elle recouvre toute une série d'activités, de la culture aux activités de reboisement.

Le reboisement est une activité phare de la gestion des ressources naturelles. Il permet le renouvellement des peuplements et leur extension mais aussi la protection des infrastructures et des terres. L'activité de reboisement s'articule autour de la mise en place de pépinières, la production de plants, la plantation et le suivi des réalisations.

Les pépinières sont les lieux d'élevage des plants avant leur plantation au niveau des sites à reboiser. En 2021, 1 444 pépinières ont été mise en place dans la région de Fatick générant 1 925 786 plants largement supérieure à la production en 2020. L'essentiel de la production vient du département de Foundiougne avec 1 614 243 plants. Les projets et ONG tels que Trees for the Future, le PRODER y ont joué un grand rôle. Suivant l'espèce, 966 726 plants ont pu être répartis dans les différentes catégories (les espèces forestières, les espèces fruitières, les espèces fruitières-forestières et les espèces ornementales). Ainsi, une prédominance des espèces forestières a été observée (40,7%).

Le reboisement s'est effectué sur une surface de 1 179, 5 hectares dédiés aux plantations massives (reboisements pour la reforestation ou l'afforestation de zones dépourvues de végétation) et 13 336,9 hectares dédiés aux plantations conservatoires, de réhabilitation ou de restauration de mangroves en 2021. Quant aux plantations linéaires, elles concernent les reboisements d'axes routiers. Elles se sont effectuées sur une distance de 1 610,2 km en 2021.

Dans la région de Fatick, l'exploitation des produits forestiers contingentés est très timide. Elle est plus concentrée dans le département de Foundiougne et se limite à la carbonisation et aux activités de cueillette. La recette relative à l'exploitation forestière du charbon de bois dans la région de Fatick est de 525 700 FCFA en 2021, soit 109 480 FCFA de plus comparé à l'année 2020. La quantité recueillie est à 75 100 kg en 2021 contre 59 460 kg en 2020, soit une hausse de 26%.

Les produits forestiers non ligneux sont exploités dans les trois départements constituant des sources de revenus supplémentaires pour les populations riveraines des forêts. La région est aussi approvisionnée en produits forestiers par la zone Sud du pays et la sous-région. Ainsi, l'Inspection régional des Eaux et Forêts fait état de 1375 Kg de pain de singe, 1230 Kg de feuilles de rôniers, 304547 Kg de « ditakh », 100 Kg de « Nep nep », 355 Kg de « netetou/ oul », 281 297 Kg de « madd », 2 480 L de vin d'acajou, 167 L d'huile de palme, 3 330 L de vin de palme et 650 pièces de balais.

En savoir plus :

- *Inspection régional des Eaux et Forêts de Fatick (IREF)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-4 : *Situation des activités de reboisement en 2020 et en 2021*

Année	Départements	Nombre de Pépinières	Productions de plants	Plantations Réhabilitation/ Restauration de mangrove/et Conservatoire (ha)	Plantations Massives (ha)	Superficie Reboisées (ha)	Plantations Linéaires (Km)
2020	Fatick	23	168 647	3 970,7	80,7	4 051,4	71,7
	Foundiougne	720	203 255	45,1	176,6	221,7	61,4
	Gossas	7	28 207	26,9	18,5	45,4	5,7
	Région	**750**	**400 109**	**4 042,8**	**275,8**	**4 318,5**	**138,8**
2021	Fatick	38	281 392	13 194,3	152,0	13 346,3	34,9
	Foundiougne	1 400	1 614 243	62,7	750,0	812,7	1 552,7
	Gossas	6	30 151	80,0	277,5	357,5	22,6
	Région	**1 444**	**1 925 786**	**13 336,9**	**1 179,5**	**14 516,4**	**1 610,2**
Variation	Fatick	65,2%	66,9%	232,3%	88,4%	229,4%	-51,3%
	Foundiougne	94,4%	694,2%	38,9%	324,7%	266,5%	2428,4%
	Gossas	-14,3%	6,9%	197,5%	1400,0%	687,6%	296,2%
	Région	**92,5%**	**381,3%**	**229,9%**	**327,7%**	**236,1%**	**1060,1%**

Source : IREF Fatick

Tableau XVIII-5 : Évolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative en 2020 et 2021

Année	Produits	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
2020	Pain de singe	200	975	73	1 248
	Madd (Kg)	-	2 540	-	2 540
	Ditakh	8 874	46 906	-	55 780
	Nep nep	250	-	-	250
	Huile de palme	40	100	-	140
	Vin d'acajou	-	400	-	400
	Vin de palme	-	4 840	-	4 840
	Charbon de bois (Quintal)	-	594,6	-	594,6
2021	Pain de singe (Kg)	50	950	375	1 375
	Feuilles de rôniers	1 000	230	-	1 230
	Ditakh (Kg)	23 250	281 297	-	304 547
	Nep nep (Kg)	100	-	-	100
	netetou/ oul (Kg)	-	355	-	355
	Madd (Kg)	-	281 297	-	281 297
	Vin d'acajou (L)	-	2 480	-	2 480
	Huile de palme (L)	-	167	-	167
	Vin de palme (L)	-	3 330	-	3 330
	Balais (pieces)	-	650	-	650
	Charbon de bois (Quintal)	-	75100	-	751

Source : IREF Fatick

XVIII.3 Pêche – Aquaculture

Le secteur de la pêche et l'aquaculture contribue au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois à travers la consommation locale, la transformation et la commercialisation. Il occupe ainsi une place de choix dans l'économie tant régionale que nationale.

Il ressort des résultats du RGPHAE de 2013 que près de 4 ménages sur 100 pratiquent la pêche au niveau de la région de Fatick en particulier dans les départements de Foundiougne et Fatick favorisé par la présence du fleuve Sine-Saloum. Par rapport au niveau national, Fatick est la 2e région qui pratiquent le plus la pêche (artisanale) ou l'aquaculture (15,6%) après celle de Saint-Louis où 19,6% des ménages s'y adonnent.

Les résultats présentés ci-après passent en revue les infrastructures et la situation de la production issue de la pêche artisanale et l'aquaculture dans la région de Fatick en 2021.

En ce qui concerne les infrastructures de pêche, en 2021, la région compte 02 quais de pêche dont 01 en construction, 04 unités de fabrique de glace dont 02 en arrêt, 01 centre de mareyage de crevettes comme marché moderne en état défectueux, 01 quincaillerie maritime, 01 centre de pêche, 04 sites de transformation artisanale modernes, 01 campement touristique comme AGRs.

La pêche artisanale maritime de la région de Fatick se caractérise, en 2021, par un parc piroguier composé de 3 070 pirogues immatriculées et de plusieurs pirogues en instance d'immatriculation à cause l'instauration du gel de l'immatriculation par arrêté du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Comparé à l'année 2020, l'armement de la pêche artisanale a enregistré une baisse de 195 pirogues due à la mise à jour de la base de données avec la radiation de certaines qui sont inactives.

Le nombre de sites polarisés par les structures des CLPA dans la région s'élève à 74 dont 47 sites terrestres et 27 sites insulaires. La répartition des sites selon le département montre que le département de Foundiougne, qui abrite un nombre plus élevé de sites, regroupe 30 sites terrestres et 23 sites insulaires. Le département de Fatick concentre 17 sites terrestres et 04 sites insulaires.

Concernant la production halieutique, elle est estimée à 25 050 tonnes en 2021 pour une valeur commerciale de 12 843 251 FCFA contre 16 071 tonnes en 2020, soit une évolution de 55,9%. Le département de Fatick assure plus de la moitié de cette production (62,5%). Les groupes zoologiques les plus exploités dans la région sont les poissons (69,0%), les mollusques (24,7%) et les crustacées (6,3%). Les quantités de poissons représentent ainsi la majorité des débarquements des ressources halieutiques dans la région. Par ailleurs, la plus grande partie des produits halieutiques mis à terre est destinée au mareyage (78,0%). La consommation locale de poissons frais dans la région ainsi que la transformation artisanale ne représentent qu'une petite partie de la pêche avec 4,7% et 3,4%, respectivement. Les produits transformés sont généralement vendus dans les autres régions du pays (80,7%), utilisés pour la consommation locale (4,9%) ou exportés vers les autres pays de la sous-région (0,5%).

Quant à l'aquaculture, elle est peu développée dans la région. Cependant des potentialités existent et des essais ont été conduits sur la pisciculture, l'ostréiculture et la crevetticulture.

En savoir plus :

- *Rapport national du RGPHAE 2013*
- *Service régional des Pêches de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-6 : ***Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative***

Infrastructures	Foundiougne	Fatick	Région
Quais de pêche	0	2	2
Complexes frigorifiques	0	1	1
Fabriques de glace	2	2	4
Marchés modernes aux poissons /Centre de mareyage crevettes	1	0	1
Sites de transformation modernes	4	0	4
Centre de Pêche	1	0	1
Quincaillerie maritime	1	0	1
Campement touristique (AGR)	1	0	1

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Tableau XVIII-7 : ***Nombre de sites et armement selon la circonscription administrative***

Département de Foundiougne		Département de Fatick		Région	
Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues
53	2 020	21	1 050	74	3 070

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Tableau XVIII-8 : ***Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative***

Circonscriptions administratives	Année	Poissons	Mollusques	Crustacés	TOTAL
Département de Foundiougne	2020	2 571	670	892	4 133
	2021	3 719	4 324	1 356	9 399
	Variation	44,7%	545,4%	52,0%	127,4%
Département de Fatick	2020	10 388	1 452	98	11 938
	2021	13 570	1 873	208	15 651
	Variation	30,6%	29,0%	112,2%	31,1%
TOTAL	2020	12 959	2 122	990	16 071
	2021	17 289	6 197	1 564	25 050
	Variation	33,4%	192,0%	58,0%	55,9%

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Graphique XVIII-3 : *Ventilation de la production artisanale selon la destination en 2021*

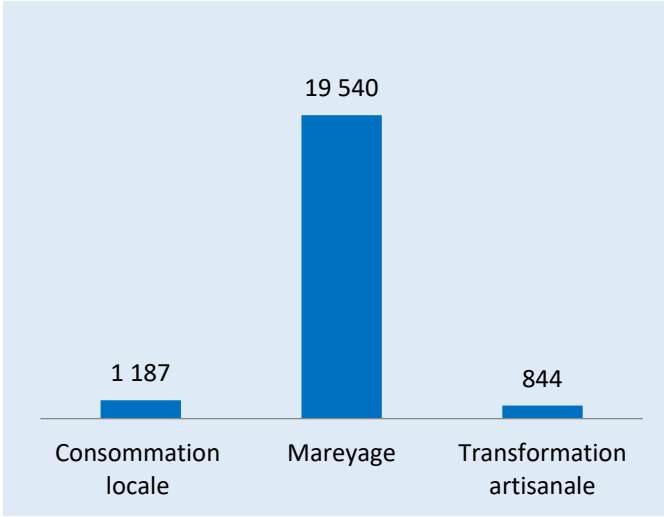

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Graphique XVIII-4 : *Répartition des produits transformés selon la destination en 2021*

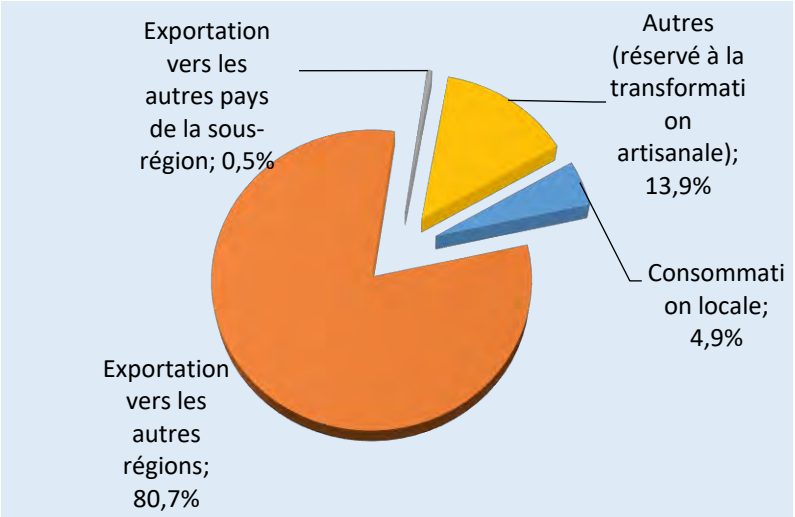

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Chapitre XIX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XIX.1 Énergie

L'accès à l'électricité est une priorité nationale pour le Sénégal. En effet, sa population augmente d'année en année ce qui accroit de manière continue la demande en énergie électrique. Deux formes d'énergies y sont utilisées. Il s'agit des énergies non renouvelables composées de combustibles fossiles et les énergies renouvelables.

Les énergies non renouvelables : Elles proviennent principalement du pétrole importé et du gaz. Des centrales thermiques à fuel et à gaz assurent une partie de la production en électricité du pays. La production, le transport et la distribution sont assurés par la société nationale d'électricité.

Les énergies renouvelables : le Sénégal dispose d'énormes potentialités en matière d'énergies renouvelables : le solaire, l'éolienne, la biomasse, la marémotrice, 700 km de côte et un ensoleillement sur presque toute l'année.

La production : L'alimentation en électricité est assurée par la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production essentiellement assurée par des unités thermiques, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle. Au niveau national, l'électricité est produite à 80 % à partir de produits pétroliers importés (fuel lourd, charbon, gasoil), ce qui rend le pays particulièrement vulnérable aux chocs pétroliers.

Les abonnés : En 2021, la région de Fatick compte 53 393 abonnés à la SENELEC contre 44 833 en 2020, soit une augmentation de 19,1%. La quasi-totalité de ces clients sont abonnés à l'électricité basse tension. En effet, en 2021, ils sont 53 328 abonnés contre seulement 65 abonnés en moyenne tension. Suivant la circonscription administrative, près des 8/9 sont localisés dans les départements de Fatick (46,7%) et Foundiougne (41,5%).

La consommation : Concernant la situation de la consommation en énergie électrique dans la région de Fatick, elle est évaluée à 53 511 365 kilowattheures (Kwh) en 2021. Ainsi, une hausse de 6,0% a été observée comparé à 2020. Cependant, la consommation moyenne par abonné a légèrement diminué en passant de 1 126 Kwh en 2020 à 1002 Kwh en 2021. Suivant le type d'abonés, la consommation s'élève à 47 857 371 Kwh pour les abonnés en basse tension (89,4%) et 5 653 994 Kwh pour les abonnés en moyenne tension (10,6%). En ce qui concerne la répartition spatiale des ventes, les statistiques indiquent que le département de Fatick est le plus grand consommateur d'électricité dans la région avec 26 160 164 Kwh consommés en 2021 soit 48,9%. Il est suivi de près par le département de Foundiougne avec une part 39,7%. Cela peut s'expliquer par le fait que ces deux (02) départements sont les plus peuplés de la région et qu'ils concentrent la quasi-totalité des administrations et des entreprises.

Définitions :

- **Électricité :** vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

En savoir plus :

- *SENELEC FATICK*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIX-1 : *Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative*

Circonscriptions administratives	Année	Basse tension (BT)	Moyenne Tension (MT)	Haute Tension (HT)	Total
Département De Foundiougne	2020	18 417	30	-	18 447
	2021	22 110	33	-	22 143
	Variation %	20,1%	10,0%	-	20,0%
Département De Gossas	2020	4 954	7	-	4 961
	2021	6 307	5	-	6 312
	Variation %	27,3%	-28,6%	-	27,2%
Département De Fatick	2020	21 391	34	-	21 425
	2021	24 911	27	-	24 938
	Variation %	16,5%	-20,6%	-	16,4%
REGION	2020	44 762	71	-	44 833
	2021	53 328	65	-	53 393
	Variation %	19,1%	-8,5%	-	19,1%

Source : SENELEC Fatick

Tableau XIX-2 : *Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative*

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kwh)	MT (en kwh)	HT (en kwh)	Total (en kwh)
Département De Foundiougne	2020	18 050 425	2 480 589	0	20 531 014
	2021	19 059 093	2 179 601	0	21 238 694
	Variation %	5,6%	-12,1%	0,0%	3,4%
Département De Gossas	2020	5 260 171	333 956		5 594 127
	2021	5 746 854	365 653		6 112 507
	Variation %	9,3%	9,5%	0,0%	9,3%
Département De Fatick	2020	21 586 877	2 788 623	0	24 375 500
	2021	23 051 424	3 108 740	0	26 160 164
	Variation %	6,8%	11,5%	0,0%	7,3%
REGION	2020	44 897 473	5 603 168	-	50 500 641
	2021	47 857 371	5 653 994	-	53 511 365
	Variation %	6,6%	0,9%	0,0%	6,0%

Source : SENELEC Fatick

Chapitre XX : COMMERCE - SERVICES

XX.1 Commerce

Le secteur commercial occupe une position relativement significative dans la région de Fatick, bien que le commerce de gros soit pratiquement absent. Le commerce est en grande partie pratiquée au niveau des marchés qui sont au nombre de 59 dans la région en 2021, dont 30 marchés permanents et 29 marchés hebdomadaires (« Loumas »). Suivant les départements, Fatick et Foundiougne enregistrent respectivement 13 et 9 marchés permanents et 14 et 10 marchés hebdomadaires. En revanche, le département de Gossas en englobe 13 dont 8 marchés permanents.

La part du secteur « commerce » dans le chiffre d'affaires global des entrerpises formelles de la région est évaluée à 57,4% en 2021 (17 141,8 millions de FCFA) contre 58,1% en 2020 (15 412,17 milions de FCFA).

Le chiffre d'affaire des entreprises commerciales a ainsi augmenté de 11,2% en 2020 et 2021. Quant à la valeur ajoutée de ces entreprises, elle a augmenté de 1,3% en passant de 410,2 millions de FCFA en 2020 à 415,6 millions de FCFA en 2021. Leur taux de valeur ajoutée s'établit ainsi à 24,5% en 2020 et à 37,2% en 2021, soit une hausse de 12,7%. La hausse du chiffre d'affaire et de la valeur ajoutée générés par ces entreprises est accompagnée par une baisse de 3,6% des charges du personnel, en passant de 202,1 millions de FCFA en 2020 à 194,8 millions de FCFA en 2021. Cependant, le chiffre d'affaire couvre globalement la charge de ces entresprises entrainant un excedent brut d'exploitation de 208,1 millions de francs CFA en 2020 et un peu plus en 2021 (220,8 millions de francs CFA).

Définitions :

- *Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.*
- *Marché : Pour l'économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Il peut ainsi être un lieu, physique ou virtuel, où les échanges commerciaux ont lieu*
- *Marché permanent : C'est un marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.*
- *Marché hebdomadaire : C'est un marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).*
- *Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.*
- *Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.*

En savoir plus :

- *ANSD, BDEF 2021*
- *Service régional du commerce*

Tableaux et Graphiques

Tableau XX-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Foundiougne	2020	9	10	19
	2021	9	10	19
Gossas	2020	8	5	13
	2021	8	5	13
Fatick	2020	13	14	27
	2021	13	14	27
Région	2020	30	29	59
	2021	30	29	59
	Variation %	0%	0%	0%

Source : Service régional du commerce

Graphique XX-1 : *Répartition de chiffre d'affaires des entreprises formelles de Fatick selon le secteur d'activités en 2020 et en 2021*

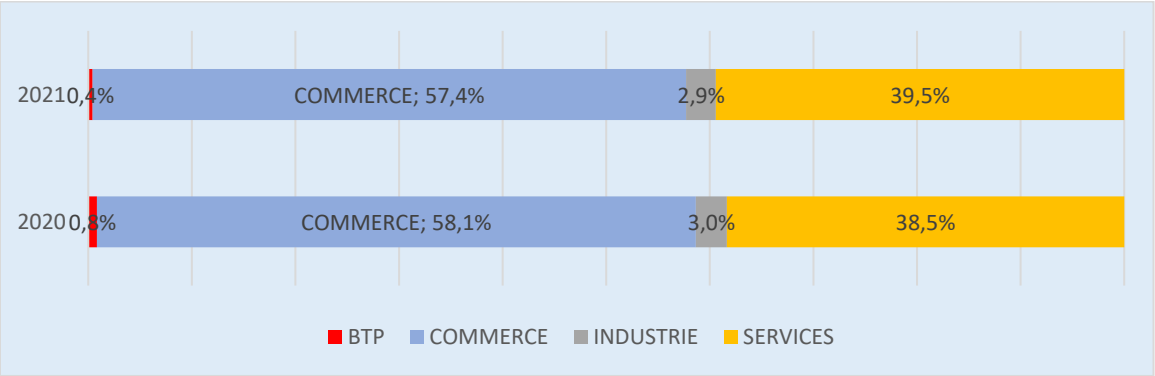

Source : ANSD, BDEF 2021

Graphique XX-2 : Caractéristiques des entreprises formelles du commerce en 2020 et 2021 dans la région de Fatick (en millions de FCFA)

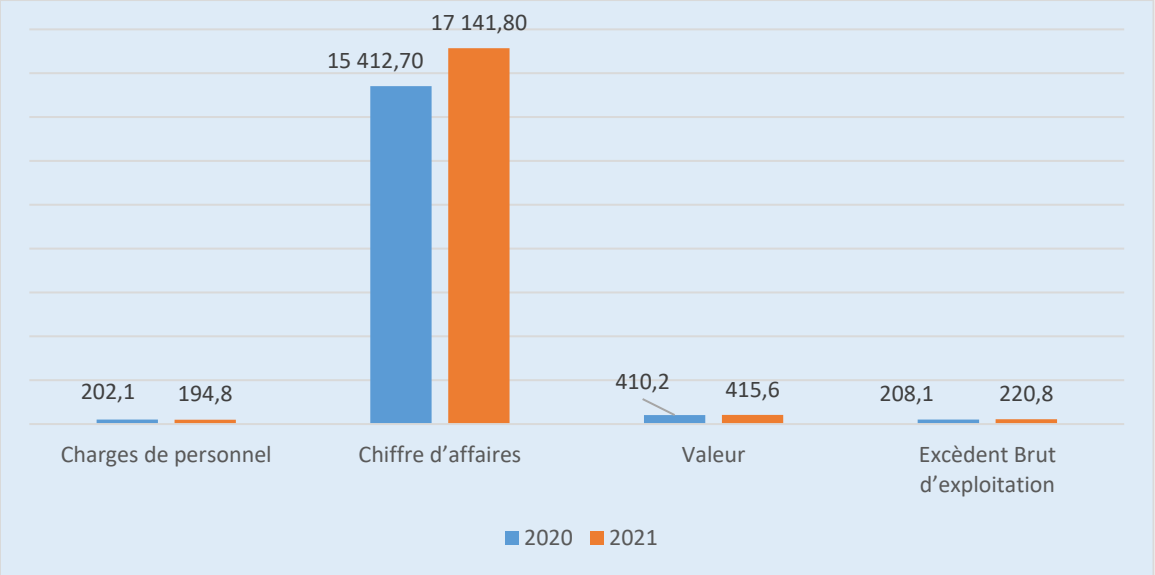

Source : ANSD, BDEF 2021

XX.2 Transport

Le transport désigne le déplacement d'objets, de marchandises, ou d'individus (humains ou animaux) d'un endroit à un autre. Les modes de transport sont nombreux et parmi eux le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, le transport fluvial et le transport aérien. Le secteur des transports est ainsi d'une importance capitale dans le développement économique et social d'un État moyennant des politiques et des ressources appropriées. En effet, il offre de nombreux atouts pour doper les économies, contribuer à la lutte contre le changement climatique et permettre aux populations d'accéder à des services essentiels

Cette partie est consacrée uniquement au transport routier qui est le principal mode de transport de la région de Fatick. Il sera abordé la situation des linéaires de route nationale qui traversent la région de Fatick, celles régionales et départementales de même que la voirie urbaine et les non classées ainsi que le parc automobile.

Réseau routier : Le réseau routier global de la région fait ainsi 882,8 km de longueur en 2021 bitumées à près de la moitié et avec un allongement de 2,7 Km par rapport à 2020. Ces travaux se sont principalement réalisés dans la route nationale N1 ; N5 ; N 9 ; N 10 sur une longueur de 280,2 Km. Ce sont surtout des opérations de mise en niveau (travaux d'entretien courant ou périodique) qui n'influent pas sur le linéaire mais sur l'état de la route. La N1 a été réhabilitée sur 2.500 km (Sortie Tattaguine vers Kaolack). Concernant les routes régionales (257 Km) et départementales (245,9 Km), il n'y pas eu de grand changement entre 2020 et 2021. Il reste cependant plusieurs kilomètres à bitumer. En sus, il convient de signaler l'achèvement du Pont de Foundiougne (1.300 km) et la réhabilitation de la route en terre Keur Martin – Diohine - Wakhal Diam sur 26 km. Pour les routes non classées, elles s'étalent sur 79,2 Km et les réalisations sont le bitumage de la route D 3100 – YAYEM – FMELA d'une longueur de 2. 700. Quant aux voiries urbaines (20,5 Km), elles sont bitumées à 100%.

Par ailleurs, trois (03) projets sur le transport sont en cours de réalisation. Il s'agit de la N9 Passy-Foundiougne-Fatick, du pont de Foundiougne et de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack. Il est aussi prévu le bitumage de la piste Toubacouta – Missira (16 km) ; le bitumage de la piste Diakhao ; la Mausolée Bour Sine Coumba Ndoffène (4 km) et la Voirie urbaine de Diakhao (6 km).

Parc automobile : Il s'est établi à 308 véhicules dans la région de Fatick en 2020 contre 585 en 2019, soit une baisse de 47,4%. La distribution du parc automobile selon le type en 2020 révèle une prédominance des voitures particulières, occupant une part de 43,5%. Les tracteurs (14,3%) et les deux roues (motos, 12,7%) sont aussi assez représentés. Les autres types de véhicule enregistrés dans la région occupent chacun une part de moins de 10%. Il s'agit des taxis urbains/interurbains, des autocars avec plus de 8 places, des camions, des camionnettes, des semi-remorques et des tricycles. Les véhicules immatriculés sont au nombre de 278 en 2020. La plupart d'entre eux sont relativement vieux (75,9% âgés de plus de 10 ans). Depuis 2018, le nombre de véhicules nouvellement immatriculés (716) est revu à la baisse au cours des années suivantes. En effet, il s'est établi à 176 en 2019 et a par la suite baissé de 29,5% en 2020. Cependant, même si dans l'ensemble les statistiques ont baissé, tel n'est pas le cas pour certains types de véhicule. Une progression a été observée entre 2019 et 2020 au niveau des taxis, des camionnettes, des semi-remorques et des deux roues (motos). Par ailleurs, la région enregistre 287 opérations sans attribution de numéro. La plupart de ces opérations sont des mutations (141). Les autres objets sont des renouvellements (79) et des duplicatas (67). En 2020, en raison des contraintes liées à la COVID19, seul 15 candidats ont passé le code de la route parmi lesquels 13 sont admis, soit un taux de réussite de 86,7%. Ce passage ne concerne que les deux roues (motos).

En savoir plus :

- *AGEROUTE*
- *Service des Mines*

Tableaux et Graphiques

Tableau XX-2 : Situation et évolution du réseau routier

Classification des routes	Type de routes	2019	2020	2021	Ecart entre 2020 et 2021
Nationales	Bitumées (km)	280,2	280,2	280,2	0
	Non bitumées (km)	0	0	0	0
	Total (km)	280,2	280,2	280,2	0
Régionales	Bitumées (km)	59	59	59	0
	Non bitumées (km)	188	198	198	0
	Total (km)	247	257	257	0
Départementales	Bitumées (km)	66,3	66,3	66,3	0
	Non bitumées (km)	179,6	179,6	179,6	0
	Total (km)	245,9	245,9	245,9	0
Non classées	Bitumées (km)	15,5	15,5	18,2	2,7
	Non bitumées (km)	61	61	61	0
	Total (km)	76,5	76,5	79,2	2,7
Voiries urbaines	Bitumées (km)	20,2	20,5	20,5	0
	Non bitumées (km)	0	0	0	0
	Total (km)	20,2	20,5	20,5	0
Ensemble	Bitumées (km)	441,2	441,5	444,2	2,7
	Non bitumées (km)	428,6	438,6	438,6	0
	Total (km)	869,8	880,1	882,8	2,7

Graphique XX-3 : Composition du parc automobile en 2020

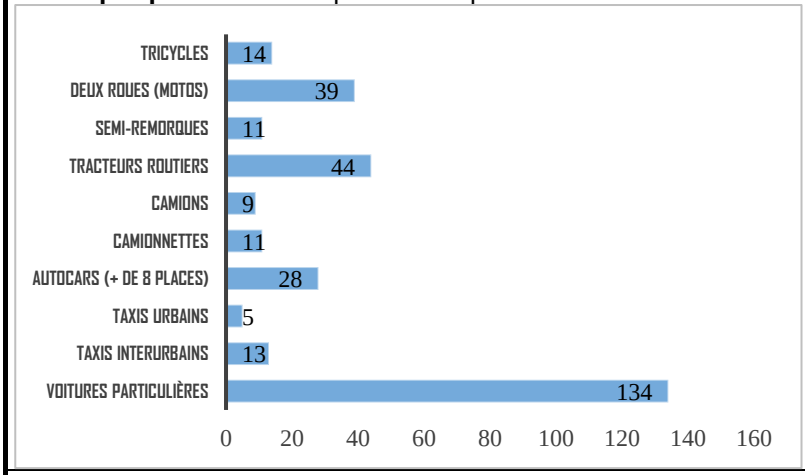

Tableau XX-3 : Répartition du parc automobile selon l'âge

Type de véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Voitures particulières	9	12	85
Taxis interurbains			13
Taxis urbains			5
Autocars (+ de 8 places)		5	19
Camionnettes	1	5	38
Camions			11
Tracteurs routiers			9
Semi-remorques		2	7
Deux roues (motos)	21	4	18
Tricycles	5	3	6

Graphique XX-4 : Situation des nouvelles immatriculations en 2020

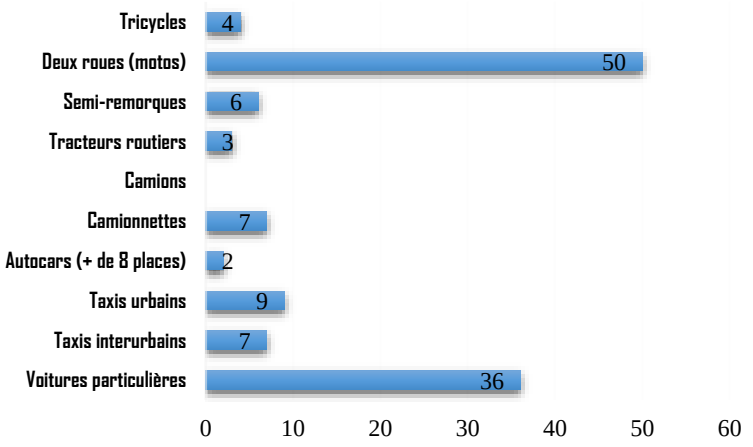

Graphique XX-5 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2020

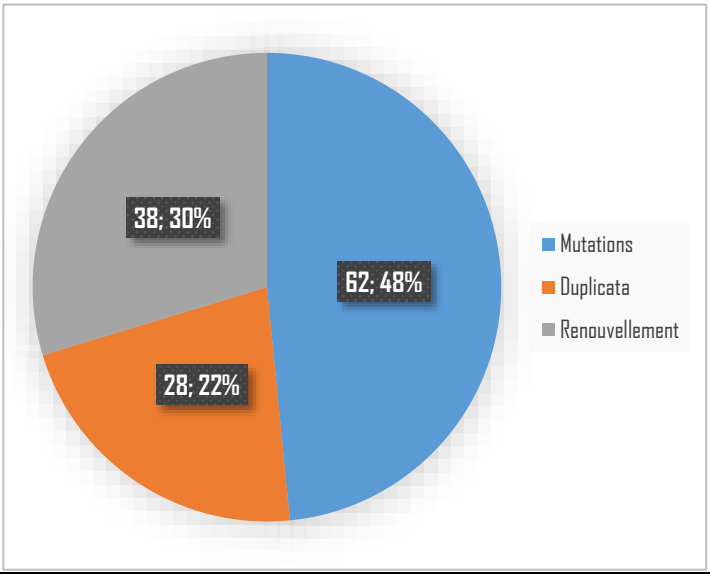

XX.3 Tourisme

La région de Fatick dispose d'un riche patrimoine naturel, culturel et historique qui lui permet de titiller les grandes destinations touristiques du pays. Ce riche potentiel permet au Tourisme d'être l'un des secteurs les plus dynamiques de la région. Ces potentialités sont entre autres : de nombreux cours d'eau ; les aires marines protégées (Parc National du Delta du Saloum, les aires marines du Gandoul, Sangomar, Bamboung et les réserves naturelles communautaires et privées (réserve naturelle communautaire de Palmarin et la réserve de Fathala) ; sa riche diversité culturelle; ses reconnaissances internationales (Delta du Saloum classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, membre du Club de Plus Belles Baies au monde) ; le XOOY classé patrimoine culturel immatériel mondial.

Par ailleurs, la région offre différents produits touristiques :

Le tourisme balnéaire : encore peu développé dans la région et qui est pratiqué dans les localités de Palmarin, de Ndangane, de Dionewar, de Foundiougne et de Toubacouta. C'est une forme de tourisme qui met en évidence le soleil, le climat et les plages.

La pêche sportive : c'est l'une des activités principales des établissements touristiques des zones de Ndangane, de Djiffère, Foundiougne, Sokone et Toubacouta.

La chasse sportive : développée dans la région qui possède une faune riche et variée et compte six zones amodiées localisées dans le département de Foundiougne. Cette activité est pratiquée dans les Palétuviers, le Relais du Saloum, le Caïman, le Barracudas, le Goliath et le Niombato II.

Le tourisme de découverte : qui tire profit de l'important patrimoine historique de la région (la royauté du Sine) et de ses potentialités éco touristiques (les îles du Saloum). L'écotourisme est défini comme « des voyages qui aident à comprendre et à interpréter l'histoire culturelle et naturelle tout en préservant l'intégrité des écosystèmes. Il engendre des retombées économiques pour les collectivités locales qui encouragent la protection de ressources naturelles et les pratiques de développement durable du tourisme ».

En 2021, la région de Fatick compte 106 réceptifs répartis presque à part égale dans les départements de Fatick (49,1%) et Foundiougne (50,9%) ; 1 112 chambres (soit en moyenne 10 par réceptif) et 2 253 lits. . Les structures d'accueil touristiques ont ainsi diminué de 4,5% soit 5 de moins comparé à l'an 2020. Les types de réceptifs concernés par cette baisse sont les auberges avec 3 de moins et les campements touristiques, 2 de moins. Cependant, il faut signaler que le tourisme est l'un des secteurs les plus impactés par la pandémie du coronavirus suite aux restrictions liées au voyage. En effet, les affres de la pandémie du COVID19 ont conduit à la fermeture de certains établissements d'hébergement touristique.

Les réceptifs sont répartis comme suit : 21 hôtels (19,8%), 26 auberges (24,5%), 55 campements touristiques (51,9%), 2 campements de chasse (1,9%), un gîte (0,9%) et un centre d'accueil (0,9%). Les campements touristiques sont ainsi majoritaires dans la région mais la capacité d'accueil des hôtels élevée (en moyenne 22 chambres et 47 lits par hôtel).

Définitions :

- **Tourisme :** activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

- Service régional du Tourisme de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau XX-4 : *Évolution du nombre de réceptifs, chambres et lits par circonscription administrative*

Réceptifs		Foundiougne			Fatick			Région		
		2020	2021	Variation	2020	2021	Variation	2020	2021	Variation
Hôtel	Réceptifs	9	10	11,1%	12	11	-8,3%	21	21	0,0%
	Chambres	245	257	4,9%	234	213	-9,0%	479	470	-1,9%
	Lits	535	571	6,7%	451	421	-6,7%	986	992	0,6%
Auberge	Réceptifs	17	15	-11,8%	12	11	-8,3%	29	26	-10,3%
	Chambres	111	88	-20,7%	60	51	-15,0%	171	139	-18,7%
	Lits	192	153	-20,3%	100	91	-9,0%	292	244	-16,4%
Campement touristique	Réceptifs	26	26	0,0%	31	29	-6,5%	57	55	-3,5%
	Chambres	187	187	0,0%	260	258	-0,8%	447	445	-0,4%
	Lits	349	349	0,0%	544	544	0,0%	893	893	0,0%
Campement de chasse	Réceptifs	2	2	0,0%	-	-	-	2	2	0,0%
	Chambres	34	34	0,0%	-	-	-	34	34	0,0%
	Lits	78	78	0,0%	-	-	-	78	78	0,0%
Gîte	Réceptifs	-	-	-	1	1	0,0%	1	1	0,0%
	Chambres	-	-	-	4	4	0,0%	4	4	0,0%
	Lits	-	-	-	6	6	0,0%	6	6	0,0%
Centre d'accueil	Réceptifs	1	1	0,0%	-	-	-	1	1	0,0%
	Chambres	20	20	0,0%	-	-	-	20	20	0,0%
	Lits	40	40	0,0%	-	-	-	40	40	0,0%
Total	Réceptifs	55	54	-1,8%	56	52	-7,1%	111	106	-4,5%
	Chambres	597	586	-1,8%	558	526	-5,7%	1155	1112	-3,7%
	Lits	1194	1191	-0,3%	1101	1062	-3,5%	2295	2253	-1,8%

Source : Service régional du Tourisme de Fatick

Graphique XX-6 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2021

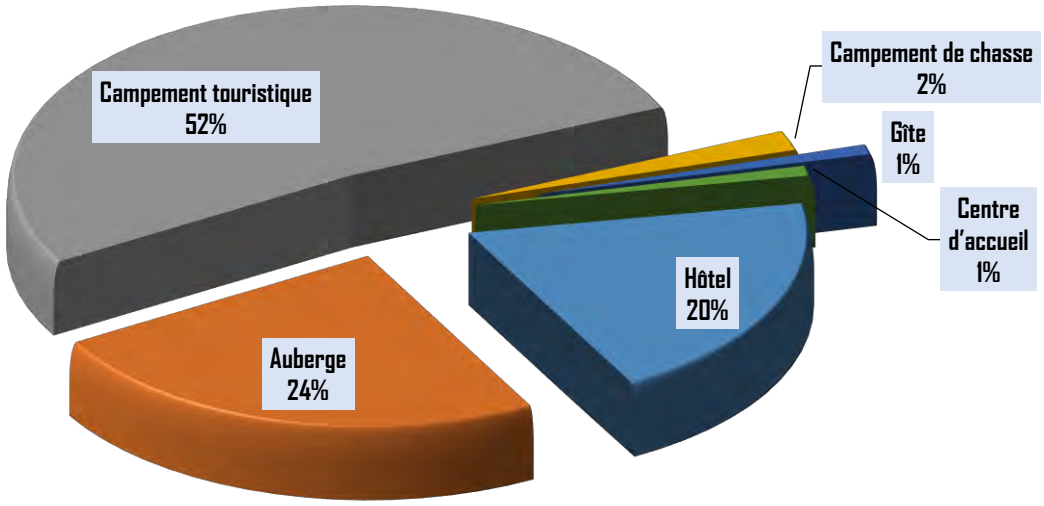

Source : Service régional du Tourisme de Fatick

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXI : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Branche d'activités
Selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. La nomenclature utilisée dans le RGE est la Nomenclature d'Activités des États Membres de l'AFRISTAT (NAEMA). Ainsi, dix (10) branches ont été définies à savoir :
1. Agriculture, élevages pêche
2. Industries alimentaires
3. Industries textiles
4. Autres Industries
5. Bâtiments et Travaux Publiques
6. Commerce
7. Transport et télécommunications
8. Hôtels, bars et restaurants
9. Services fournis aux entreprises
10. Services personnels, divers

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Émigration : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

Entreprenant : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :

- 30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;
- 20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;
- 10 000 000 CFA pour les prestations de services.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyennes tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basses tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes**, l'**encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock**.**

Établissements pénitentiaires *:* Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale**.**

Grande Entreprise : Est considérée comme grande entreprise toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert- Comptable agréé.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Immigration durée de vie : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.

Indice de rétention de la migration : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.

Indice de sortie de la migration : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

Indice d'entrée : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) ***:*** Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Migrations internes : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.

Migration durée de vie : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région /département.

Moyenne Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert-Comptable agréé ;

Population : le mot population peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'univers. On emploie plus communément le mot population pour désigner l'ensemble des habitants d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une sous-population.

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous *contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*

Population pénale : *C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.*

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : **I**es chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Petite Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de

services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Programme Élargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination du Sénégal vise actuellement à protéger contre treize maladies : la Tuberculose, la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B, les infections à Haemophilus influenza b, la Rougeole, la Rubéole, les diarrhées à Rota virus, les Infections à pneumocoques, la Fièvre Jaune et le cancer du col de l'utérus. Il a pour objectif :

- Atteindre au moins une CV de 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau national
- Vacciner au moins 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau de chaque District
- Vacciner au moins 90% des Femmes enceintes au VAT2 et plus
- Vacciner au moins 90% des Filles âgées de 9ans contre le virus du papillome humain au niveau de chaque District

Programme de lutte contre la tuberculose

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050.

Les objectifs intermédiaires d'ici 2025 sont les suivants :

- Réduire de 75% le nombre de décès par la TB (par rapport à 2015)
- Réduire de 50% le taux d'incidence de la TB (<55/100,000 personnes)

- Faire en sorte que plus aucune famille ne supporte de coûts catastrophiques liés à la TB

Programme de lutte contre le VIH/sida

Le gouvernement du Sénégal a depuis 1986, déployé d'importants efforts dans la riposte au sida. Ces efforts soutenus par les secteurs de développement, les acteurs communautaires et les partenaires au développement, ont permis de faire reculer la pandémie dans notre pays. Aujourd'hui le Sénégal a adopté des stratégies ambitieuses pour sa politique de développement déclinées dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce nouveau plan stratégique proposé par le Conseil National de Lutte contre le Sida a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030.

Les objectifs spécifiques sont :

- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA à connaitre leur statut sérologique ;
- Mettre 90 % des personnes infectées et dépistées au VIH/SIDA sous traitement anti rétroviral ;
- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA recevant un traitement antirétroviral à avoir une charge virale durablement indétectable ;
- Assurer la rétention des patients sous ARV dans la prise en charge ;
- Assurer le diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Solde migratoire : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties. Il est négatif dans le cas contraire.

Surveillance des maladies à potentiel épidémique

La région de Fatick, en plus d'être un carrefour, est aussi traversée par le corridor Dakar Bamako. Il s'y ajoute la présence des îles du Saloum et les frontières terrestres et fluviomaritimes avec la République de Gambie. Ce qui constitue un véritable potentiel de développement socio-économique mais aussi une situation de vulnérabilité par rapport à la propagation des épidémies. C'est pourquoi, la surveillance épidémiologique des maladies ou évènements de santé publique constitue un défi permanent.

La surveillance épidémiologique vise à contribuer :

- à l'éradication de la poliomyélite ;
- au maintien de l'élimination du tétanos maternel et néonatal ;
- à l'élimination de la rougeole et du syndrome de rubéole congénital.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : *C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes.* Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents**.**

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : *C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.*

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Très petite Entreprise : toute personne hors entreprenant physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXII : INDEX MOTS CLES

Activités postales 103
Agriculture 113
ANSD 13
Aquaculture 123
Artisanat 133
Assainissement 59
CEC 70
Chômage 48
Climat 33
Collectivités territoriales 105, 138
Culture 59, 89, 137, 139
Culture 89
Densité 16, 23, 138, 144
Département 137, 141
Eau 59, 137, 142
Eau 57
Education 82
Electricité 126
Elevage 119, 137
Élevage 140
Emploi 41, 46, 140, 141, 144
Energie 126, 138
Erosion Côtière 30
Établissements pénitentiaires 73
Fatick 16
Fécondité 25
Feux de brousse 30
Finance 101
Formelles 109
Hydraulique 126, 138
Informel 109
Insécurité alimentaire 139, 145
Jeunesse 91
Kaolack 22, 62
Marchés 96

Ménage agricole 140
Ménages 46, 70, 115, 137, 138, 139
Ménages agricoles 114
Migration 25
Mortalité 21, 26, 138, 141, 142
Mortalité 25
NINEA 109
Parc automobile 129
Patrimoine culturel 89, 139
Patrimoine forestier 30
Pauvreté 52
Pêche 123
Pluviométrie 33
PNBSF 70
Population 16, 21, 23, 26, 37, 41, 138, 140, 141, 142, 144
Population active 39
Population en âge de travailler 37
Population en emploi 41
Poste 103, 139
Prix à la consommation 98
Projections démographiques 24
Rapport de masculinité 21, 142
Ratio de dépendance démographique 21, 142
Reboisement 30
Recettes 105, 143
Région 115, 137
Réseau routier 129
Ressources fauniques 30, 143
Ressources forestières 143
RNU 70
Santé 77
Sécurité alimentaire 143
Sénégal 37, 137, 140, 141
SESR 13
Sport 91
Statistiques 16
Sylviculture 121
Taux d'urbanisation 23
Température 33
Territoire 16, 28

Tourisme....131
Tourisme....131
Transport....129, 138
Travail familial....46
Vulnérable....61